



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/G/46
6 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS,
ESPAGNOL et FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Soixantième session

Point 9 de l'ordre du jour

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE**

**Lettre datée du 31 mars 2004 de la Mission permanente de Cuba auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève, adressée au Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme par intérim**

Je vous écris en votre qualité de Haut-Commissaire par intérim pour vous prier de bien vouloir distribuer le document joint élaboré par le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba où figurent, comme son titre l'indique, les points de vue du Gouvernement cubain concernant le traitement injuste, discriminatoire et sélectif de la dénommée situation des droits de l'homme à Cuba dans le cadre des travaux de la Commission des droits de l'homme.

Je vous prie de bien vouloir distribuer ce document* en tant que document officiel de la soixantième session de la Commission au titre du point 9 de l'ordre du jour. Je vous prie également de le faire parvenir à tous les titulaires des mandats thématiques et aux groupes de travail de la Commission.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Iván **Mora Godoy**

* L'annexe est reproduite telle quelle, en anglais, espagnol et français.



*Ministère des Relations extérieures
République de Cuba*

Annexe

***Cuba et sa défense de la totalité
des droits de l'homme pour tous***

- *Bref résumé de deux cents ans d'agressions et d'hostilité*
- *de l'impérialisme étasunien contre la nation cubaine.*
- *La recrudescence de l'hostilité contre Cuba sous l'administration George W. Bush. La menace d'une nouvelle agression militaire.*
- *La manipulation par les Etats-Unis des travaux de la Commission des droits de l'homme en vue de fabriquer un prétexte à la poursuite de leur politique contre Cuba.*

*Mars 2004
An 45 de la Révolution cubaine*

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
PREMIÈRE PARTIE : L'HOSTILITÉ HISTORIQUE DES FORCES IMPÉRIALISTES DES ETATS-UNIS À LA NATION CUBAINE.....	8
CHAPITRE I : LA LUTTE DU PEUPLE CUBAIN POUR SON DROIT À L'AUTODÉTERMINATION ; OBSTACLES POSÉS DANS CE SENS PAR LA VOLONTÉ DE DOMINATION HISTORIQUE DES MILIEUX DE POUVOIR DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE	8
CHAPITRE II : PLUS DE QUARANTE ANS D'ACTIONS TERRORISTES CONTRE LE PEUPLE CUBAIN, EN VIOLATION DE SES DROITS DE L'HOMME LES PLUS ÉLÉMENTAIRES. L'ADMINISTRATION NORD-AMÉRICAINE ACCORDE L'IMPUNITÉ AUX RESPONSABLES	11
CHAPITRE III : LE BLOCUS GÉNOCIDE APPLIQUÉ D'UNE MANIÈRE UNILATÉRALE ET EN VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL PAR LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : VIOLATION MASSIVE ET FLAGRANTE DES DROITS DE L'HOMME POUR LE PEUPLE CUBAIN	19
CHAPITRE IV : UN VRAI « TROU NOIR MORAL ET JURIDIQUE » SUR LE TERRITOIRE CUBAIN OCCUPÉ ILLÉGALEMENT PAR LES USA À LA BASE NAVALE DE GUANTÁNAMO	23
DEUXIÈME PARTIE : RECRUESCENCE DE L'AGRESSIVITÉ DE LA POLITIQUE NORD-AMÉRICAINE CONTRE CUBA SOUS L'ADMINISTRATION GEORGE W. BUSH	28
CHAPITRE CINQ : LA RECRUESCENCE DE LA POLITIQUE HOSTILE DE L'ADMINISTRATION BUSH FILS. LE DANGER D'UNE AGRESSION MILITAIRE SE PRÉCISE.....	28
CHAPITRE VI : LE PEUPLE CUBAIN, EXERÇANT SON DROIT À LA LÉGITIME DÉFENSE, AGIT AVEC FERMETÉ ET S'EN TIENT TRICTEMENT AU DROIT : JUSTICE CONTRE MERCENARIAT	43
CHAPITRE VII : LA PEINE DE MORT : UNE EXCEPTION À CUBA.....	57
CHAPITRE VIII : CINQ JEUNES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE CUBAIN INJUSTEMENT EMPRISONNÉS AUX ETATS-UNIS	62
TROISIÈME PARTIE : LA MANŒUVRE CONTRE CUBA À LA CDH : FABRIQUER DE TOUTES PIÈCES UN PRÉTEXTE POUR AGGRAVER LES AGRESSIONS CONTRE LE PEUPLE CUBAIN	69

CHAPITRE IX : LA MANŒUVRE INJUSTE DES USA CONTRE CUBA À LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME	69
CHAPITRE X : MALGRÉ CETTE CONFRONTATION QU'ON LUI IMPOSE, CUBA COOPÈRE À FOND AVEC LES MÉCANISMES LÉGITIMES ET UNIVERSELS DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME	74
QUATRIÈME PARTIE : CUBA UNE ALTERNATIVE AUTHENTIQUE ET AUTOCHTONE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, D'ÉQUITÉ ET DE JUSTICE SOCIALE	77
CHAPITRE XI : LES PILIERS DU SYSTÈME POLITIQUE CUBAIN : INDÉPENDANCE, UNITÉ, PARTICIPATION ET POUVOIR POPULAIRE, NON-DISCRIMINATION ET JUSTICE SOCIALE	77
CHAPITRE XII : LA CONCRÉTISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, PARTIE INTÉGRANTE DE L'ENGAGEMENT DE PROMOUVOIR ET DE PROTÉGER TOUS LES DROITS DE L'HOMME AU BÉNÉFICE DE TOUS LES CUBAINS	92
CONCLUSIONS.....	113
ANNEXE	115
I. STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE CUBA, MALGRÉ LES RESTRICTIONS QUE LUI IMPOSE LE BLOCUS RIGOUREUX ET ILLÉGAL DU GOUVERNEMENT NORD-AMÉRICAIN.....	115
II. INFORMATION SUR LES CINQ JEUNES CUBAINS ANTITERRORISTES ET DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME INJUSTEMENT INCARCÉRÉS AUX ETATS-UNIS.....	119

INTRODUCTION

Le présent document offre les vues du gouvernement cubain sur les manœuvres que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique impose chaque année contre lui à la Commission des droits de l'homme (CDH) à la suite d'énormes pressions.

Le présent Rapport vient compléter celui qui a été distribué comme document officiel de la cinquante-neuvième session de la CDH sous la cote E/CN.4/2003/G/37, dans lequel le gouvernement cubain a présenté ses vues sur la Résolution 2002/18 soumise elle aussi par les USA à la cinquante-huitième session.

Cuba ne reconnaît ni ne reconnaîtra jamais le mandat illégitime du prétendu Représentant personnel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, car il s'agit d'un mécanisme conçu et institutionnalisé par les USA en vue de renforcer leurs campagnes de mensonges et d'intoxication contre le peuple cubain.

Pour faire adopter ses résolutions contre Cuba, la superpuissance a exercé des années durant la coercition la plus brutale contre les membres de la Commission, dont le chantage bilatéral sur le plan des relations politiques, commerciales, financières et même migratoires.

Pour pouvoir manipuler la Commission à leur guise, les USA ont compté sur le soutien complice et actif d'autres pays industriels, en particulier de leurs alliés les plus proches de la *Coalition of the Willing* – anxieux de recevoir les miettes du nouveau partage de ressources que les milieux impérialistes nord-américains sont en train d'opérer à l'échelle mondiale – absolument subordonnés aux visées hostiles de Washington contre le peuple cubain et prêts à l'accompagner jusqu'au bout.

Que pourrait-on dire des rares gouvernements valets de l'Empire dans l'arrière-cour qui, au déni de la volonté de leurs peuples et des principes les plus élémentaires de justice, de vérité et de morale, remplissent l'indigne mission que leur confie Washington : se présenter en public comme les prétendus auteurs d'une Résolution rédigée et amendée tour à tour à Washington et à Miami ? Aucune épithète ne saurait qualifier dûment tant d'ignominie, d'impudeur et de soumission !

Les autorités de ces pays-là – que les peuples discréditent dans les rues et sur les places – visent en lui rendant ce « service anticubain » recevoir le soutien « salvateur » du gouvernement nord-américain et étayer ainsi leur pitoyable gestion qui entraîne la souffrance de leurs peuples, la pauvreté, la faim et l'humiliation de leurs citoyens.

À l'instar de n'importe quel membre responsable de la communauté internationale, Cuba ne saurait se faire la complice de visées aussi abjectes : manipuler la coopération internationale en matière de droits de

l'homme. Aussi n'a-t-elle pas la moindre intention de participer – à plus forte raison d'aider – à la mise en œuvre du projet de domination hégémonique impérialiste que poursuit l'administration nord-américaine actuelle, dans la mesure où il lui faudrait pour cela sacrifier le droit du peuple cubain à l'autodétermination.

La nation cubaine fait aujourd'hui face à l'une des menaces les plus dangereuses et les plus réelle à son indépendance et à son existence souveraine, compte tenu du fait que l'administration Bush fils renforce sa politique d'hostilité, d'agressions et de blocus.

Le droit à la vie même de millions de Cubaines et de Cubains subit une menace seule comparable à celle que représentèrent la politique génocide d'extermination et de « concentration » imposée par les autorités coloniales à la fin du XIX^e siècle, ou l'invasion mercenaire de Playa Girón (baie des Cochons) en 1961 ou le blocus naval imposée par les USA et les risques d'extermination nucléaire durant la crise d'Octobre 1962 (crise des Missiles).

La conception et la mise en œuvre d'une politique extérieure impérialiste et foncièrement fasciste de la part de la seule superpuissance mondiale se sont doublées d'un accès accru et sans précédent de la mafia terroriste cubano-américaine et de l'extrême droite nord-américaine, historiquement engagées dans l'annexion de l'île par le géant du Nord, aux mécanismes de prise de décision à Washington.

Des décisions, des actions et de déclarations récentes d'importantes figures de l'administration Bush fils permettent de dégager un modèle évident de menaces et de provocations croissantes contre le peuple cubain. Une agression militaire est aujourd'hui une éventualité tout à fait certaine et réelle. Les chapitres du présent Rapport contiennent une vaste information à cet égard.

Par ailleurs, l'abondante information fournie par ce Rapport vise à démentir l'intense campagne de propagande et d'intoxication orchestrée depuis la juste décision des autorités cubaines de punir sévèrement un groupe de mercenaires qui, recrutés et payés par le gouvernement étasunien, cherchaient à détruire l'ordre constitutionnel que le peuple cubain s'est donné en toute souveraineté et à mettre en place les clauses annexionnistes de la loi Helms-Burton.

Le Rapport apporte des preuves du respect des droits de l'homme par Cuba, aussi bien des droits économiques, sociaux et culturels que des droits civils et politiques, et ce en vue de démasquer les mensonges que les grandes transnationales qui monopolisent l'information et sa circulation dans le monde répandent sur notre pays.

Il met à nu les nombreuses actions terroristes que ne cessent de mener des groupes qui opèrent en toute impunité depuis les Etats-Unis et qui ont pu compter bien souvent sur l'entraînement, le soutien et le financement du gouvernement de Washington. Il dénonce la détention et la condamnation

arbitraires, ainsi que les traitements injustes et cruels dont sont victimes aux USA cinq jeunes Cubains, militants antiterroristes et défenseurs des droits de l'homme de leur peuple, et il demande que justice soit faite.

À cette confrontation, à cette manipulation imposées contre le peuple cubain à la Commission des droits de l'homme par les USA, le gouvernement cubain continuera de riposter par une position de principe : refuser et condamner le recours sélectif aux droits de l'homme ; coopérer largement à tous les mécanismes universels et non discriminatoires des Nations Unies dans ce domaine.

Aucun gouvernement au monde ne saurait avoir des motivations ou des raisons légitimes de singulariser Cuba et de la condamner au sein de la Commission des droits de l'homme. Rares sont les gouvernements qui ont fait autant que le gouvernement cubain en faveur des droits de l'homme ces quarante-cinq dernières années. C'est d'ailleurs bien pour cela que s'est faite la Révolution cubaine ! Tous les gens honnêtes du monde le savent pertinemment.

De nombreux peuples ont bénéficié de l'attachement désintéressé et permanent des Cubains à l'avancée de tous les droits de l'homme pour tous dans le monde. Des centaines de Cubains ont perdu la vie en Afrique en se battant aux côtés de leurs frères africains contre le colonialisme et l'apartheid. Par ailleurs, 14 732 coopérants de la santé, et autant d'enseignants, d'entraîneurs sportifs et autres spécialistes, pour un total de 17 787¹, se rendent dans les hameaux, les montagnes et les parages les plus reculés d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie, pour partager avec ces peuples les acquis que Cuba a obtenus dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture des peuples, malgré ses modestes ressources.

Cuba sait que le gouvernement étasunien continuera de recourir au mensonge et aux pressions pour poursuivre ses manigances contre elle à la Commission des droits de l'homme, car il ne saurait se passer de cette manipulation infâme dans la mesure où il a besoin d'un prétexte pour renforcer sa politique d'hostilité et de blocus contre la révolution sociale que le peuple cubain a entreprise en toute liberté et pour détruire l'exemple que donnent sa résistance et sa volonté indestructibles de souveraineté et d'indépendance.

Le peuple cubain réaffirme sa décision de continuer de se battre pour la vérité jusqu'à la victoire, tout en réclamant la solidarité et le soutien des personnes, peuples et gouvernements dans le monde qui estiment que la dignité et l'attachement à la justice, les vertus et la morale sont des principes qu'il faut défendre coûte que coûte.

¹ Les deux chiffres correspondent au 31 janvier 2004.

PREMIÈRE PARTIE : L'HOSTILITÉ HISTORIQUE DES FORCES IMPÉRIALISTES DES ETATS-UNIS À LA NATION CUBAINE

CHAPITRE I : LA LUTTE DU PEUPLE CUBAIN POUR SON DROIT À L'AUTODÉTERMINATION ; OBSTACLES POSÉS DANS CE SENS PAR LA VOLONTÉ DE DOMINATION HISTORIQUE DES MILIEUX DE POUVOIR DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE²

Le danger le plus grave qui pèse sur l'exercice des droits de l'homme par le peuple cubain découle des visées profondément ancrées dans les milieux de pouvoir de différentes puissances qui, tout au long de l'histoire, ont prétendu occuper et dominer son territoire. Ceci a été particulièrement vrai ces deux cents dernières années de la part des Etats-Unis d'Amérique.

Peu de peuples au monde ont été contraints, autant que le peuple cubain, de défendre leur droit à l'autodétermination, à la liberté, à l'existence même de leur nation, et d'engager dans ce but d'abondantes ressources matérielles et humaines, dont la vie de centaines de milliers de ses meilleurs fils.

Les forces colonialistes – l'Espagne d'abord, puis, et jusqu'à nos jours, les milieux impérialistes dominant aux USA – ont même recouru au génocide pour pouvoir faire céder le peuple cubain, bien décidé à gérer son avenir en toute souveraineté.

Ainsi, à l'extermination de plus de deux cent mille Cubains à la fin du XIX^e siècle comme conséquence de la politique de « concentration » forcée de la population imposée par le Capitaine général (gouverneur) espagnol Valeriano Weyler, il faut ajouter, au XX^e siècle, les dizaines de milliers de morts causés par les agressions des Etats-Unis et de leurs mercenaires, et par les pratiques criminelles de dictatures imposées et protégées par la puissance néo-coloniale dans la première moitié du siècle.

En fait, l'hostilité et l'agressivité des administrations nord-américaines contre le peuple cubain et sa décision de souveraineté – typifiées dans les manigances orchestrées au sein de la Commission des droits de l'homme – n'ont pas débuté au triomphe de la Révolution en janvier 1959 et à la proclamation de sa nature socialiste en 1961 : elles ont été une constante dès la naissance même de la nation cubaine.

Dès 1767, une décennie avant que les Treize Colonies anglaises ne déclarent leur indépendance, Benjamin Franklin, l'un des Pères fondateurs, avait déjà justifié la nécessité de coloniser la vallée du Mississippi « afin de l'utiliser contre Cuba ou le Mexique même³. »

² On trouvera une information élargie sur ce point dans le Rapport présenté par Cuba à la Cinquante-Neuvième Session de la CDH, sous la cote E/CN.4/2003/G/37, du 10 mars 2003.

³ Miguel D'Estéfano Pisani, *Historia del Derecho Internacional, desde la Antigüedad hasta 1917*, La Havane, 1985, Editorial de Ciencias Sociales, p. 149.

Le deuxième président des USA, John Adams, parla en 1783 de la nécessité de s'emparer de l'île⁴ et formula la quintessence de la pensée de la domination géopolitique qui a primé dans les milieux de pouvoir de ce pays vis-à-vis de Cuba.

Cette ambition d'annexer Cuba fut aussi exprimée publiquement par Thomas Jefferson, ancien troisième président, qui déclara en 1823 : « J'avoue... que Cuba serait l'ajout le plus intéressant que notre système d'Etats pourrait faire. La domination que cette île, en plus de la presqu'île de la Floride, nous donnerait sur le golfe du Mexique, sur les Etats et l'isthme qui l'entourent, et sur les fleuves qui s'y jettent, comblerait totalement notre bien-être politique⁵. »

Dans les premières décennies du XIX^e siècle, l'Amérique espagnole entra en effervescence et les différents territoires finirent par conquérir leur indépendance. Mais Cuba resta soumise au pouvoir colonial espagnol pour différents motifs, dont l'un fut l'opposition déclarée des Etats-Unis à son indépendance pour la simple raison qu'ils aspiraient à l'annexer.

Le 28 avril 1823, John Quincy Adams, alors secrétaire d'Etat, dessina dans des instructions adressées à son ambassadeur à Madrid l'essence de la politique que les USA suivraient vis-à-vis de Cuba durant tout le XIX^e siècle, la fameuse politique du « fruit mûr » :

Il est en politique des lois de gravitation comme il en est en physique, et de même qu'un fruit séparé de l'arbre par la force du vent ne peut, même contre son gré, que tomber par terre, de même Cuba, une fois séparée de l'Espagne et une fois brisée les liens contre nature qui la lient à elle, est incapable de se soutenir seule et devra forcément graviter vers l'Union nord-américaine⁶.

La politique du « fruit mûr » marqua profondément la pensée politique occidentale au détriment de l'autodétermination du peuple cubain que l'on perçut – et que d'aucuns perçoivent encore – comme clairement soumis à une « fatalité géographique ».

Plusieurs tentatives d'achat à l'Espagne ayant échoué, les Etats-Unis promurent et soutinrent différentes équipes annexionnistes. Leur échec ne les empêcha de poursuivre leurs plans de domination.

⁴ Dans une lettre adressée le 23 juin 1823 à Robert R. Livingston, Adams parlait des îles antillaises comme « des appendices naturels du continent américain » et précisait : « Il est quasiment impossible de ne pas être convaincu que l'annexion de Cuba à notre République fédérale sera indispensable à la poursuite de l'Union. »

⁵ Emilio Godines Sosa, *Cuba en Betances*, La Havane, 1973, Editorial de Ciencias Sociales, p. 136. quand il était président, Jefferson avait signalé dans une note officielle de 1805 adressée à l'ambassadeur britannique à Washington : « En cas de guerre entre l'Angleterre et l'Espagne, les Etats-Unis s'empareraient de Cuba, compte tenu des besoins stratégiques qu'implique la défense de la Louisiane et de la Floride. » (Cité par J. Fred Rippy, *Rivalry of the United States and Great Britain over Latin America (1809-1830)*, Baltimore, 1929, The John Hopkins Press, p. 72.

⁶ Phillip S. Foner, *Historia de Cuba y sus relaciones con los Estados Unidos*, La Havane, 1973, Editorial de Ciencias Sociales, t. I, p. 57.

C'est le 10 octobre 1868 que débuta la guerre d'Indépendance cubaine. Les administrations nord-américaines qui se succédèrent durant ces dix années entravèrent dans toute la mesure du possible les actes de propagande, les collectes de fonds, les achats d'armes et les envois d'expéditions entrepris par les représentants de la République de Cuba en armes, tout en offrant de grande facilités à l'Espagne pour combattre nos patriotes.

La nouvelle guerre d'Indépendance éclata le 24 février 1895, convoquée par José Martí, le Héros national, et son Parti révolutionnaire cubain – conçu comme parti unique de la Révolution. En 1898, alors que le pouvoir économique et militaire de l'Espagne était en train de s'effondrer sous les coups de boutoir des insurgés, les Etats-Unis intervinrent et finirent par occuper l'île.

Ceci fait, le gouvernement et le Congrès nord-américains imposèrent un appendice à la première Constitution cubaine en vue de garantir leur droit d'intervention : ce fut le fameux amendement Platt.

Le régime qu'ils imposèrent à Cuba permit aux USA de la contrôler absolument sur les plans politique, économique et militaire, dans un cadre de corruption, de violence, de pauvreté et d'abandon, ainsi que de mépris des plus simples formalités de la légalité républicaine, le couronnement de ce système ayant été la dictature de Fulgencio Batista de 1952 à 1958.

La République sous tutelle et contrefaite que les USA imposèrent au peuple cubain par le biais de l'amendement Platt, tout en leur garantissant le droit d'intervention, leur assura d'autres droits spéciaux, tels un régime de préférences commerciales léonin et le droit d'installer des bases navales et charbonnières.

C'est au début de la pseudo-République que les USA installèrent une base navale à Guantánamo, l'une des meilleures baies de l'Est du pays, qu'ils continuent d'occuper illégalement contre la volonté du peuple, en violation ouverte du droit international. Ajoutant l'injure à l'offense, l'administration actuelle a mis en place dans le périmètre de cette base militaire une vraie situation de non-droit, des limbes moraux et juridiques, dans le cadre de sa prétendue lutte contre le terrorisme.

La victoire de la Révolution, le 1^{er} janvier 1959, permit au peuple cubain d'obtenir pour la première fois dans sa longue histoire de luttes, l'indépendance et la souveraineté véritables. Le prix à payer fut lourd : environ vingt mille morts lors de la dernière étape, tombés dans un combat héroïque contre les forces d'une dictature militaire formée, armée et conseillée par le gouvernement nord-américain, ou victimes des tortures et des assassinats politiques commis par le régime.

Après cette victoire, les USA accueillirent chez eux, où ils leur garantirent la totale impunité, les responsables des plus terribles violations des droits de l'homme. Des centaines de tortionnaires et d'assassins, des pilleurs avérés du trésor public, la lie humaine qui avait servi d'assise à un régime qui violait les

droits de l'homme les plus élémentaires et profitait du travail et du sang du peuple cubain, trouvèrent refuge aux USA pour échapper à la justice.

La guerre déclenchée par les USA contre la Révolution cubaine a compris des actions politiques, militaires, économiques, diplomatiques, psychologiques, des actions de propagande et d'espionnage ; des actions terroristes et des sabotages ; l'organisation de bandes armées et de groupes mercenaires clandestins recevant un soutien logistique ; l'encouragement à la désertion et à l'émigration illégale ; des tentatives d'assassiner les dirigeants, pour ne citer que certaines des actions les plus notoires.

Les actions agressives et terroristes réalisées par le gouvernement nord-américain contre Cuba, dès le premier moment de la Révolution, ont causé 3 478 morts, dont beaucoup de femmes et d'enfants, et 2 099 invalides permanents, comme l'a démontré la Demande pour dommages humains interposée par des organisations sociales du pays devant les tribunaux du pays.

Le peuple cubain n'a jamais plié ni ne pliera jamais face à la puissance impérialiste la plus redoutable de l'histoire. Il n'existe pour lui, qui a dû offrir la vie de milliers de ses meilleurs fils, rien de plus sacré ni de plus vénéré que l'indépendance et le droit de bâtir, sans ingérences extérieures, son propre avenir.

Les manigances des USA à la Commission des droits de l'homme ne visent pas la promotion ou la protection de la démocratie ou des droits de l'homme à Cuba. Elles s'inscrivent bien plutôt dans la recherche de prétextes pour poursuivre leur plans impérialistes contre un peuple auquel ils nient le droit inaliénable à l'autodétermination.

CHAPITRE II : PLUS DE QUARANTE ANS D'ACTIONS TERRORISTES CONTRE LE PEUPLE CUBAIN, EN VIOLATION DE SES DROITS DE L'HOMME LES PLUS ÉLÉMENTAIRES. L'ADMINISTRATION NORD-AMÉRICAINE ACCORDE L'IMPUNITÉ AUX RESPONSABLES

Le peuple cubain est, depuis plus quarante ans, victime d'innombrables actions et attaques terroristes stimulés de l'étranger, qui lui ont causé de lourdes pertes matérielles et humaines, ainsi que de très graves souffrances. La nation cubaine a dû aussi payer un prix économique très élevé par suite des sabotages, voire des agressions biologiques auxquels il a été en butte.

Ces actions terroristes visaient à détruire par la terreur, l'instabilité et l'incertitude, le choix politique et social que le peuple cubain avait librement fait dans le plein exercice de son droit à l'autodétermination. Le territoire nord-américain a systématiquement servi à préparer, à financer, à recruter, à entraîner et à soutenir des terroristes qui ont sévi contre le peuple cubain.

Le terrorisme utilisé contre Cuba a revêtu fondamentalement les modalités suivantes : sabotage ou destruction de cibles économiques et civiles dans le

pays même ; attaques contre des installations côtières, des navires marchands et des bateaux de pêche ; attentats contre des installations, des moyens et du personnel cubains à l'étranger, dont des sièges diplomatiques, des bureaux de lignes aériennes et des avions ; tentatives d'assassinat des principaux dirigeants ; introduction de germes et de vecteurs contre l'agriculture et l'élevage ; introduction de souches de maladies contre les êtres humains.

Les 681 actions de terrorisme et agressions dûment prouvées et documentées contre le peuple cubain ont causé la mort de 3 478 personnes et l'invalidité permanente de 2 099 autres. Précisions que ces actions n'ont jamais cessé : on en dénombre 68 dans les années 90 et 39 ces cinq dernières années.

Mais ces actions terroristes n'ont pas touché que des Cubains. Un total de 190 attentats ont visé des personnes et des biens de pays tiers en territoire nord-américain. Des dizaines d'autres actions ont aussi été organisées contre des sociétés étrangères maintenant des relations économiques avec notre pays ou contre des représentations de pays ayant des liens avec nous.

Les actions terroristes s'accrurent sensiblement et devinrent systématiques à partir de 1961, après que l'administration Eisenhower eut adopté le 17 mars 1960 un Programme d'actions secrètes contre le régime castriste que l'administration Kennedy entérina : ce programme autorisait, entre autres, la création d'une organisation chargée d'actions secrètes et d'opérations de renseignements, en vue de quoi la CIA reçut les fonds nécessaires.

Cette même administration Kennedy adopta le 18 janvier 1962 le Projet Cuba qui contenait trente-deux tâches de guerre secrète confiées aux départements et agences impliqués dans l'Opération Mangouste.

En sus des centaines d'actions perpétrées directement par les services secrets nord-américains, il serait impossible d'énumérer dans ce Rapport l'ensemble des actes et actions terroristes réalisés ou désamorçés à la phase des préparatifs dont la responsabilité retombe sur les organisations installées aux USA et formées de terroristes d'origine cubaine, dont beaucoup furent d'ailleurs entraînés par la CIA et des unités de l'armée nord-américaine.

Ainsi, en 1960, de nombreuses actions terroristes touchèrent des installations publiques (cinémas, théâtres, écoles et magasins) en vue de semer la panique et la terreur dans la population. L'action la plus criminelle fut le sabotage, le 4 mars, du cargo français *la Coubre* à La Havane, lors du déchargement de munitions achetées en Belgique pour l'Armée rebelle : le bilan en fut 101 morts, dont plusieurs Français, plus de 200 blessés et de nombreux disparus.

Cette même année, d'autres actions non moins sanglantes visèrent la capitale du pays. Ainsi :

- Largage de quatre bombes de cent livres sur les localités de Regla et de Cojímar (21 janvier).
- Largage de phosphore sur le village d'El Cano (11 février).

- Mitrailage aérien aux environs de Rio Cristal, de Rancho Boyeros et d'Arroyo Arenas (octobre et décembre).

Parmi les attaques de cibles économiques en 1960, il faut souligner celle du 18 février. Ce jour-là, un avion qui bombardait la sucrerie España explosa en vol du fait d'une de ses propres bombes. Le pilote était un Nord-Américain, Robert Ellis Frost, et le copilote un Cubain, Onelio Santana Roque, ancien membre des organes répressifs de Batista. Selon le plan de vol, l'avion avait décollé de l'aéroport de Tamiami (Floride). Les documents récupérés sur le pilote permirent d'apprendre qu'il en était à sa quatrième attaque aérienne et qu'il allait toucher mille cinq cents dollars pour le bombardement de ce jour.

Symptomatiquement, la plupart des représentants les plus notoires de l'« exil » cubain participèrent directement et exécutèrent des actions terroristes contre Cuba en 1960. Le 30 décembre 1960, le journal *Revolución* informait de la saisie d'une manufacture de bombes et de l'arrestation de dix-sept terroristes qui, suivant des instructions de l'ambassade nord-américaine, plastiquaient des magasins. On trouvait parmi eux deux personnages connus aujourd'hui comme de prétendus « opposants politiques pacifiques ». Le premier est Carlos Alberto Montaner, qui se dit maintenant « journaliste et publiciste » et qui est un des meneurs de la mafia anticubaine de Madrid : mineur à l'époque, il ne fut donc pas condamné, ce dont il profita pour chercher refuge dans une ambassade latino-américaine et abandonner le pays. L'autre est quelqu'un qui fut un « excellentissime ambassadeur des Etats-Unis » devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU, Armando Valladares, tout aussi faux écrivain que faux paralytique que l'on vit à la télévision se lever de sa chaise roulante et courir un 400 mètres.

En 1961, les attentats terroristes s'intensifièrent : incendie de plantations de canne à sucre pendant la campagne sucrière ; sabotage d'usines ; attaques de fermes, ces actions ayant causé la mort de 281 Cubains, pour la plupart des paysans, des femmes et des enfants, et des miliciens et de jeunes volontaires participant à la Campagne d'alphabétisation⁷ lancée en début d'année.

L'un des faits les plus notoires de cette année fut, le 13 avril, le sabotage terroriste du grand magasin le plus important du pays, El Encanto, en plein centre de la capitale, qui causa la mort d'une travailleuse, Fe del Valle, détruisit totalement l'édifice et mit en danger un grand nombre de foyers.

C'est en avril de cette même année qu'eut lieu l'invasion de Playa Girón (baie des Cochons) réalisée par une armée d'environ mille cinq cents mercenaires, organisée, entraînée, équipée, financée et transportée par le gouvernement nord-américain. Le plan mis en échec prévoyait le débarquement des troupes étasuniennes qui assistèrent de leurs bâtiments de guerre à la défaite des mercenaires.

Bien des mercenaires qui participèrent à cette invasion et à d'autres actions terroristes dans le cadre de la sale guerre sont toujours actifs dans les rangs des organisations terroristes qui agissent actuellement contre notre pays.

⁷ Plus de cent mille volontaires se rendirent dans les endroits les plus reculés du pays pour apprendre à lire et à écrire à presque un million de Cubains.

Beaucoup d'autres se sont engagés comme agents à gages au service de la CIA pour réaliser des activités secrètes en Amérique latine et dans d'autres régions du monde : terrorisme, assassinats politiques, trafic d'armes et de drogues, ou encore des sales guerres comme celle qui fut menée contre la Révolution sandiniste au Nicaragua. Une autre partie reçut des instructions de jouer les « exilés politiques pacifiques » contre la Révolution cubaine, beaucoup de ceux-ci s'étant regroupés dans la Fondation nationale cubano-américaine (FNCA). Cette dernière, qui a publiquement « renoncé » à la violence terroriste, continue toutefois de la réaliser, parce que c'est la seule chose qu'elle sait faire et qu'elle aime faire. Ainsi, elle a continué d'organiser et de financer des actions terroristes, comme celles qui visèrent des installations touristiques cubaines et qui furent réalisées par des mercenaires centraméricains dans les années 90.

Le banditisme

L'autre forme de terrorisme employée contre Cuba a été le « banditisme », ainsi baptisé par le peuple à cause des horreurs et des assassinats perpétrés de 1959 à 1965 par 299 bandes terroristes armées, soutenues et dirigées par le gouvernement nord-américain, qui opérèrent dans toute l'île, mais surtout dans les montagnes de l'Escambray, au centre du pays, et qui causèrent plus de 500 morts, surtout des paysans et des ouvriers agricoles innocents, et laissèrent une séquelle de douleur dans notre peuple.

Le peuple cubain se souvient en particulier avec tristesse de l'instituteur Conrado Benítez et du paysan Eliodoro Rodríguez, assassinés le 5 janvier 1961 ; de l'instituteur Delfín Sen Cedré, tué en octobre, et de l'instituteur Manuel Ascunce Domenech et du paysan Pedro Lantigua, abattus le 26 novembre, ces crimes visant à faire capoter la Campagne d'alphabétisation.

À cette époque, plusieurs adolescents et enfants furent assassinés en vue de semer la terreur et de freiner le soutien des paysans et ouvriers agricoles à la Révolution. Ainsi, plusieurs enfants furent assassinés à Bolondrón : Yolanda et Fermín (onze et treize ans), Albinio Sánchez Rodríguez (dix ans) et Reinaldo Núñez Bueno (vingt-deux mois).

De nombreux documents déclassifiés prouvent les liens historiques existant entre le gouvernement nord-américain et les bandes opérant dans notre pays. Ainsi, dans un Rapport secret présenté en octobre 1961, Lyman B. Kirkpatrick, inspecteur général de la CIA, signale une opération secrète, dite Opération Silence, dans le cadre de laquelle l'Agency réalisa sur ordre de l'administration douze largages d'armes, de munitions et d'explosifs destinés à ces bandes armées.

Ce même Rapport parle d'un centre établi par la CIA en Floride pour réaliser des opérations secrètes contre Cuba, reconnaissant que « le Bureau passa de quarante personnes en janvier 1960 à cinq cent quatre-vingt-huit le 16 avril 1961, devenant ainsi un des bureaux les plus importants des services secrets ».

Le piratage aérien fut un autre genre d'actions terroristes conçues par la CIA en vue de renverser la Révolution cubaine, inaugurant là une nouvelle figure de terrorisme alors sans précédent dans le monde : de 1959 à 2001, cinquante et un avions cubains furent détournés, presque sans exception aux Etats-Unis et l'immense majorité ne furent jamais rendus. Des pilotes, des vigiles et des passagers furent assassinés ou blessés par les pirates de l'air, tandis que plusieurs avions furent détruits ou sérieusement endommagés lors de tentatives frustrées.

Citons par exemple un cas : le 27 mars 1966, un terroriste armé d'une arme de poing tenta de détourner vers les USA, sachant qu'il y serait accueilli en héros, un IL-18 de Cubana de Aviación emportant 97 passagers, dont 14 enfants. Sa tentative ayant échoué parce que le commandant de bord refusa de s'exécuter et atterrit à La Havane, le pirate le tua, ainsi que le vigile, et blessa grièvement le copilote.

De nouvelles organisations terroristes formées de tortionnaires et de nervis de la dictature de Batista et d'autres criminels ayant fui le pays en 1959 virent le jour au début des années 70. Pour la mafia cubano-américaine, protégée par la complicité et la tolérance des autorités nord-américaines, le terrorisme continuait d'être une juteuse affaire.

Des organisations comme Alpha 66 et CORU, installées en Floride et en New Jersey, furent responsables d'une bonne partie des actions terroristes perpétrées contre le peuple cubain dans les années 70 et 80.

Ainsi, le 12 octobre 1971, le hameau de Boca de Samá, sur la côte nord de l'ancienne province d'Oriente, fut attaqué à la mitrailleuse depuis la mer. Bilan : deux morts, et plusieurs blessés, dont deux enfants.

Le terrorisme de ces années-là se traduisit aussi par des actions paramilitaires contre des cargos et des bateaux de pêche cubains. Le 4 octobre 1973, les bateaux de pêche Cayo Larto 17 et Cayo Largo 34 furent attaqués par deux vedettes armées conduites par des terroristes qui assassinèrent Roberto Torna Mirabal et abandonnèrent le reste des équipages sur des dinghys, sans eau ni aliment.

Mais c'est le 6 octobre 1976 qu'eut lieu le pire des actes terroristes commis durant cette période : le sabotage en plein vol d'un avion de Cubana de Aviación avec 73 passagers à bord, dont 57 Cubains, 11 jeunes Guyanais (dont 6 venaient faire des études de médecine à Cuba) et 5 Nord-Coréens. Il n'y eut aucun survivant.

Cet attentat contre un avion civil fut commis par deux mercenaires vénézuéliens payés par deux des plus notoires terroristes d'origine cubaine : Orlando Bosch Dávila, auteur de 321 actions terroristes, qui, malgré l'avis contraire du département de Justice, reçut une autorisation spéciale de Bush père pour vivre aux Etats-Unis, si bien qu'il réside à Miami depuis 1990, et Luis Posada Carriles, actuellement incarcéré au Panama pour tentative d'assassinat de Fidel Castro. Tous deux furent recrutés dès 1960 par la CIA qui les entraîna à des

techniques perfectionnées de sabotages par divers moyens ; ils faisaient alors partie de la Coordinatrice des organisations révolutionnaires unifiées (CORU), que Bosch venait juste de fonder en juin 1976 et qui intensifia notablement les actions terroristes non seulement contre Cuba, mais aussi contre vingt-quatre autres pays d'Europe, d'Amérique latine et d'Amérique centrale.

Tout en continuant de mener des actions à Cuba même, ces organisations commencèrent à agir aux USA mêmes, visant des intérêts de pays ayant des relations diplomatiques et commerciales avec le nôtre, des diplomates cubains en mission devant l'ONU, des institutions privées nord-américaines et même des émigrés cubains en désaccord avec la politique terroriste de la mafia cubano-américaine.

Le peuple nord-américain expérimenta chez lui la terreur que ses dirigeants avaient déclenchée depuis 1959 contre un petit pays voisin.

Logiquement, les autorités nord-américaines commencèrent à réagir en arrêtant certains terroristes ou en tentant de démanteler des groupes qui opéraient pour leur propre compte. Pour éviter ces poursuites, un certain nombre de groupes feignirent de se dissoudre publiquement, changèrent de nom, interrompirent provisoirement leurs actions, voire s'installèrent dans d'autres Etats que la Floride.

Néanmoins, les bandes terroristes qui respectèrent les normes de conduite publique imposées par les autorités nord-américaines et opérèrent uniquement contre le territoire cubain furent tolérées.

Parmi les actions réalisées directement aux USA, on peut citer les suivantes :

- Le 5 juin 1976, la mission cubaine devant l'ONU fait l'objet d'un attentat à l'explosif qui cause de gros dégâts.
- En 1977, assassinat de Carlos Muñiz Varela et de José Eulalio Negrín, émigrés cubains favorables à un dialogue avec les autorités cubaines.
- Mars 1980, pose d'une puissante bombe dans l'auto du représentant permanent de Cuba aux Nations Unies (New York).
- 11 septembre 1980 : assassinat de Félix García, diplomate de la même mission.

Terrorisme biologique

Le terrorisme biologique a été l'une des modalités terroristes les plus impitoyables. En 1971, des agents liés à des groupes terroristes cubano-américains introduisirent à Cuba le virus de la peste porcine africaine, de sorte que les autorités cubaines furent contraintes de sacrifier un demi-million de porcs pour éviter une épidémie de proportions nationales : c'était la première fois que cette maladie se manifestait sur le continent américain.

Ce terrorisme biologique visa non seulement les animaux, mais même les personnes.

En mai 1981, les services de santé publique commencèrent à dépister des cas de malades infectés du virus de la dengue-2, dite populairement dengue hémorragique, d'une souche distancée génétiquement de celles qui circulaient alors dans d'autres pays des Caraïbes et ayant à voir en revanche avec les souches que seuls des laboratoires d'installations nord-américains mettaient au point à l'époque. En quelques semaines, le pays était frappé d'une épidémie jusqu'alors inconnue dans l'île, qui toucha 344 203 personnes, dont 158 moururent, entre autres 101 enfants.

Les recherches et les études minutieuses menées à bien permirent de prouver que l'épidémie avait été introduite délibérément à Cuba par des agents terroristes au service du gouvernement nord-américain. Selon ce que déclara le colonel Phillip Russell, un expert nord-américain, au Quatorzième Congrès international sur l'océan Pacifique, seuls des spécialistes en guerre bactériologique des USA avaient été en mesure d'obtenir une variété de moustique *Aedes aegypti* sensiblement associé à la transmission du virus de la dengue-2.

Jugé en 1984 aux Etats-Unis, Eduardo Arocena, chef de l'organisation terroriste Oméga-7, avoua avoir introduit des germes à Cuba et reconnut que le virus de la dengue hémorragique avait été introduit par des groupes basés aux USA.

Quelques jours avant que n'éclate la maladie à Cuba, l'armée nord-américaine avait immunisé le personnel de la base navale de Guantánamo contre la dengue-2. Aucun cas ne fut détecté dans cette enclave illégale, alors que la maladie frappa toutes les régions du pays sans exception.

N'était l'effort colossal consenti par le peuple et le gouvernement, des dizaines de milliers de personnes, pour la plupart des enfants, auraient pu mourir. Les autorités sanitaires cubaines parvinrent à éradiquer en un peu plus de quatre mois une épidémie dont les experts jugeaient qu'il y faudrait des années. Les dommages économiques furent aussi considérables.

Les modifications intervenues dans l'arène internationale obligèrent à une mutation des formes et des manifestations du terrorisme contre Cuba. À la fin de l'administration Bush père, les secteurs les plus réactionnaires de l'émigration cubaine aux USA, notamment en Floride, stimulèrent de nouveau le terrorisme dans leur guerre contre l'île. Ce qui explique l'essor de diverses actions terroristes durant les deux administrations Clinton.

À partir de 1992, la Fondation nationale cubano-américaine (FNCA), qui finançait les campagnes électorales de législateurs, voire de présidents, entreprit d'organiser et de financer des actions terroristes contre Cuba. Elle recruta et paya plusieurs terroristes en Amérique centrale qui posèrent des bombes dans des installations touristiques cubaines. Ainsi, en 1997, sept bombes explosèrent dans des hôtels et des installations touristiques du pays. L'une d'elles causa la mort d'un jeune touriste italien, Fabio di Celmo. Les visées étaient claires : saboter et ruiner l'industrie touristique cubaine, qui pointait comme le principal secteur économique de l'île.

Mais les actions terroristes n'ont pas cessé. Du 6 août 2002 au 10 avril 2003, on dénombre onze actions terroristes, pour la plupart des détournements d'avions et de bateaux vers les USA. Toutes ces actions furent violentes, avec emploi d'armes blanches, d'objets pointus et même d'armes à feu en vue de menacer les équipages et les passagers.

A Cuba, les pirates ont toujours été punis de lourdes peines, ce qui n'est généralement pas le cas aux USA.

Le peuple et le gouvernement cubains qui ont lutté sans relâche, des années durant, contre le terrorisme international, sont fermement décidés à continuer de le faire, quelles qu'en soient les formes et les manifestations, car ils sont pleinement convaincus que le terrorisme est condamnable et doit être combattu.

Cuba estime que le terrorisme met en danger la vie, la santé, les biens et la sécurité d'innocents, viole la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, menace le fonctionnement et la stabilité des institutions nationales, cause de graves dommages à l'infrastructure productive et à l'activité économique des Etats et déstabilise encore plus la situation internationale, créant de nouveaux foyers de tensions et provoquant à l'occasion des conflits internationaux.

Cuba plaide donc en faveur d'une coopération internationale vraiment efficace qui permette de prévenir et de combattre tous les actes de terrorisme, d'en éliminer les causes, de garantir l'arrestation, le procès ou l'extradition des auteurs, organisateurs et parrains d'actes et d'actions terroristes, ainsi que de tous ceux qui les soutiennent ou les financent. Cette coopération internationale doit être de plus revêtue d'une légitimité internationale et reposer sur le respect inconditionnel du droit international, de la Charte des Nations Unies et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Prouvant son engagement dans la lutte contre le terrorisme, Cuba a ratifié les douze conventions et protocoles internationaux correspondants, ou y a adhéré. En décembre 2001, elle a promulgué la loi 93 contre les actes de terrorisme, un code intégral, moderne, et prévoyant de lourdes peines pour faire face à ce fléau.

Il n'existe pas de « bon terrorisme » et de « mauvais terrorisme ». Pas plus qu'il n'existe différents types de terrorisme selon celui qui le commet et contre qui il se fait. Le peuple cubain exige la justice et la fin de l'impunité dont jouissent les groupes terroristes qui opèrent contre lui depuis les USA.

CHAPITRE III : LE BLOCUS GÉNOCIDE APPLIQUÉ D'UNE MANIÈRE UNILATÉRALE ET EN VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL PAR LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : VIOLATION MASSIVE ET FLAGRANTE DES DROITS DE L'HOMME POUR LE PEUPLE CUBAIN

Le blocus économique, commercial et financier par constitue une composante essentiel de la politique d'hostilité des USA envers le peuple cubain. De fait, aucun peuple n'a été soumis d'une manière si continue à une politique génocide qui vise, par la faim et les maladies, à faire plier sa résistance face à la domination étrangère.

La volonté décidée des Cubains d'opérer des transformations économiques et sociales en faveur des grandes majorités s'est heurtée aux secteurs de pouvoir de l'ancienne métropole néo-coloniale qui ont déclenché une véritable guerre économique d'extermination, celle se trouvant actuellement à son acmé.

Les documents officiels des USA déclassifiés en 1991⁸ prouvent la fausseté absolue des très diverses excuses avancées pendant plus de quarante ans par les administrations nord-américaines pour justifier leur guerre économique et politique contre Cuba : les témoignages et preuves irréfutables qu'on y trouve indiquent que cette hostilité a précédé les mesures révolutionnaires adoptées par le gouvernement cubain à partir de 1959.

Alors que les représentants de la dictature de Batista s'enfuirent aux USA en emportant 424 millions de dollars tirés des réserves de l'Etat qui furent déposés dans des banques nord-américaines et ne furent jamais rendus à Cuba, les USA, à peine cinq semaines plus tard, refusaient aux nouvelles autorités cubaines un modeste crédit visant à maintenir la stabilité de la monnaie nationale.

Le gouvernement révolutionnaire cubain adopta un train de mesures pour récupérer les richesses du pays et les mettre au service du peuple, mais la réaction des USA fut rapide et agressive : dès le 8 juillet 1959, en réponse à la Loi de réforme agraire, le Congrès octroya des facultés accrues au président pour suspendre l'aide à tout pays qui saisisait des biens nord-américains.

Ensuite, les USA adoptèrent une après l'autres des sanctions unilatérales pour provoquer l'effondrement de l'économie cubaine : instigation aux sociétés pétrolières nord-américaines pour qu'elles refusent de raffiner le pétrole acheté à l'URSS justement parce qu'elles n'en importaient plus et suppression des contingents d'exportations de sucre sur le marché nord-américain (juillet 1960) ; prohibition de l'aide à Cuba et mise en place de l'embargo commercial (section 620/a de la Loi d'aide à l'étranger, 1961).

⁸ Foreign Relations of the United States, *Cuba*, volume VI, 1958-1960, Department of State, U.S. Government Printing Office, 1991.

Le 3 février 1962, le président Kennedy émit la Proclamation 3447 portant embargo total du commerce avec Cuba et instruisant le département du Trésor d'appliquer la prohibition d'exporter vers notre pays. C'est là le début officiel du blocus appliqué à Cuba qui, on l'a vu, avait débuté bien avant.

Ainsi, le 6 avril 1960, un rapport (déclassifié en 1991) d'un membre du département d'Etat, I. D. Mallory, précisait les buts que poursuivait les pressions économiques en cours :

Le seul moyen prévisible de saper le soutien interne est de provoquer le désenchantement et le découragement par l'insatisfaction et les difficultés économiques... Il faut recourir promptement à toutes mesures concevables pour miner l'économie cubaine... Une modalité qui pourrait avoir le plus gros impact est de refuser des financements et des livraisons à Cuba, ce qui réduirait les salaires réels et les revenus monétaires, et provoquerait donc la faim, le désespoir de la population et le renversement du gouvernement⁹.

Cette guerre économique contre Cuba n'a pas le moindre fondement légal et, aux termes de l'article II c) de la Convention de Genève sur la prévention et la punition du crime de génocide, datée du 9 décembre 1948, constitue un acte de génocide, ainsi qu'une violation flagrante, massive et systématique des droits de l'homme à l'égard du peuple cubain.

Le gouvernement cubain a dû faire face tout au long de ces années à des mesures visant à renforcer cette politique d'agression qui a causé et continue de causer de sérieux préjudices au bien-être matériel, physique, psychique et spirituel du peuple cubain, tout en limitant son développement économique, culturel et social, dans la mesure où plusieurs générations ont dû vivre dans un climat d'hostilité et de tension permanent.

Des études préliminaires indiquent que ces préjudices se montent d'ores et déjà à 72 milliards de dollars, ce chiffre conservateur n'incluant pas les 54 milliards imputables aux dommages directs causés à des cibles économiques et sociales par des sabotages et des actions terroristes stimulés, organisés et financés depuis les USA.

Les systèmes nationaux de santé et d'éducation et l'alimentation ont été des objectifs prioritaires des agressions nord-américaines.

Le blocus a causé de graves préjudices au système national de santé cubain, entravant l'achat de technologies, de matières premières, de réactifs, de moyens de diagnostic, d'équipements et de pièces de rechange, dont ceux qui sont nécessaires au traitement de maladies chroniques et sévères mettant en danger la vie des personnes, dont le cancer.

Les achats de cytostatiques, des médicaments essentiels à la survie des cancéreux, sont sérieusement entravés quand des transnationales

⁹ Id., p. 886.

étasuniennes achètent des laboratoires pharmaceutiques de pays tiers avec lesquels Cuba avait signé des contrats.

À titre d'exemple : Cuba ne peut acheter le kit nécessaire au dépistage du *corona virus*, vecteur de la pneumonie atypique (SARS) produit par la société Vitro Gen.

Les conséquences de ces prohibitions ont été bien souvent dramatiques, non seulement à cause de la souffrance des patients et des familles, mais aussi parce que le personnel médical se retrouve parfois dans l'impossibilité de sauver une vie ou de soulager une souffrance. **(Cf. le rapport de Cuba adressé au secrétaire général des Nations Unies au titre de la Résolution 57/11 de l'Assemblée générale, inclus dans le document A/58/2787 de l'Assemblée générale de l'ONU.)**

Mais la priorité accordée par le gouvernement cubain à la santé publique a toutefois permis, malgré ces préjudices, d'atteindre et de maintenir des services médicaux d'un niveau élevé, totalement gratuits et couvrant l'ensemble de la population.

Il est un autre domaine qui a été touché traditionnellement par les restrictions du blocus : l'alimentation, indépendamment des achats que Cuba a réalisés ces dernières années aux USA en surmontant des obstacles et des contraintes énormes.

De toute façon, ces ventes d'aliments sont soumises à des procédés et des normes complexes qui les entravent énormément. Les sociétés nord-américaines doivent engager des démarches terriblement bureaucratiques pour obtenir la permission de vendre leurs produits à Cuba, tandis que notre pays doit payer cash, ne peut recevoir de crédits financiers, même pas privés, doit passer par des banques de pays tiers et dans une monnaie différente du dollar, toutes ces opérations bancaires entraînant des pertes. D'autant que les cargos cubains ne peuvent se charger du transport.

A quoi il faut ajouter que notre pays ne peut vendre à des sociétés nord-américaines éventuellement intéressées par des produits nationaux, ce qui interdit de créer des revenus qui permettraient d'élever les opérations. Cette prohibition d'exporter des produits agricoles aux USA a entraîné pour Cuba, rien qu'en 2002, un manque à gagner de 114 millions de dollars.

Les achats d'aliments découlent des gros efforts consentis par les sociétés des deux pays (négociations, contrats et ventes), non de la volonté de l'administration nord-américaine. Le président en personne s'est chargé de préciser qu'indépendamment de ces ventes, le blocus se maintenait en l'état et que son administration renforçait au contraire les mesures de coercition économique et les sanctions en place.

Dans le domaine de l'éducation, la guerre économique contre Cuba a provoqué aussi de lourdes pertes. Tous les Cubains, on le sait, jouissent d'un accès équitable et gratuit à l'enseignement, du primaire à l'enseignement supérieur,

en passant par l'enseignement spécial, sans distingo de sexe, de couleur de la peau, de credo politique ou religieux. Les préjudices se constatent dans l'infrastructure matérielle des écoles cubaines, en particulier les livres de texte, les articles d'écriture (crayons et cahiers), les uniformes scolaires, les moyens de l'enseignement artistique et le sport scolaire, entre autres. Les retombées du blocus ne peuvent être surmontées que grâce à l'inventivité et à la persévérance de professeurs qualifiés et profondément attachés à leur mission, et aux efforts extraordinaires que consentent le gouvernement et le peuple cubains depuis quarante ans.

Dans les seules années 90, à cause des restrictions imposées par le blocus, le financement disponible pour l'importation de moyens et de ressources destinés aux écoles cubaines a diminué de 25 à 30 p. 100 du fait d'achats sur des marchés lointains et à des prix parfois supérieurs¹⁰.

La politique génocide de blocus a aussi visé à empêcher à tout prix que Cuba puisse accéder aux nouvelles technologies, aux avancées de la science et de la technique, et aux sources de financement et de crédits au service du développement par l'intermédiaire d'organismes et d'institutions financiers internationaux.

Aucune activité économique et sociale n'a échappé à l'action destructive et déstabilisatrice de cette politique. Rien qu'en 2002, le manque à gagner à cause de contrats souscrits à des prix plus élevés que la normale s'est monté à 403 500 000 dollars.

Le blocus nord-américain a des effets d'autant plus graves qu'il est foncièrement extraterritorial, les lois Torricelli et Helms-Burton l'institutionnalisant et le systématisant : cette politique s'étend aux activités des filiales nord-américaines et aux cargos dans des pays tiers et à une large gamme d'activités internationales de nature commerciale, financière, technologique et autre dans lesquelles les USA, en tant que première puissance économique au monde, jouent un rôle significatif.

L'administration républicaine en place a adopté de nouvelles dispositions pour renforcer le blocus, à l'encontre de la communauté internationale et de sa propre opinion publique, au point d'aller jusqu'à menacer de recourir au veto présidentiel pour bloquer toute mesure que le Congrès pourrait adopter en vue d'alléger cette politique génocide.

En 2003, l'administration nord-américaine a émis de nouvelles réglementations et appliqué encore plus sévèrement des mesures déjà en place en vue de restreindre au maximum les échanges bilatéraux dans les domaines universitaire, scientifique, culturel et sportif, ce qui a infligé des dommages aux relations historiques entre les peuples cubain et nord-américain.

¹⁰ En dépit de ces carences, l'Unesco a reconnu l'engagement du gouvernement cubain de mettre au point des programmes éducatifs qui élèvent le niveau culturel de toute la société et sa participation à des projets solidaires au bénéfice d'autres peuples. On pourrait citer à cet égard les campagnes d'alphabétisation menées en Haïti et au Venezuela à partir de méthodes créées par des pédagogues cubains.

Comment un gouvernement a-t-il pu, année après année, échafauder un système si méticuleusement infernal pour empêcher un peuple d'accéder à des produits essentiels provenant du principal marché du monde, à plus forte raison si certains d'entre eux sont uniques en leur genre et ne se fabriquent que là ?

Comment peut-on justifier ces pratiques, non plus seulement eu égard aux normes universelles des droits de l'homme et du droit international humanitaire, mais tout simplement vis-à-vis des principes de libéralisation économique et commerciale que proclament les pays industriels, dont les Etats-Unis dans le cadre de la mondialisation en cours ?

Le gouvernement nord-américain méprise royalement les résolutions que l'Assemblée générale des Nations Unies vote tous les ans depuis 1992 pour exiger la levée du blocus, celle de 2003 ayant été adoptée par le vote record de 179 pays.

Le peuple cubain ne pourra jouir vraiment de tous les droits de l'homme tant qu'il sera en butte à la violation la plus aberrante et la plus inhumaine qui soit : le blocus économique, commercial et financier appliqué illégalement contre lui depuis plus de quarante ans par le gouvernement des Etats-Unis.

CHAPITRE IV : UN VRAI « TROU NOIR MORAL ET JURIDIQUE » SUR LE TERRITOIRE CUBAIN OCCUPÉ ILLÉGALEMENT PAR LES USA À LA BASE NAVALE DE GUANTÁNAMO

Les tragiques événements du 11 septembre 2001 ont servi de prétexte à la mise en place d'une véritable stratégie néo-fasciste de domination du monde que les idéologues des forces d'extrême droite et militariste au pouvoir aux USA avaient déjà en tête. L'administration Bush fils a déchaîné une vague de répression féroce, limitant les libertés civiles et politiques aux USA mêmes et, surtout, en restreignant le droit de nombreux peuples tiers à l'autodétermination, au développement et à la paix.

Au nom d'une prétendue lutte contre le terrorisme, le gouvernement de la superpuissance a lancé des guerres de conquête impérialistes pour asseoir sa suprématie mondiale et pour contrôler d'importantes ressources stratégiques, foulant au pied les normes du droit international humanitaire les plus élémentaires et sapant d'une manière grave et persistante le respect et la protection des droits de l'homme, dont le droit à la vie et à la liberté.

À la violation des droits de l'homme de milliers d'étrangers arrêtés arbitrairement aux USA, vient s'ajouter l'état de non-droit dans lequel plus de six cents personnes, dont des enfants, sont détenues arbitrairement dans des conditions inhumaines à la base navale de Guantánamo, un territoire que les USA occupent illégalement à Cuba depuis cent ans, portant atteinte par là à la dignité et à la volonté souveraine du peuple cubain.

Après la guerre qu'il a déclenchée en Afghanistan, le gouvernement nord-américain a décidé de loger dans cette base militaire les prisonniers de sa « guerre contre le terrorisme ».

À l'époque, le gouvernement cubain avait déclaré dans une note officielle du 11 janvier 2002 : « Bien que le transfert de prisonniers de guerre étrangers par le gouvernement nord-américain dans une installation militaire située sur une portion de notre territoire où le droit d'exercer notre juridiction nous a été ôté ne s'ajuste pas aux normes qui lui ont donné naissance, nous ne créerons pas d'obstacles à cette opération. »

Compte tenu de l'intérêt du gouvernement cubain de continuer de maintenir par rapport à cette base le climat de détente et de respect mutuel qui y avait régné ces dix dernières années, la note poursuivait : « Bien que, là encore, Cuba et les Etats-Unis divergent sur la façon la plus efficace d'éliminer le terrorisme, la différence consiste dans la méthode, non dans la nécessité de mettre fin à ce fléau bien connu de notre peuple qui en a été victime depuis plus de quarante ans et qui a frappé le peuple nord-américain, d'une façon répugnante et brutale, le 11 septembre dernier. »

Et la note ajoutait : « Le gouvernement cubain, tout en se félicitant de l'information qui lui a été fournie au préalable, prend note avec satisfaction des déclarations publiques émises par les autorités nord-américaines au sens que les prisonniers recevront un traitement adéquat et humain que la Croix-Rouge internationale pourra contrôler.

Et elle manifestait la volonté des autorités cubaines de coopérer aux services sanitaires requis.

Or, la réalité sur cette base nord-américaine est bien différente. Elle est le théâtre permanent d'une des pratiques les plus abominables de l'époque moderne en matière de violations massives et flagrantes des droits de centaines de personnes, privées de l'essence même de leur nature humaine.

Sur ce territoire, toujours usurpé contre la volonté formelle du peuple cubain, des centaines d'étrangers sont arbitrairement emprisonnés, soumis à des vexations indescriptibles, totalement coupés du monde, sans la moindre possibilité de communiquer avec leurs familles ou de disposer d'une défense adéquate. Les chefs d'accusation contre la plupart d'entre eux n'ont jamais été prononcés. Certains des rares prisonniers relaxés ont raconté les horreurs de ce camp de concentration où les autorités pratiquent des formes de tortures condamnables et recourent à des traitements cruels, dégradants et inhumains.

Des figures juridiques totalement inventées, comme celle de « combattants illégaux », ou la mise en place d'aberrations juridiques comme les « cours martiales spéciales », fabriqués par les USA pour justifier le traitement déshumanisant imposés à des prisonniers de guerre, sont de toute évidence en contradiction avec le droit international et avec les Conventions de Genève de 1949.

Les « cours » seraient habilitées à décréter des peines de mort, et leurs sentences seraient sans appel, n'auraient pas la moindre indépendance et restreindraient le droit des accusés à choisir un avocat et à avoir une défense efficace. Les preuves obtenues sous la torture ou la coercition seraient recevables.

La communauté internationale condamne ce qui se passe sur la base que les USA maintiennent illégalement en territoire cubain à Guantánamo, convertie en un entrepôt de prisonniers, sans procès, sans chefs d'accusation, sans avocats, sans le moindre indice d'un procès juste, tout ceci dans le climat permanent d'hystérie et de peur que l'extrême droite fondamentaliste au pouvoir à la Maison-Blanche fait vivre au peuple nord-américain, avec ses annonces alarmistes et ses mesures arbitraires.

On ne peut mener la lutte contre le terrorisme en implantant soi-même la terreur qu'imposent le déni des droits et l'exercice d'un soi-disant droit unilatéral à la guerre.

Le Comité international de la Croix-Rouge, des juristes et des universitaires importants, des organisations non gouvernementales et des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, et des représentants de nombreux gouvernements, ont exigé que l'administration nord-américaine éclaire sans retard la situation légale des prisonniers enfermés dans sa base navale eu égard aux normes internationales des droits de l'homme et aux règles du droit international humanitaire.

Le gouvernement de la République de Cuba invite instamment le gouvernement des Etats-Unis à mettre fin au « trou noir moral et juridique » en quoi il a converti le territoire occupé illégalement par sa base navale à Guantánamo. Le peuple cubain est gravement inquiet du sort des personnes arbitrairement incarcérées dans cette partie de son territoire.

Cette base navale fait directement partie du butin de guerre que les Etats-Unis obtinrent après être intervenus militairement dans la guerre d'Indépendance cubaine et avoir occupé l'île, interdisant ainsi au peuple cubain d'accéder à la vraie indépendance.

La base navale de Guantánamo est une conséquence de l'accord illégal sur les stations charbonnières et navales signé en 1903 entre le gouvernement nord-américain et le gouvernement installé à La Havane par la puissance néo-coloniale en des circonstances où notre peuple ne pouvait exercer la moindre souveraineté. Ces bases navales avaient été exigées par les Etats-Unis dans l'appendice imposé à la Constitution cubaine comme condition *sine qua non* de la fin de l'occupation militaire du pays : le fameux et triste amendement Platt.

L'article II de cet Accord stipulait « le droit... de faire en général tout ce qu'il serait nécessaire pour mettre ces sites¹¹ en condition de servir exclusivement de stations charbonnières ou navales, à l'exclusion de toute autre objet ».

¹¹ Au départ, les sites choisis étaient Bahía Honda, qui ne fut jamais utilisé, et la baie de Guantánamo.

La République de Cuba et les Etats-Unis d'Amérique signèrent trente et un ans plus tard, le 29 mai 1934, dans le cadre de la politique de « bon voisinage » du président Franklin Delano Roosevelt, un nouveau Traité de relations qui dérogeait celui de 1903.

Mais aux termes duquel les USA maintenaient l'occupation de la base navale de Guantánamo et l'application continue des normes qui en régissaient le « bail ».

Durant la période néo-coloniale, la base navale servit de garantie aux gouvernants corrompus et sanguinaires que la politique impérialisme permit de maintenir au pouvoir, à rebours des intérêts du peuple cubain. En 1958, des avions de guerre du dictateur Fulgencio Batista s'y posèrent bien des fois pour y faire le plein de combustible et de bombes afin de pouvoir continuer leur bombardement de la population civile dans l'Est du pays.

Au triomphe de la Révolution, en 1959, date de la vraie indépendance – non l'indépendance toute formelle du 20 mai 1902 – la base navale de Guantánamo se convertit en un foyer permanent de menaces, de provocations et de violation de la souveraineté de la République, dans le cadre de la politique que les Etats-Unis entreprirent d'appliquer avec sa séquelle d'agressions, de crimes et de sabotages.

Le gouvernement cubain a dénoncé des dizaines de fois ces provocations, non seulement devant son homologue nord-américain, mais encore devant les Nations Unies, argumentant que cet enclave colonial¹² étasunien n'a jamais été utilisé aux fins déclarées dans le traité « plattiste » de 1903 (défendre Cuba) ou dans le traité invalide de 1934 (favoriser les relations d'amitié entre les deux pays).

Bien au contraire, durant plus de quarante ans, cette base a servi à des fins dont aucun n'est stipulé dans l'accord qui justifie sa présence sur notre territoire.

Elle se convertit, au triomphe de la Révolution cubaine, en un motif de nombreuses frictions entre les deux pays. L'immense majorité de ses plus de trois mille employés cubains fut licenciée et remplacée par des personnels d'autres pays.

Des tirs d'armes à feu en portaient fréquemment, un certain nombre de soldats cubains ayant été tués de ce fait. Des mercenaires au service d'une puissance étrangère y trouvèrent un soutien et un refuge. Elle fut même utilisée comme le centre d'une auto-agression conçue par le gouvernement nord-américain dans les années 60 – nommée par les services secrets de ce pays le Plan Patty et désamorcée par la sécurité cubaine : des agents étasuniens infiltrés en territoire cubain tiraient contre la base, faisant croire qu'elle était attaquée par

¹² Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies : 1514 (XV) du 14 décembre 1960 ; 2189 (XXI) du 13 décembre 1966 et 2625 (XXV) du 19 décembre 1967, soulignent la nécessité urgente, pour assurer la paix et la sécurité internationales, de mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes.

les forces armées cubaines, ce qui servirait de prétexte à déclencher une agression.

À un autre moment, les dirigeants nord-américains y concentrèrent unilatéralement des dizaines de milliers d'Haïtiens et de Cubains qui tentaient d'émigrer illégalement aux Etats-Unis par leurs propres moyens.

Par ailleurs, les conditions propices n'ont jamais été réunies, en presque cinquante ans, pour entamer sereinement une analyse légale et diplomatique qui permettrait d'aboutir au seul règlement logique et juste de ce fait accompli remontant à loin, mais tout à fait anormal : la restitution à notre pays de cette portion du territoire occupé contre la volonté de notre peuple.

Or, face à ce problème étrange et potentiellement dangereux entre Cuba et les Etats-Unis qui dure depuis des dizaines d'années, notre gouvernement a suivi un principe de base : éviter que cette réclamation ne devienne une question spécialement importante, à plus forte raison un thème prioritaire, dans l'ordre du jour bilatéral où s'inscrivent de nombreuses et de graves divergences. Il faut toutefois reconnaître qu'on a pu respirer ces dernières années un climat caractérisé par plus de détente et de respect mutuel.

Notre pays s'est attaché à appliquer là une politique spécialement attentive et calme.

La position du gouvernement cubain au sujet de la légalité de cette base navale est la suivante : aucun bail, en tant que figure juridique, ne saurait octroyer au preneur un droit perpétuel sur le territoire pris à bail. Aussi, en temps voulu, en tant que juste droit de notre peuple, le territoire occupé illégalement à Guantánamo devra être rendu à Cuba par des moyens pacifiques.

Au-delà de la question du maintien illégal de la base navale sur son territoire, qui sera réglé quand les conditions le permettront, le peuple cubain joint sa voix à celle de la communauté internationale pour que cesse la situation qui y existe. La suppression de cette violation flagrante des droits de l'homme et du droit international humanitaire ne saurait attendre. Ce grave précédent ne saurait se prolonger.

L'arrestation pour une durée indéfinie sans chefs d'accusation ni procès, la réclusion dans de minuscules cellules vingt-quatre heures par jour, l'obligation de garder les menottes même durant le très bref délai d'exercice permis, la cruauté exercée envers les familles qui ignorent tout de leurs proches, les interrogatoires réitérées en absence d'un avocat et la possibilité d'exécutions au terme de procès injustes et sans droit d'appel sont autant de faits qui constituent une aberration et un affront à la justice et à la dignité humaine.

Les personnes considérées comme des « combattants illégaux » sont soumises à des règlements militaires arbitraires qui envisagent même la possibilité de tortures et privent le détenu de ressources juridiques comme l'*habeas corpus*. Elles peuvent rester incarcérées sans accusations concrètes pour une durée indéfinie et leurs avocats sont victimes de différentes restrictions et n'ont pas le droit de réclamer la comparution de témoins. Tout prisonnier souhaitant un

avocat autre que l'avocat militaire commis d'office doit d'abord se déclarer coupable, ce qui constitue un grossier déni de la présomption d'innocence.

Mais les prisonniers ne subissent pas tous le même régime. On constate clairement un modèle arbitrairement sélectif et un deux poids deux mesures. Les ressortissants d'un pays allié dans le cadre de la *Coalition of the Willing*, Bush leur « concède » un certain nombre de garanties : ces « chanceux » ont le droit de s'entretenir en privé avec leurs avocats, ce qui est refusé aux autres.

Comment la superpuissance peut-elle soutenir la thèse d'un prétendu « attachement » aux droits du peuple cubain alors qu'elle utilise la partie de son territoire qu'elle occupe illégalement pour y mettre en place un vrai « trou noir » en matière de droits de l'homme ?

Cuba condamne une fois de plus les violations massives, flagrantes et massives des droits dont sont victimes des centaines de personnes arrêtées arbitrairement par le gouvernement nord-américain sur son territoire et ailleurs, et en particulier sur la base navale qu'il continue d'occuper illégalement à Guantánamo. Le peuple cubain fait sien l'appel de la communauté internationale à une prise de position claire et conséquente su cette grave situation.

DEUXIÈME PARTIE : RECRUESCENCE DE L'AGRESSIVITÉ DE LA POLITIQUE NORD-AMÉRICAIN CONTRE CUBA SOUS L'ADMINISTRATION GEORGE W. BUSH

CHAPITRE CINQ : LA RECRUESCENCE DE LA POLITIQUE HOSTILE DE L'ADMINISTRATION BUSH FILS. LE DANGER D'UNE AGRESSION MILITAIRE SE PRÉCISE

Les menaces, les déclarations et les actions agressives des différentes administrations nord-américaines contre Cuba, en vue d'en détruire la Révolution entreprise par le peuple cubain, ont été une constante durant ces quarante-cinq ans.

Les actions de l'administration Bush ces trois dernières années ratifient que son objectif est de renverser le gouvernement cubain. L'euphémisme « promouvoir la transition à la démocratie et le respect des droits de l'homme » se double d'une vision d'urgence dans la mesure où ses principales figures disent que cela doit se faire rapidement.

La prétendue transition rapide à la « démocratie » à Cuba est devenue l'axe des prises de décision au sein des différentes instances gouvernementales intervenant dans la mise au point et l'application de la politique nord-américaine. Récemment, Roger Noriega, secrétaire d'Etat adjoint aux affaires latino-américaines, a même indiqué : « Le président Bush s'était engagé à voir la fin du régime castriste... et nous allons rapidement et inexorablement vers ce but ».

La possibilité d'une agression militaire de la part des Etats-Unis est donc aujourd'hui aussi réelle qu'à l'époque de l'invasion mercenaire de Playa Girón (baie des Cochons). Il suffirait d'analyser à cet égard l'aggravation et la recrudescence des actions agressives sous tous azimuts des USA contre Cuba, en particulier les déclarations menaçantes réalisées tant à Washington qu'à Miami, tout ceci dans le cadre d'une agressivité à l'échelle mondiale sans précédent des secteurs de pouvoir aux Etats-Unis. Le caractère impérialiste des conceptions et des approches composant la stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis qui a été révélée officiellement le 17 septembre 2002 ne laisse guère de place au doute.

Selon cette stratégie, il est temps de réaffirmer le rôle essentiel de la force militaire des Etats-Unis : c'est souligner là, plus que jamais, le recours à la force. Le droit de la superpuissance de recourir unilatéralement à la soi-disant guerre préventive apparaît sans cesse dans la rhétorique de leurs plus hauts représentants, pis encore dans leurs décisions exécutives, comme la guerre de conquête de l'Irak l'a prouvé sans ambages.

Cette stratégie souligne sans détours que « tout en s'efforçant constamment de chercher le soutien de la communauté internationale, le pays n'hésitera pas à agir seul, si besoin était, pour exercer son droit à l'autodéfense par une action préventive ».

Autrement dit, les Etats-Unis recourront aux Nations Unies et à d'autres instances du système international uniquement quand ceux-ci leur seront utiles pour soutenir leur projet de domination hégémonique à l'échelle planétaire, ce qui est là afficher tout leur mépris pour le multilatéralisme.

Le concept d' « attaques préventives » n'est pas nouveau, mais c'est la première fois qu'il est élevé au rang de principe doctrinaire dans la stratégie de sécurité nationale de la seule superpuissance.

Dans son discours du 1^{er} juin 2002 à l'académie militaire de West Point, le président Bush a affirmé publiquement sa détermination de subordonner tous les pays du monde à la volonté de son gouvernement quand il s'est exclamé : « Chaque nation, où qu'elle soit, doit prendre maintenant une décision : soit elle est avec nous soit elle est avec le terrorisme. »

La décision inébranlable du peuple cubain d'exercer en plénitude son droit à l'autodétermination constitue un écueil pour les plans impériaux des cercles de pouvoir étasuniens, non par la grandeur économique ou militaire de Cuba, mais par le défi politique et moral que représente cette attitude d'un petit pays dans l' « arrière-cour » traditionnelle des Etats-Unis. Voilà pourquoi de nombreux documents produits dernièrement en matière de sécurité nationale présentent de nouveau Cuba comme une « menace ».

La thèse de la prétendue « menace » que Cuba représenterait pour la sécurité des Etats-Unis a été fabriquée de toutes pièces à partir de prétextes que différents hauts fonctionnaires de l'administration Bush ne cessent de présenter dans leurs interventions, entre autres les prétendus liens de Cuba avec le

terrorisme et le narcotrafic ; l'existence de programmes cubains visant à « la mise au point d'armes biologiques d'extermination massive » ; l'éventualité d'un exode massif vers la Floride. Or, le gouvernement cubain a démenti et désarticulé publiquement chacune de ces allégations par des preuves absolument irréfutables.

On trouvera ci-après, classés par ordre chronologique, à peine quelques exemples de cette escalade agressive de l'administration Bush contre Cuba.

2001

- Plusieurs hauts fonctionnaires ratifient qu'il n'y aura aucun changement dans la politique de blocus et d'isolement menée contre Cuba.
- Les Etats-Unis déclarent comme hautement prioritaire la promotion d'une résolution visant Cuba à la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme et décident d'inscrire de nouveau Cuba sur la liste des Etats qui stimulent censément le terrorisme, utilisant comme « justification » « la résidence à Cuba de fugitifs nord-américains et d'anciens militants de l'ETA ; la présence dans l'île de représentants de l'ELN et des FARC de Colombie et les liens avec d'autres Etats prétendument terroristes », tous ces points ayant été réfutés irréfutablement par notre pays.
- Désignation à de postes exécutifs élevés d'Otto Reich et d'autres personnages d'origine cubaine, comme Mauricio Tamargo et Josefina Carbonell, tous ennemis jurés de la Révolution cubaine, dont beaucoup ont été mêlés à des opérations terroristes ou à des plans de subversion et d'agression contre notre pays.
- Refus réitérés de délivrer des visas à des fonctionnaires cubains, sous prétexte qu'ils représentent une menace pour la sécurité nationale des Etats-Unis.
- En juillet, le président Bush annonce que son administration appliquera plus strictement les réglementations du blocus concernant les voyages et les envois d'argent, promet d'augmenter l'aide à ses groupes mercenaires à Cuba et de mener d'autres actions visant à promouvoir la subversion interne, tout en donnant des instructions pour chercher des moyens de contourner le blocage du gouvernement cubain aux transmissions radiophoniques et télévisées illégales en provenance des USA.
- L'administration Bush profite du profond sentiment antiterroriste du peuple nord-américain soulevé par les actions du 11 septembre pour renforcer ses plans contre Cuba. Elle lance une stratégie d'intoxication visant à donner une fausse image de Cuba comme pays stimulant le terrorisme, ce qui est d'autant plus facile qu'elle l'a inscrite sur sa liste injuste et inacceptable des « pays terroristes ». Cette stratégie s'exprime dans les actions suivantes :

Des membres de l'administration font des déclarations publiques pour dénaturer, occulter et minimiser la position de Cuba sur le terrorisme. L'administration ne reconnaît pas les condoléances et les offres d'aide (utilisation d'aéroports cubains, soins hospitaliers à Cuba, sang pour blessés, antibiotiques, kits pour dépistage de l'anthrax) présentées officiellement par le gouvernement cubain aussitôt après le 11 septembre. Elle a même le front de mentir, affirmant que Cuba a été le seul pays du continent à ne pas se dire solidaire des Etats-Unis.

Recrudescence de la campagne visant à lier Cuba au terrorisme ; notre pays est même accusé de s'opposer aux efforts des USA dans ce sens.

L'administration réduit de sept fois l'espace où les fonctionnaires de la Section des intérêts de Cuba à Washington peuvent se déplacer librement (de 5 000 km² à 706).

2002

- L'administration renforce ses plans pour fabriquer des « arguments » en rapport avec le terrorisme qui rendraient crédibles la « menace cubaine », et manipule les avancées de notre pays dans l'essor de son industrie biotechnologique. L'implication potentielle de Cuba dans le « bioterrorisme », sous prétexte que notre pays développerait des programmes de mise au point d'armes biologiques, devient l'argument le plus réitéré et le plus grave de l'administration à cette époque en vue de justifier son hostilité, de maintenir et d'intensifier le blocus et de freiner la progression des forces qui sont favorables aux USA à un changement de politique envers Cuba. C'est dans ce contexte qu'il faut situer les déclarations de John Bolton et de Carl Ford selon lesquels notre pays est en train de consentir un gros effort de recherche et de mise au point d'armes biologiques. Cuba est de nouveau inscrite sur la liste des « pays terroristes », sous prétexte qu'elle ne s'est pas ralliée à la guerre mondiale de Bush contre le terrorisme.
- La quantité et la gravité des déclarations des principaux porte-parole de l'administration Bush se multiplient devant la presse et le Congrès : ils refusent tout assouplissement de la politique envers Cuba et répètent les accusations mensongères au sujet de « liens » de notre pays avec le terrorisme et dénonçant des « violations » des droits de l'homme.
- Trente-quatre individus d'origine cubaine ou situés au premier rang dans la politique contre Cuba sont nommés à des postes importants dans l'administration (entre autres, Melquíades Martínez, Otto Reich, Dan Fisk).
- Le 11 janvier, Otto Reich est nommé secrétaire d'Etat adjoint aux affaires américaines. La politique agressive du département d'Etat et de la Section des intérêts des Etats-Unis (SINA) à La Havane engendre une dégradation du climat d'échange bilatéral.

- L'administration renforce ses démarches politiques et diplomatiques pour imposer une nouvelle résolution de condamnation de Cuba à la Commission des droits de l'homme de Genève.
- Toujours plus de visas sont niés à de hauts fonctionnaires et à des spécialistes cubains de différents secteurs invités à participer à des activités aux USA (environ deux cents refus à des fonctionnaires, artistes, chercheurs et scientifiques).
- L'administration nord-américaine mène des actions systématiques pour neutraliser et entraver les efforts des agriculteurs favorables au commerce avec Cuba et pour empêcher les achats d'aliments que Cuba a été autorisée à faire mais sous le coup de restrictions rigoureuses. Elle s'oppose à toute modalité de financement nord-américain, même privé, des achats cubains et menace publiquement de mettre son veto à la loi du Trésor si elle contient des dispositions dans ce sens.
- L'administration nord-américaine refuse trois propositions de Cuba en vue d'une coopération bilatérale concernant la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le trafic de drogues et la question de l'émigration.
- L'administration nord-américaine renforce le harcèlement et les sanctions contre des Nord-Américains qui exercent leur droit de se rendre à Cuba (des centaines de lettres de mise en garde, augmentation des amendes frappant des personnes naturelles et juridiques, révision des autorisations).
- L'administration nord-américaine accroît son soutien financier et matériel en vue de fomenter les activités subversives à Cuba, notamment de la part de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (US/AID) et de la SINA (introduction d'imprimés et de vidéo-cassettes de nature subversive ; distribution de radios dotés de dispositifs spéciaux pour garantir les opérations subversives, etc.).

2003

Cette année-là, la politique d'hostilité des USA se renforce dans tous les domaines : l'administration Bush conduit une escalade d'actions toujours plus agressives et provocatrices.

Augmentation des violations des accords migratoires entre les deux pays ; encouragement, tolérance et impunité accrues pour l'émigration illégale

À la différence des années précédentes, les USA ne délivrent, du 1^{er} octobre 2002 au 28 février 2003, que 505 visas d'émigration, soit à peine 2,5 p. 100 du minimum de 20 000 prévus dans les accords migratoires bilatéraux. Tout ceci laisse prévoir que ce minimum ne serait jamais atteint, ce que dénoncent les autorités cubaines.

Du 19 mars au 10 avril 2003, deux avions de passagers cubains sont détournés aux USA, les pirates utilisant la même méthode que celle qui fut employée pour

détourner et écraser les avions contre les tours jumelles de New York. Or, les autorités nord-américaines mettent les deux appareils sous séquestre et refusent d'extrader les pirates. Rappelons que les USA mènent censément leur guerre contre le terrorisme ! Pis encore, les passagers utilisés comme otages au cours de ces actions terroristes et ayant exprimé leur volonté de rentrer à Cuba sont immobilisés par des menottes, fouillés, arrêtés plusieurs jours, sommés de rester aux USA et même revêtus de l'uniforme des prisonniers, en violation de leurs droits de l'homme les plus élémentaires.

Logiquement, cette politique de tolérance et d'impunité des autorités nord-américaines face à des actes terroristes ne peut qu'encourager d'autres actions de cette nature. De fait, les autorités cubaines découvrent et désamorcent durant cette période vingt-neuf plans de détournement d'avions et de bateaux par la force, les auteurs étant des délinquants et des personnes au casier judiciaire bien rempli, auxquels les USA ont refusé un visa pour rendre visite à leurs famille dans ce pays ou pour y émigrer définitivement par les voies légales.

À l'inverse, Cuba a rempli strictement ses obligations dans la lutte contre le terrorisme et le piratage aérien. Ainsi, de 1968 à 1984, on a dénombré soixante et onze détournements d'avions des USA vers Cuba : 69 responsables furent punis et condamnés, la plupart rentrant dans leur pays une fois purgée leur peine. Cette attitude conséquente a permis d'extirper à la racine cette modalité de piratage depuis les USA vers Cuba. Il faut même signaler qu'après avoir mis en garde à plusieurs reprises qu'elles agiraient de la sorte, les autorités cubaines ont, le 18 septembre 1980, extradé deux pirates de l'air. **(Cf. Déclaration du ministère des Relations extérieures de la République de Cuba, du 2 mai 2003.)**

Il faut toutefois reconnaître que le 11 décembre 2003, un tribunal fédéral de Key West (Floride) a déclaré coupables de piraterie aérienne et d'autres délits connexes les six pirates de l'air qui avaient détourné le 11 mars 2003, comme signalé plus haut, un DC-3 appartenant à la compagnie cubaine Aéro taxi. La séance de verdict a été fixée à plus tard. Le gouvernement cubain a déclaré officiellement que « la condamnation de ces pirates de l'air constitue un fait positif qui contribue à la lutte contre les actes violents réalisés pour émigrer ». **(Cf. Déclaration du ministère des Relations extérieures de la République de Cuba, du 14 décembre 2003.)**

L'émigration illégale vers les USA a été stimulée par d'autres mesures prises par les autorités nord-américaines, entre autres la réduction draconienne des visas délivrés à des Cubains souhaitant rendre visite à leurs familles, l'accueil aux USA de certains émigrants illégaux interceptés en mer (contrairement aux clauses des accords migratoires qui stipulent leur renvoi à Cuba) et la carence d'une action décisive contre les trafiquants de personnes.

Venant couronner le tout, le 5 janvier dernier, trois jours avant le début d'un nouveau cycle de conversations migratoires bilatérales, des fonctionnaires nord-américains ont informé leurs homologues cubains qu'ils ne jugeaient pas possible de les soutenir « tant que les autorités cubaines ne feraient pas preuve d'un intérêt réel à aborder sérieusement des points "très importants" pour une

émigration dans l'ordre, légale et sûre entre les deux pays. » **(Cf. Déclaration du ministère des Relations extérieures de la République de Cuba, du 5 janvier 2004.)**

Les « points » en question, bien que tout à fait secondaires et sans la moindre incidence sur le fonctionnement des accords migratoires, ont été débattus largement et en profondeur au cours des cycles de conversations précédents. En fait, les faucons de l'extrême droite va-t-en-guerre de l'administration Bush et plusieurs figurants de la mafia terroriste cubano-américaine qui sont parvenus à occuper des postes importants dans ce gouvernement misent carrément sur l'échec des accords migratoires, cherchant par là à provoquer une crise qui pourrait justifier une agression militaire contre l'île. Les USA ne sont pas en mesure d'exiger des concessions unilatérales de Cuba alors qu'ils ne cessent de faire preuve de leur manque de sérieux et d'engagement envers la lettre et l'esprit même des accords.

De toute façon, indépendamment de ce contexte fait d'énormes défis, Cuba continue d'améliorer ses communications avec les Cubains vivant à l'étranger. Ainsi, le 27 septembre 2003, réuni avec quelque trois cents Cubains à New York, Felipe Pérez Roque, notre ministre des Relations extérieures, a informé de la tenue, en mai 2004 à La Havane, de la troisième conférence intitulée La Nations et l'émigration, et de la simplification des démarches d'entrée à Cuba des Cubains vivant à l'étranger.

Cette dernière décision, dont les ambassades et consulats cubains ont informé les résidents, signifie dans la pratique la disparition de l'autorisation d'entrée : quand cette mesure prendra effet après le premier trimestre de 2004, tout Cubain porteur d'un passeport valide pourra entrer sans plus à Cuba.

Cette autorisation d'entrée fut établie par le passé parce que le peuple cubain devait impérativement se protéger des activités terroristes que des individus et des groupes ayant reçu un entraînement, un financement et un soutien logistique aux USA où ils agissaient en toute impunité ont réalisées pendant plus de quarante ans contre notre pays.

L'annulation de cette autorisation d'entrée constitue une décision importante du gouvernement cubain qui vise à faciliter les contacts des Cubains vivant à l'étranger avec leurs familles et proches et avec leur patrie, et ratifie la politique qu'il suit envers ses émigrés, malgré l'hostilité accrue de l'administration Bush et le danger latent d'actions terroristes en provenance de l'extrême droite de Miami.

Nouvelles mesures de harcèlement contre la Section des intérêts de Cuba à Washington et contre la Mission devant les Nations Unies (New York)

Ces treize derniers mois (jusqu'à janvier 2004), les autorités nord-américaines ont expulsé arbitrairement dix-neuf diplomates cubains de Washington et de New York. **(Cf. Déclaration de Rafael Daussá, directeur d'Amérique du Nord au ministère des Relations extérieures de la République de Cuba, du 7 janvier 2004.)**

Les 12 et 13 mai 2003, l'administration nord-américaine informait la mission de Cuba devant l'ONU et la Section des intérêts cubains à Washington de sa décision de déclarer *persona non grata* quatorze diplomates cubains, dont plusieurs membres du personnel consulaire de la capitale, sous prétexte d'activités non autorisées considérées novices aux intérêts des USA. Sommée de présenter des preuves par le gouvernement cubain, elle a été incapable d'en fournir une seule.

Le 4 janvier 2004, *The Washington Post* publiait un article de la journaliste Robin Wright qui, citant des fonctionnaires non identifiés du département d'Etat, signalait que le diplomate cubain Roberto Socorro García, de la Section des intérêts, expulsé en décembre, l'avait été pour « activités liées au trafic de drogues ».

Le gouvernement cubain a refusé et démenti catégoriquement ces accusations sans fondements, les USA ayant été incapables de réfuter les arguments cubains. En fait, cette « filtration » à la presse répond au mécanisme d'intoxication éculé contre Cuba, en vertu duquel on fabrique des prétextes chaque fois qu'on prévoit de redoubler d'hostilité : il s'agit apparemment en l'occurrence de relancer la campagne selon laquelle Cuba est mêlé au trafic de drogues.

Accroissement notable des provocations et des activités subversives de la SINA à La Havane en vue de déclencher une crise qui justifierait une agression militaire contre Cuba

Le chef de la Section des intérêts nord-américains à La Havane a, dès avant même son arrivée dans notre pays, intensifié les provocations ouvertes et son ingérence en vue de favoriser, d'organiser, de financer et de stimuler les activités subversives d'organisations mercenaires au service des intérêts de domination de la superpuissance. Les fonctionnaires de cette section diplomatique, parmi lesquels on relève un grand nombre de fonctionnaires des services de renseignements, ont recouru plus que jamais aux voyages visant censément à vérifier la situation des émigrants illégaux renvoyés à Cuba pour réaliser des opérations subversives sur tout le territoire national. Par ailleurs, les bâtiments de la SINA et même la résidence privée de son chef ont été transformés en centres d'entraînement et d'instructions dans le cadre de la conspiration subversive.

Accroissement notable des ressources financières destinées à la subversion

Les autorités nord-américaines ont accru notablement les fonds publics et secrets destinés à financer les organisations mercenaires qu'elles ont organisées à Cuba et qu'elles prétendent présenter comme des défenseurs des droits de l'homme et des opposants politiques pacifiques.

Les fonds alloués dans ce but à travers l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (US/AID) ont été augmentés. Depuis 1997, cette agence a destiné plus de 27 millions de dollars à la mise en œuvre de la section 109 de la Loi Helms-Burton, et a fait parvenir à Cuba plus d'un million

d'exemplaires d'imprimés subversifs, plus de 7 000 appareils de radio conçus pour recevoir les ondes des radios subversives des USA. Les législateurs anticubains se proposent de faire adopter cette année par le Congrès 15 millions de dollars annuels pour financer la subversion, ce qui représenterait 10 millions de plus par rapport à 2002.

Aggravation sans précédent des restrictions imposées aux Nord-Américains souhaitant se rendre à Cuba

Les agents fédéraux nord-américains ont renforcé les mesures visant les voyages à Cuba : ainsi, plus de 1 126 Nord-Américains ont reçu des lettres de l'Office de contrôle des actifs étrangers (OFAC), rattaché au département du Trésor, soit deux fois plus que toutes celles envoyées durant le dernier mandat quadriennal de Clinton. Ces notifications constituent le préliminaire d'actions légales contre les Nord-Américains ayant violé les réglementations du département du Trésor concernant les voyages à Cuba, ces actions pouvant aboutir à des amendes de plusieurs milliers de dollars, voire à la privation de liberté. Suivant des instructions de la Maison-Blanche, le nouveau département de Sécurité interne a mis ses ressources en matière de renseignements à la traque de ceux qui voyagent illégalement à Cuba.

Interdiction des échanges dits « people to people »

Le 24 mars 2003, l'administration nord-américaine a renforcé le blocus contre Cuba, éliminant les rares autorisations délivrées à ce jour pour des échanges éducationnels, universitaires et culturels *people to people*.

Elle a accru par ailleurs le refus de visas à des artistes, intellectuels, universitaires et scientifiques cubains invités à des réunions aux USA.

Intensification des émissions subversives de radio et de télévision

Le 20 mai 2003, la radio créée par le gouvernement des Etats-Unis pour fomentier la subversion à Cuba a utilisé quatre nouvelles fréquences, provoquant des interférences et des parasites à la radio cubaine.

Ce même jour, un avion C-130 des forces de l'air nord-américaines a transmis les signaux de la télévision subversive créée par le gouvernement de 18 h à 20 h, utilisant des canaux et des systèmes assignés légalement aux chaînes de télévision cubaines par l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Ces actions constituent une violation éhontée du droit international et des normes et réglementations définies par l'UIT, en particulier de son Règlement des télécommunications qui prohibe les transmissions télévisées au-delà des frontières nationales et les interférences préjudiciables aux services d'autres Etats.

À partir de septembre 2003, ces transmissions radio et TV illégales sont passées par des satellites et se montent à 2 220 heures par semaine. Les émetteurs anticubains, tant publics que privés, diffusent des informations

absolument fausses et des messages incitant à la subversion, à l'émigration illégale, tentant de déclencher artificiellement une situation de crise qui servirait à justifier une agression militaire contre Cuba.

Le département d'Etat a inclus Cuba dans tous ses rapports : trafic de drogues, terrorisme, armes biologiques, droits de l'homme, traite de personnes, liberté religieuse, etc.

Le 30 avril 2003, l'administration nord-américaine a présenté un rapport annuel intitulé « *Patterns of global terrorism* » où Cuba apparaît de nouveau sur la liste des Etats censés soutenir le terrorisme à l'échelle internationale. La liste actuelle comprend sept pays : l'Irak, l'Iran, la Syrie, le Soudan, la Libye, la RPD de Corée et Cuba, ce qui coïncide « par hasard » avec des pays qui représentent un sérieux écueil aux plans de domination hégémonique des Etats-Unis.

Le gouvernement nord-américain n'a jamais pu prouver - et il ne le pourrait jamais - que Cuba a participé au moindre acte terroriste. Ses faux arguments se sont usés systématiquement au fil du temps, au point que des fonctionnaires sont allés jusqu'à reconnaître que l'inclusion de Cuba n'était qu'un instrument politique contre notre pays.

Or, c'est justement le gouvernement nord-américain qui refuse par des arguments creux, irrationnels et absolument infondés de souscrire le Programme bilatéral de lutte contre le terrorisme que le gouvernement cubain lui a soumis dès le 29 novembre 2001 et qu'il lui a représenté le 3 décembre 2001, le 12 mars 2002 et enfin le 17 décembre 2002, lors de la dix-neuvième séance des conversations migratoires entre les deux pays.

La politique de la Révolution cubaine en matière de terrorisme n'admet pas la moindre contestation ni la moindre mise en cause, à plus forte raison en provenance des Etats-Unis ! Cuba condamne les actes, les méthodes et les pratiques terroristes sous toutes leurs formes et manifestations, où qu'ils se commettent, qui que ce soit qui les commette, contre qui que ce soit qu'ils se commettent et quelles qu'en soient les motivations. Elle condamne de même toute action qui aurait pour objet d'encourager, d'appuyer, de financer ou de couvrir n'importe quel acte, n'importe quelle méthode et n'importe quelle pratique terroristes.

Cuba sait – peut-être mieux qu'aucun autre pays – quelles sont les conséquences du terrorisme. Dès le début de la Révolution, des hommes, des femmes et des enfants ont été victimes du terrorisme le plus cruel et le plus impitoyable, bien souvent parrainé, protégé, financé et organisé par le gouvernement des Etats-Unis lui-même et par ses protégés des organisations anticubaines installées à Miami.

Harcèlement, tortures et mauvais traitements accrus contre les cinq militants antiterroristes cubains condamnés injustement aux USA, ainsi que contre leurs familles

L'administration nord-américaine applique des mesures de punition arbitraires contre cinq jeunes Cubains condamnés injustement pour avoir cherché aux USA des informations qui permettraient protéger le peuple cubain des actions terroristes perpétrées par des organisations basées à Miami. Des agences fédérales continuent de saboter les démarches d'appel, renforcent les obstacles aux visites consulaires et aux contacts avec les familles, retardent sans raison la délivrance de visa aux proches de ces cinq militants antiterroristes et refusent l'entrée aux USA, à des fins de visite, aux femmes de Gerardo Hernández et de René González, ainsi qu'à la petite fille de ce dernier.

Intensification des campagnes visant à condamner Cuba dans des organismes multilatéraux et à internationaliser la politique d'hostilité contre elle

L'administration nord-américaine s'est employée à fond, recourant à toutes sortes de pressions et de conditions, en vue de faire condamner Cuba à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et à l'Organisation des Etats américains, en vain dans les deux cas.

De même, recourant aux services de ses deux alliés inconditionnels en Europe, Aznar et Berlusconi, elle a obtenu que l'Union européenne se soumette totalement à sa politique contre Cuba, la convertissant en complice de sa politique impérialiste et de son hostilité contre le peuple cubain.

Renforcement sensible de la campagne d'intoxication anticubaine aux USA

Des porte-parole de l'administration ont fait de nombreuses déclarations dangereusement agressives, utilisant comme prétexte les justes peines prononcées contre plus de soixante-dix mercenaires à la solde des USA et soutenant leur politique hostile.

Le département d'Etat utilise sa page web pour soutenir la contre-révolution cubaine et publier cinq pamphlets fondés sur la plus pure intoxication : Economie, Dette extérieure, Situation des prisonniers politiques (selon sa terminologie), Politique des USA envers Cuba et Espionnage.

Interdiction d'une nouvelle Foire de denrées alimentaires et de produits agricoles des USA

Deux Foires de denrées alimentaires et de produits agricoles de sociétés privées nord-américaines s'étaient déroulées avec succès à La Havane en 2002 et en 2003. L'administration Bush en a interdit une troisième.

Création de la Commission présidentielle pour contribuer à une Cuba libre, présidée par Colin Powell, le secrétaire d'Etat, et Melquíades Martínez, secrétaire au Logement

Le 10 octobre 2003, Bush fils a annoncé, dans un discours bourré de menaces contre Cuba, de nouvelles actions punitives, dont la création d'une Commission présidentielle pour contribuer à une Cuba libre, qui est présidée par Colin Powell, secrétaire d'Etat, et par Melquíades Martínez, secrétaire au Logement, parfait représentant de la mafia cubano-américaine de Miami dans l'administration, et chargée de conseiller le président et de lui présenter des propositions en vue de renforcer le blocus, d'accroître la subversion et la politique d'agressions, l'objectif final étant la liquidation de la Révolution cubaine. **(Cf. la déclaration du ministère des Relations extérieures de la République de Cuba, du 13 octobre 2003.)**

Roger Noriega, secrétaire d'Etat adjoint aux questions américaines, a déclaré le 16 janvier 2004, au cours d'un séminaire organisé par le Projet de transition cubaine (US/AID) que la Commission devait présenter un rapport initial le 1^{er} mai.

Opposition accrue à toute tentative du Congrès de modifier la politique envers Cuba

De hauts fonctionnaires de l'administration Bush liés à la politique anticubaine ont maintes fois annoncé l'intention de la Maison-Blanche de mettre son veto à tout projet de loi qui viserait à assouplir, même partiellement, les mesures de blocus contre Cuba.

Ainsi, le 12 novembre 2003, devant cette menace permanente, et pour éviter qu'en pleine année électorale, le président ne soit contraint d'exercer son droit de veto face à un projet de loi bénéficiant du soutien des deux partis, la commission de conférence bicamérale du Congrès, qui examinait le projet de loi concernant les assignations budgétaires aux départements du Trésor et du Transport, en a, d'une manière antidémocratique et en violation des normes et procédures, éliminé un amendement qui prônait un allègement des restrictions frappant les voyages de Nord-Américains à Cuba. Elimination opérée malgré que la Chambre des représentants et le Sénat aient voté cet amendement à une confortable majorité. **(Cf. la déclaration du ministère des Relations extérieures de la République de Cuba, du 13 novembre 2003.)**

Déclarations toujours plus agressives et menaçantes de fonctionnaires de l'administration

Signalons à titre d'exemples :

- Le 10 avril 2003, Hans Hertel, ambassadeur nord-américain en République dominicaine et ami proche de Bush, déclarait : « Ce qui se passe en Irak est bon signe et est un bon exemple pour Cuba » et d'ajouter que la guerre contre l'Irak marquait le début d'une croisade libératrice pour « démocratiser » tous les pays du monde.
- Le lendemain, 11 avril 2003, le gouverneur de la Floride, frère du président, Jeb Bush, affirmait : « Après le succès de la guerre en Irak, les Etats-Unis doivent se tourner vers le voisinage et recourir à leur pouvoir pour exercer

des pressions sur la communauté internationale afin de lui faire comprendre que le régime cubain ne peut continuer. »

- Le 13 avril 2003, Donald Rumsfeld, secrétaire à la Défense, répondit comme suit à une question de savoir si l'agression contre Cuba serait envisagée à un moment ou un autre : « Nous espérons qu'ils auront la liberté et qu'ils auront l'occasion de dire ce qu'ils veulent et pratiquer la liberté de culte et la liberté d'expression et la liberté de réunion », tout en n'écartant pas une agression militaire.
- En avril 2003, des fonctionnaires de l'administration menacèrent hypocritement que leur pays ne tolérerait pas un exode massif de *balseros* en provenance de Cuba.
- Le 25 avril 2003, le chef du Bureau Cuba au département d'Etat, fit savoir au chef de la Section des intérêts cubains à Washington, que le Bureau de sécurité interne, rattaché au Conseil de sécurité nationale, estimait que les détournements incessants depuis Cuba constituaient une « grave menace pour la sécurité nationale », comme si c'était pas justement les Etats-Unis qui toléraient et stimulaient les activités criminelles de trafiquants de personnes et de pirates de l'air terroristes !
- Le 4 mai 2003, à une question relative à la possibilité de « libérer » Cuba, Colin Powell, le secrétaire d'Etat, répondit : « Nous ne pensons pas qu'il soit approprié de l'envisager pour l'instant, à supposer que vous parliez de recourir à la force militaire dans ce but. » Ce qui veut dire, pour qui sait lire, que les possibilités restent ouvertes pour l'avenir !
- Le 27 mai 2003, Ileana Ros-Lehtinen, représentante républicaine de la Floride, d'origine cubaine, écrivait à Bush : « Monsieur le président, sous votre conduite, les Etats-Unis ont assisté à la libération des peuples afghan et irakien... Je tiens à vous faire des propositions et des recommandations qui permettront à votre administration de mettre au point une politique qui contribue à hâter un changement de régime à seulement cent cinquante kilomètres de nos côtes. » L'allusion à Cuba saute aux yeux.
- Le 4 juin 2003, témoignant devant la Commission des relations extérieures de la Chambre des représentants, John Bolton, sous-secrétaire d'Etat au contrôle des armements et à la sécurité internationale, affirmait : « Bien que Cuba ait ratifié la Convention sur les armes biologiques, nous pensons qu'elle réalise au moins un effort limité de recherche-développement en vue de la guerre biologique offensive. Cuba a fourni de la biotechnologie à double usage à des Etats voyous qui pourrait contribuer à leurs programmes d'armes biologiques. Qui plus est, l'industrie biotechnologique cubaine est une priorité nationale maximale et se caractérise par son usage double, son équipement perfectionné, ses installations modernes, son financement généreux et son personnel hautement qualifié. »
- Le 18 juin 2003, Dan Fisk, sous-secrétaire d'Etat adjoint, affirmait : « Les Etats-Unis ont adopté différentes mesures face à la dernière vague

d'arrestations et de condamnations *[autrement dit, les soixante-quinze mercenaires punis pour services rendus à la politique hostile des USA]*, mais ils n'en offriront pas d'information à l'opinion publique. Nous analysons des actions pour l'avenir, dont certaines seront visibles et d'autres non. » Ce qui veut dire qu'une partie constituera des opérations secrètes.

- Le 2 octobre 2003, Roger Noriega, secrétaire d'Etat adjoint aux affaires américaines, ratifiait devant la Commission des relations extérieures du Sénat, la politique d'hostilité et d'agression croissante de l'administration Bush, annonçant un nouveau plan d'actions subversives et réitérant les accusations cyniques selon lesquelles Cuba développe un programme limité d'armes biologiques. **(Cf. la déclaration du ministère des Relations extérieures de la République de Cuba, du 5 octobre 2003.)**
- Le 10 octobre 2003, Bush affirmait : « Le régime castriste ne va pas changer de lui-même, mais Cuba doit changer. » Et il en profita pour lancer une nouvelle accusation infâme : le gouvernement cubain stimulerait le tourisme sexuel !
- Le 19 décembre 2003, Otto Reich, envoyé spécial de la Maison-Blanche en Amérique latine, déclarait : « Les Etats-Unis sont extrêmement inquiets des rapports ne cessant de faire état de la présence d'agents cubains au Venezuela. » Nouvelle infamie : ces « agents » sont les plus de dix mille médecins et enseignants soignant les pauvres et soutenant la campagne d'alphabétisation en cours dans ce pays !
- Le 6 janvier 2004, Roger Noriega, secrétaire d'Etat adjoint aux affaires américaines, critiqua Cuba, entre autres mensonges et menaces, pour « soutenir des individus en train de déstabiliser plusieurs pays démocratiques d'Amérique » « Fidel Castro doit savoir que ses actions visant à déstabiliser l'Amérique latine sont toujours plus provocantes aux yeux de la communauté interaméricaine, les Etats-Unis compris. [...] Ceux qui persistent à déstabiliser des gouvernements élus démocratiquement en s'ingérant dans leurs affaires intérieures jouent avec le feu. » Et d'ajouter que « son pays et d'autres voisins suivaient de près les agissements du leader cubain Fidel Castro dans le cadre de "ses dernières équipées" » et que celui-ci « touche à sa fin ». **(Cf. éditorial du journal *Granma*, organe officiel du Parti communiste de Cuba, 8 janvier 2004.)**
- Le 16 janvier 2004, au cours du séminaire de l'US/AID sur le programme de transition cubain, Roger Noriega a redit la volonté de son administration de « coopérer avec les organisations internationales et de maintenir la communauté internationale axée sur les violations continues des droits de l'homme par Castro », confirmant ainsi la volonté de son gouvernement de continuer de manipuler les travaux d'organes comme la Commission des droits de l'homme en fonction sa politique hostile contre Cuba.

Le danger d'une agression militaire contre Cuba est dorénavant une réalité. Des milliers de personnalités et de figures de renommée mondiales, nord-américaines comprises, partagent cette approche.

Dans l'**Appel à la conscience du monde**, lancé à Mexico en avril 2003 et lu le 1^{er} mai par le chercheur et sociologue mexicain Pablo González Casanova, sur la place de la Révolution de La Havane, devant plus d'un million de Cubains, plus de cinq mille personnalités, artistes, intellectuels, universitaires et politologues de toutes les latitudes ont dénoncé : « Il existe aujourd'hui une campagne violente contre une nation d'Amérique latine. Le harcèlement auquel Cuba est en butte peut être le prétexte d'une invasion. À quoi nous opposons les principes universels de souveraineté nationale, de respect de l'intégrité territoriale et du droit à l'autodétermination, indispensables à la juste coexistence des nations. »

Les prix Nobel Rigoberta Menchú, Nadine Gordimer, Adolfo Pérez Esquivel et Gabriel García Márquez, de très nombreuses personnalités, dont Mario Benedetti, Ernesto Cardenal, Oscar Niemeyer, Harry Belafonte et Danny Glover, ont signé cet Appel.

En mai 2003, la coalition A.N.S.W.E.R. (Act Now to Stop the War and End Racism), des USA, a aussi lancé un appel d'urgence à la solidarité avec Cuba adressé au mouvement antibelliciste et pacifique des Etats-Unis et du monde entier.

Dans son Appel, la coalition signale : « Une série de faits se sont succédés ces dernières semaines dans les relations entre les USA et Cuba. L'administration Bush a poussé à un niveau sans précédent son hostilité contre Cuba. Toujours plus de signes indiquent que Bush tente de provoquer une nouvelle crise et une guerre éventuelle contre Cuba. » (Cf. <http://www.international.answer.org>)

L'information ci-dessus, les actions et les déclarations agressives de l'administration Bush contre Cuba mettent en évidence la volonté de celle-ci de fabriquer un prétexte, aussi échevelé soit-il, pour tenter de justifier devant les opinions publiques nord-américaine et mondiale sa politique hostile contre le peuple cubain, son blocus économique, commercial et financier criminel, voire de déclencher une agression militaire directe.

Cet inventaire, qui est loin d'être exhaustif, des actions et déclarations agressives des USA contre Cuba confirme, comme notre gouvernement l'a dénoncé à maintes reprises, qu'un plan est actuellement en œuvre pour créer une crise artificielle et donc une confrontation entre les deux pays qui permettrait de déclencher une agression militaire directe afin de tenter d'instaurer un régime néo-colonial à Cuba.

Aucun dirigeant et porte-parole de l'administration Bush, quand on le lui a demandé directement, n'a exclu la possibilité d'un recours à la force militaire contre Cuba. Au contraire, chacun évoque le facteur circonstanciel ou l'opportunité (pas maintenant, pas pour le moment).

Toutes ces actions sont par ailleurs des indices évidents du désespoir croissant de l'extrême droite qui dirige à Washington et à Miami devant la survie et le regain de vitalité de la Révolution cubaine : il est pour elle impérieux de

supprimer l'exemple qu'elle offre, alors que des changements contraires à la subordination automatique aux intérêts nord-américains interviennent en Amérique latine où ses recettes néo-libérales ont sombré dans le plus profond discrédit.

L'escalade d'agressions et de provocations de l'administration nord-américaine contre Cuba contraste avec la conduite de son gouvernement et de son peuple qui ont prouvé par de multiples faits leur disposition et leur volonté d'œuvrer pour l'amélioration des relations bilatérales et de promouvoir l'amitié entre les deux peuples.

CHAPITRE VI : LE PEUPLE CUBAIN, EXERÇANT SON DROIT À LA LÉGITIME DÉFENSE, AGIT AVEC FERMETÉ ET S'EN TIENT TRICTEMENT AU DROIT : JUSTICE CONTRE MERCENARIAT

L'arrivée de l'administration Reagan à la Maison-Blanche en 1981 imposa des changements tactiques significatifs dans la stratégie des USA qui était de renverser la Révolution cubaine.

Du jour au lendemain, des terroristes et agents de la CIA avérés d'origine cubaine se convertirent – dotés de bureaux, d' « organisations » et de connexions à des ONG internationales – en défenseurs des droits de l'homme et en « pacifiques opposants du castrisme ».

C'est ainsi qu'on vit apparaître, comme par magie, financés et instruits par le gouvernement nord-américain, les « activistes » et groupes des droits de l'homme à Cuba. Ces gens-là, recrutés et financés comme n'importe quels autres mercenaires, mènent à bien des missions qui leur sont confiées par les Etats-Unis en vue de détruire l'ordre constitutionnel choisi par les Cubains et d'appliquer les dispositions de la loi Helms-Burton qui, non contente de définir des normes complexes de nature extraterritoriales visant à détruire l'économie cubaine, pose, dans ses chapitre I et II, les principes du « nouvel ordre juridique et constitutionnel » qui sera imposé au peuple cubain dans une future Cuba « indépendante ».

L'agressivité de ces groupes et la gravité de leurs actions en tant que cinquième colonne contre le projet social et l'autodétermination mis en place par le peuple cubain se sont renforcées chaque fois que des groupes ultraconservateurs et militaristes de l'extrême droite étasunienne sont arrivés au pouvoir sous les administrations Reagan, Bush père et Bush fils.

Dans le cas de George W. Bush, aux visées impérialistes des milieux qui constituent son administration, il faut ajouter les créneaux de pouvoir obtenus dans son administration par sa protégée, la mafia terroriste cubano-américaine qu'il a rétribué pour le rôle décisif qu'elle a joué dans le dénouement frauduleux des élections présidentielles de l'an 2000 en Floride.

Ces trois dernières années, le régime imposé aux Etats-Unis sous Bush fils a renforcé plus que jamais les mesures du blocus et l'hostilité contre Cuba, son

ingérence publique et secrète, les déclarations menaçantes de fonctionnaires de haut niveau, et, en particulier, l'implication directe croissante de ses fonctionnaires diplomatiques à La Havane en vue de fomenter la subversion de l'ordre constitutionnel cubain et la hausse exponentielle des fonds publics destinés à cette politique.

Tout en reconnaissant que les mercenaires recrutés dans l'île par les Etats-Unis en vue de réaliser leur politique de domination contre le peuple cubain ne sont pas en mesure – du fait du refus populaire qu'ils génèrent, de leur carence d'assise sociale autochtone et de projet indépendant – de se convertir par eux-mêmes en une menace pour la Révolution cubaine, celle-ci sait que leur dangerosité réside dans la possibilité que leurs activités soient utilisées par l'administration nord-américaine, compte tenu de sa capacité manifeste d'intoxication et de manipulation médiatique, comme prétexte pour réaliser une agression militaire à laquelle ils serviraient de soutien. Or, cette possibilité est devenue tout à fait réelle et proche.

Il n'est donc pas surprenant que l'administration Bush ait orchestré une campagne d'intoxication mensongère d'une ampleur et d'une agressivité sans précédent contre Cuba à compter de la seconde quinzaine de mars 2003, après que la Révolution eut arrêté, les 18 et 19, puis jugé les 4, 5 et 7 avril, soixante-quinze de ces mercenaires recrutés, payés, instruits et dirigés par le gouvernement de la superpuissance, et réalisant des activités visant à saper l'ordre politique, économique et social choisi par le peuple cubain dans le cadre d'une Constitution qui fut adoptée à une écrasante majorité en 1976, soit deux siècles après celle des Etats-Unis qui est toujours en vigueur, mais sans qu'une partie significative du peuple, en particulier les Noirs, les femmes et les personnes à faible revenu, ait même été consultée.

Cette campagne – qui se poursuit toujours et avec laquelle ont fait chorus, d'une manière cynique, complice et active, plusieurs des gouvernements de la *Coalition of the Willing* qui a attaqué l'Irak et continue de l'occuper – recourt aux techniques perfectionnées de désinformation mises au point par les services compétents du nazi-fascisme : ainsi, elle attribue constamment aux mercenaires punis à juste titre les qualificatifs de « dissidents », d'« opposants politiques pacifiques », de « défenseurs des droits de l'homme », d'« intellectuels non officiels ou contestataires », de « journalistes, de bibliothécaires ou de syndicalistes indépendants ». Selon cette vision des choses, ils auraient été arrêtés et punis « d'une façon arbitraire et injuste » pour le simple fait d'avoir « exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'opinion et d'association ».

La campagne contre Cuba ne connaît pas de bornes. Elle a même recouru à la présentation mensongère de ces faits à travers les mécanismes par thèmes de la Commission des droits de l'homme. Ainsi, le Groupe de travail sur la détention arbitraire, qui a pourtant reçu du gouvernement cubain des preuves irréfutables qu'il respectait le droit et le principe de juste procès lors de l'arrestation et du jugement des plus de soixante-dix mercenaires au service des USA, a repris à son compte les allégations fabriquées par les agents étasuniens et a qualifié ces détentions d'arbitraires.

La Charte des Nations Unies, tout comme les deux Pactes internationaux sur les droits de l'homme – ces derniers dans les dispositions obligatoires pour les Parties – reconnaissent : « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. » Et que tous les Etats respecteront ce droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. C'est justement en conformité avec ce droit que le peuple cubain a établi sa Constitution et ses lois. Nul n'a le droit de contester l'ordre constitutionnel qu'un peuple décide de se donner dans l'exercice de sa souveraineté. Nul n'a le droit de juger les actes du peuple cubain, à plus forte raison en ignorant la menace extérieure grave et permanente que l'hostilité des Etats-Unis fait peser sur son existence même en tant que nation indépendante.

Le peuple cubain a donc le droit en ces circonstances, comme l'aurait tout autre peuple, de se défendre de l'agression politique, diplomatique, économique, commerciale, financière, radiophonique et télévisée que mènent les différentes administrations nord-américaines depuis maintenant près de quarante-cinq ans. Est-ce que les pays européens n'ont pas établi et appliqué de lois et des décrets spéciaux face à la menace que posait le fascisme sur ce continent dans les années 30 et 40 du siècle dernier ? Pourquoi ne met-il donc en cause les mesures et les dispositions juridiques adoptées durant la « guerre froide » aux Etats-Unis et dans des pays d'Europe de l'Ouest pour réprimer le prétendu « péril communiste », dont beaucoup sont encore en vigueur ?

Pourquoi personne ne condamne-t-il les dispositions de la loi Logan incluses au chapitre 45, titre 18, Première Partie du Code des crimes et procédures criminelles des Etats-Unis ? Or, cette loi stipule que tout citoyen nord-américain qui, où qu'il se trouve, engagerait ou maintiendrait directement ou indirectement, sans l'autorisation du gouvernement, une correspondance ou toute forme de contact avec n'importe quel gouvernement étranger, ou n'importe quel agent ou fonctionnaire de celui-ci, au sujet de n'importe quel dispute ou différend avec les Etats-Unis, est passible à ce titre d'amende ou d'une peine de privation de liberté de jusqu'à trois ans, ou des deux à la fois.

Tout en empêchant leurs citoyens de maintenir une correspondance avec n'importe quel gouvernement étranger au sujet de n'importe quelle dispute ou simple controverse, les Etats-Unis prétendent que Cuba leur permette de recruter et de laisser agir des mercenaires qui non seulement maintiennent une correspondance, mais en plus remplissent des instructions et des missions de la superpuissance étrangère qui conduit contre elle une politique d'hostilité et d'agression visant à renverser les autorités élues en toute légitimité et à détruire son ordre constitutionnel !

Les droits et libertés proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme « ne pourront en aucun cas », aux termes de son article 29, « s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies », entre autres l'égalité souveraine, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tout pays.

Demander au gouvernement cubain de libérer ou de réduire les peines des personnes jugées et condamnées par des tribunaux compétents et indépendants, en vertu de lois adoptées par le Parlement, c'est lui demander de s'immiscer dans le fonctionnement du système judiciaire. Ce qui violerait non seulement la Constitution cubaine, mais encore tous les principes universellement en vigueur au sujet de l'indépendance de la magistrature.

Le 17 avril 2003, la Commission des droits de l'homme a repoussé par 31 voix contre 15 une initiative présentée par le Costa Rica, sur les instance des Etats-Unis, en vue de mettre en cause la légalité des mesures adoptées par Cuba contre les mercenaires dans l'exercice de son droit à la légitime défense. Bien mieux, les Etats-Unis ne sont même pas parvenus à l'Organisation des Etats américains à imposer une prise de position critique contre les mesures nécessaires, mais exceptionnelles, d'autodéfense que Cuba a dû adopter contre les activités des mercenaires à la solde de la superpuissance.

La vérité sur les procès

- Vingt-neuf procès se sont déroulés dans différentes provinces du pays contre soixante-quinze inculpés (soixante-quatorze hommes et une femme). Les tribunaux ont imposé des peines de privation de liberté allant de six à vingt-huit ans. Aucun n'a été condamné à la peine capitale ni à la perpétuité, comme l'a dit faussement la propagande anticubaine, malgré la gravité des crimes commis et les dangers qu'ils représentaient pour la sécurité nationale.
- Les forces de l'ordre n'ont pas recouru à la moindre violence ni à la moindre force pour arrêter les mercenaires qui n'ont pas opposé de résistance car ils savaient parfaitement quel était leur crime et ne manquaient tant de raison morale que de principe de dignité.
- L'instruction s'est faite selon une procédure sommaire, compte tenu de la gravité des circonstances et aux termes de la loi n° 5 de 1977, dite de Procédure pénale.
- En accord avec la loi et la pratique judiciaire cubaines, « procès sommaire » veut dire que le président du Tribunal suprême possède la faculté de raccourcir les délais de mise en place du procès, en aucun cas de limiter les garanties prévues.
- Tous les inculpés ont connu au préalable les chefs d'accusation qu'on leur imputait et ont eu la possibilité, à l'instar de tous les inculpés à Cuba, de se prononcer sur eux avant l'ouverture du procès. Il est donc faux qu'ils aient appris ces chefs d'accusation au moment du procès.
- Tous les inculpés ont eu droit à un avocat qui, selon la loi cubaine, peut être nommé par eux ou, le cas échéant, commis d'office. Ont participé aux procès 54 avocats de la défense, dont 44 (soit 80 p. 100) ont été désignés par les inculpés eux-mêmes ou leurs familles. Les dix autres ont été commis d'office. Il est faux de dire que les mercenaires n'ont pas eu droit à une défense professionnelle et compétente.

- Contrairement aux fausses allégations des campagnes anticubaines, tous les inculpés ont exercé le droit d'être écoutés durant le procès par des tribunaux civils ordinaires, constitués au préalable, en accord avec le droit cubain et international. Aucun tribunal spécial n'a été créé à ces fins ; aucun juge spécial ou d'urgence n'a été nommé.
- Les procès n'ont pas été secrets. Ils ont été publics et contradictoires. Y ont assisté environ cent personnes à chacun, soit un total de trois mille personnes, essentiellement des proches, en plus de témoins, experts et autres Cubains.
- Il est vrai que les diplomates étrangers accrédités à Cuba n'ont pas assisté aux procès sur décision des juges, puisque aucun étranger n'était jugé. Les conventions de Genève sur les relations diplomatiques et consulaires ne prévoient l'accès des consuls que dans les cas où ce sont des étrangers qui sont jugés.
- Les tribunaux compétents ont décidé, en vertu de leurs prérogatives, de ne pas donner accès à la presse du fait des informations concernant la sécurité nationale qui seraient exposés au cours des procès, ainsi que pour éviter que la publicité puisse porter préjudice à leur impartialité et à leur objectivité.
- La presse a toutefois été informée des détails de ces procès. Le 9 avril 2003, deux jours après la conclusion du dernier procès, Felipe Pérez Roque, ministre des Relations extérieures, a donné une longue conférence de presse extrêmement détaillée devant quatre-vingt-deux journalistes étrangers accrédités à Cuba, représentant cinquante-neuf médias de vingt-deux pays, et l'ensemble de la presse nationale. S'aidant de vidéocassettes, d'enregistrements et d'autres preuves documentaires présentés durant les procès, il a fait part des circonstances et du déroulement de ceux-ci et a répondu aux questions des journalistes.
- Un éditeur a publié le livre intitulé *Les Dissidents*, contenant les témoignages de huit Cubains qui, agissant selon leur conscience citoyenne et de volontairement, ont apporté abondance d'informations à la sécurité de l'Etat sur les activités contraires à l'ordre constitutionnel des soixante-quinze mercenaires inculpés et condamnés. Ces huit Cubains dignes et engagés avec la cause de leur peuple se sont laissés « recruter » comme prétendus mercenaires par la Section des intérêts nord-américains à La Havane et « ont rejoint » les rangs de plusieurs des organisations subversives créées par les USA à Cuba. Ils ont même fini par occuper d'importantes responsabilités au sein de ces organisations et ont touché d'abondantes sommes de l'argent que le gouvernement de la superpuissance destine au paiement des services de ses mercenaires. Leurs déclarations confirment les faits exposés dans le présent Rapport. **(Cf. Rosa Miriam Elizalde et Luis Báez, *Les Dissidents*, La Havane, 2003, Editora Política.)**
- Tous les inculpés et leurs avocats ont eu le droit de fournir des preuves et des témoins à décharge, en sus de ceux présentés durant l'instruction ainsi

que par le parquet. Les avocats de la défense ont présenté vingt-huit témoins différents de ceux des témoins à charge, dont vingt-deux, soit la grande majorité, ont été autorisés à comparaître à ce titre durant les procès.

- Tous les avocats de la défense ont eu connaissance du dossier de l'accusation avant le procès.
- Tous les inculpés ont eu le droit, en conformité avec la loi cubaine et comme cela leur a été notifié durant le procès, de se pourvoir en appel devant une instance supérieure à celle qui les avait jugés, en l'occurrence le Tribunal suprême. La plupart l'ont fait.
- Les saisies et confiscations de biens ont toujours eu lieu sur mandat judiciaire et une fois prouvée leur origine illicite.
- L'intégrité physique et morale de chaque inculpé a toujours été rigoureusement respectée à toutes les étapes. Chacun a bénéficié et continue de bénéficier gratuitement, comme tous les citoyens cubains, des services médicaux, dont les services spécialisés.
- Il n'existe pas la moindre évidence que les autorités compétentes aient recouru à la coercition, aux pressions, aux menaces ou au chantage pour obtenir des déclarations et des aveux de la part des inculpés.

L'un des inculpés a déclaré librement ce qui suit durant le procès, après que le tribunal lui eut rappelé son droit de faire ou non une déclaration et de répondre ou non à toute question spécifique : « Je tiens à dire devant ce tribunal que nous avons reçu un traitement correct de la part des autorités de la Sécurité de l'Etat pendant l'instruction, un traitement juste, que nous n'avons pas été molestés, ni maltraités à aucun moment.[...] Remercier parce que ce traitement a été correct, que nous avons reçu une attention médicale parfaite trois fois par jour, et que devant toute douleur, devant tout problème de santé, les médecins venaient nous voir dans la cellule, des problèmes de tension, ou alors de comprimés à l'heure, des maux de dent, n'importe quoi, les médecins étaient là. Nous avons pu recevoir des visites de notre famille [...] Et le contact avec nos avocats aussi a été large, nous avons eu tout le temps pour parler avec eux.

Les soins médicaux fournis aux mercenaires en prison. La vérité sur certains des cas les plus notoires de la campagne mensongère contre Cuba

- Les condamnés bénéficient, au même titre que le reste des prisonniers de toutes les installations pénitenciaires à Cuba, des soins médicaux adéquats, y compris des services d'urgence, dont, le cas échéant, des hôpitaux dotés de services de chirurgie. Comme cela est établi en tant que pratique usuelle à Cuba dans les cas les plus compliqués, qui exigent des analyses coûteuses ou des traitements spécialisés, les mercenaires ont été

hospitalisés dans des institutions publiques générales qui accueillent n'importe quel autre citoyen cubain, sans la moindre différence.

- Certains condamnés sont malades dès avant leur arrestation, mais aucune maladie n'est incompatible avec des conditions de réclusion.
- Dans tous les cas, les proches ont été dûment et opportunément informés par les médecins de l'évolution, des traitements et des soins médicaux prescrits et réalisés.
- En guise d'exemple, on peut citer le cas d'Oscar Manuel Espinosa Chepe qui, selon les campagnes médiatiques orchestrées par les USA, souffrirait de cirrhose du foie et seraient dans de très mauvaises conditions de santé faute de soins médicaux. Ce sont là, comme dans tant d'autres cas, des allégations mensongères.
 - o Comme le gouvernement cubain en a informé à l'une des analyses thématiques de la Commission des droits de l'homme, après que la famille eut remis un résumé de son dossier clinique, quelques semaines après son arrestation, les autorités l'ont aussitôt hospitalisé, le 20 avril, à la salle des détenus de l'hôpital militaire Carlos J. Finlay, à La Havane.
 - o Le 12 mai, décision a été prise de l'envoyer à la salle des détenus de l'hôpital Agostinho Neto en vue de réaliser un examen hépatique qui a indiqué qu'Espinosa Chepe ne souffrait de pas de cirrhose du foie, mais de granulomatose hépatique provoquée par une brucellose contractée avant sa réclusion, qui n'empêche pas le fonctionnement normal de cet organe.
 - o Sa famille a pu lui rendre visite à l'hôpital. Le 22 mai 2003, sa nièce, Ileana Moreno Espinosa, médecin de profession, a eu un entretien avec le chef des services médicaux provinciaux du ministère de l'Intérieur et avec le médecin de l'hôpital Agostinho Neto qui s'occupe directement de son oncle. Elle a été mise au courant en détail des examens réalisés et de leurs résultats, ainsi que des examens encore à faire, ce dont elle s'est montrée satisfaite.
 - o Malgré ce suivi médical, Espinosa Chepe a refusé de faire certains examens qui seraient recommandables pour une étude plus approfondie de son état de santé. Ainsi, le 29 mai 2003, il a refusé la gastroscopie et d'autres examens de routine indiqués pour mieux évaluer les problèmes digestifs dont il souffre.
 - o Le 31 mai, il a été hospitalisé dans la salle des détenus de l'hôpital Ambrosio Grillo pour pousser les analyses. On lui a recommandé en l'occurrence une tomographie axiale, une analyse d'urine, un contrôle du système rénal, une gastroscopie, une échographie, une érytrosédimentation, un examen du côlon, une étude du foie, une bilirubine et un filtrat glomérulaire.

- Espinosa Chepe a refusé de soumettre à d'autres examens comme une laparoscopie avec biopsie du foie et du pancréas, et une analyse du côlon par lavement sous prétexte que cela lui causerait des malaises.
 - La santé d'Espinosa Chepe est stable et tout à fait compatible avec les conditions de réclusion où il se trouve.
- On pourrait en dire autant de la campagne mensongère concernant les sévices et la carence de soins médicaux dont serait victime Martha Beatriz Roque Cabello, qui souffre d'hypertension artérielle et de cardiopathie ischémique.
 - Selon ce qui est prévu dans son cas, elle devait être examinée par le médecin tous les trois mois. Or, décision a été prise de la faire examiner tous les quinze jours par un spécialiste de médecine interne et chaque semaine par un le médecin du centre pénitentiaire.
 - Roque Cabello a constamment été en contact avec sa famille à laquelle le médecin de la prison a offert une explication précise et détaillée de son état de santé et du traitement médical qu'elle suit.
 - Or, en juillet 2003, Roque Cabello a commencé à refuser les soins médicaux, les médicaments et les aliments qu'on lui donnait en prison, n'acceptant que ceux que lui fournissait sa famille.
 - Le 22 juillet 2003, il a fallu l'hospitaliser à l'hôpital militaire Carlos J. Finlay, pour hypertension et douleur à la poitrine, et on lui a fait deux échocardiogrammes.
 - Le 27 juillet, on lui a fait une tomographie axiale du thorax et un électrocardiogramme qui ont donné des résultats négatifs, à savoir qu'aucune altération ne mettait sa vie en danger, contrairement à ce qu'a divulgué la propagande anticubaine. Les médecins lui ont prescrit un régime alimentaire et les médicaments correspondants.
 - Ce même 27 juillet, le chef de salle de cet hôpital a expliqué à sa nièce María de los Angeles Falcón Cabello, l'état de santé de sa tante, le traitement prescrit, le résultat des analyses, les études réalisées et les nouveaux examens prévus.
 - Le 28 juillet, un nouvel examen médical a permis de constater que les signes vitaux étaient stables et que le taux de glycémie restait élevé, si bien que les médecins lui ont prescrit un régime pour diabétique.
 - L'état de santé de Roque Cabello reste stable et est tout à fait compatible avec les conditions de réclusion où elle se trouve.
- Comme on peut le constater, ces détenus et tous les autres bénéficient de la plus large garantie en matière de soins médicaux de qualité. Ils sont

hospitalisés dans les services généraux ouverts à la population en général chaque fois que de besoin, et où leur fait gratuitement, comme au reste des Cubains, des examens complexes et coûteux avec des équipements de pointe, et on les prescrit et fournit les médicaments appropriés.

Syndicalistes, journalistes et bibliothécaires « indépendants » ou simples mercenaires ?

- Les mercenaires condamnés ne sont ni des « syndicalistes », ni des « journalistes » ni, à plus forte raison, des « bibliothécaires » « indépendants », comme les ennemis de la Révolution cubaine le répètent à satiété. Leur seul commun dénominateur sont l'appât du gain et l'absence de tout scrupule dans ce but. Ils n'ont même pas honte de trahir leur propre peuple au service d'une puissance étrangère qui cherche à asphyxier leur pays sur le plan économique et à détruire son projet d'indépendance et de souveraineté.
- Des 37 accusés ayant censément exercé comme « journalistes indépendants », seuls 4 avaient fait des études à ce titre et travaillé une fois ou l'autre.
- Aucun d'eux n'était dirigeant syndical et ne pouvait l'être pour la simple raison que la majorité écrasante ne travaillait plus, de leur propre volonté, depuis des années. Ils vivaient de l'argent qu'ils touchaient au titre des missions mercenaires qu'ils réalisaient au service du gouvernement nord-américain et de la mafia terroriste cubano-américaine de Miami. Aucun d'eux n'avait le moindre contact avec un lieu de travail ou un groupement de travailleurs à Cuba. Ils ne pouvaient donc pas occuper des fonctions syndicales. Et jamais aucun groupe de travailleurs ne les avait élus comme représentants de leurs intérêts.
- L'existence à Cuba de « bibliothécaires indépendants » est une plaisanterie. Peu de pays au monde a créé autant de bibliothèques publiques avec une telle variété de titres accessibles librement à tout intéressé. Peu de pays ont, par rapport à leurs dimensions et à leur population, publié autant de titres et d'auteurs des régions les plus diverses et les a vendus à des prix aussi modiques.
- Sans compter les bibliothèques existant dans pratiquement toutes les écoles et universités, presque 400 bibliothèques publiques prêtent des services gratuits à Cuba. Le pays a publié en 2003 plus de 2 000 titres pour un tirage de presque 30 000 000 d'exemplaires. À la Foire internationale du livre de cette année-ci, qui a touché trente-quatre villes, plus de 1 000 titres, soit 5 000 000 d'exemplaires, du meilleur de la littérature universelle ont été vendus à des prix incomparablement plus bas que n'importe où au monde.
 - o Des organisations professionnelles des USA et d'ailleurs, après avoir réalisé des recherches sur place au sujet de ces prétendus « bibliothécaires indépendants », ont pu corroborer la fausseté des

allégations lancées dans le cadre des campagnes contre Cuba. Aucun des mercenaires n'était bibliothécaire, à plus forte raison indépendant.

- Lors de l'Assemblée générale de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) tenue à Boston (USA) en 2001, une résolution présentée par des bibliothécaires cubains et nord-américains et voté par 86 p. 100 des participants : « 7. Exhorte le gouvernement américain à distribuer largement à Cuba tout matériel d'information, spécialement aux bibliothèques cubaines, et pas seulement avec des "individus ou des organisations non gouvernementales indépendantes" qui représentent les intérêts politiques des États-Unis. » [Cf. le site web de la Bibliothèque nationale José Martí (http://www.bnjm.cu/bnjm/espanol/index_e.asp) et son site web Librínsula, publication numérique ayant à voir avec cette question (<http://www.bnjm.cu/librinsula/2004/febrero/08/index.htm>.)]
- Cette résolution décrivait clairement les prétendus « bibliothécaires indépendants » comme des représentants des intérêts politiques des États-Unis à Cuba. Bien mieux, elle exhortait le gouvernement nord-américain à mettre fin à sa pratique nocive de bloquer l'accès de l'immense majorité des citoyens cubains à la littérature nord-américaine de leur intérêt, en particulier aux publications scientifiques et universitaires dans des domaines aussi sensibles que la médecine.
- Cette résolution se fondait sur les rapports spéciaux que la commission Free Access to Information and Freedom of Expression (FAIFE) de l'IFLA avait présentés en 1999 et en 2001, ainsi que sur une visite de cette Commission et de l'American Librarian Association (ALA) qui parcoururent librement la nation et ses bibliothèques.
- Dans la communication intitulée « Payment for Services Rendered: U.S.-Funded Dissent and the Independent Libraries Project » (Paiement pour services rendus : une dissidence financée par les USA et le Projet de bibliothèques indépendantes) et présentée à la table ronde « Cuba aujourd'hui » lors du Conseil de la côte du Pacifique sur les études latino-américaines, réuni le 8 et 9 novembre 2002 à l'Université de l'Est (Los Angeles), M^{me} Rhonda L. Neugebauer, bibliographe de l'Université de Californie (Riverside), témoigna de la visite qu'elle avait faite à Cuba en 2000 à plus d'une dizaine de « bibliothèques indépendantes » et aux bibliothèques publiques du pays, en compagnie de Larry Oberg, bibliothécaire de l'université de Willamette. On trouvera ci-après un extrait de cette communication :
 - « En nous entretenant avec leurs propriétaires, nous avons découvert que ces "bibliothèques indépendantes" étaient des points de remise de matériaux et de contact, soigneusement choisis, par le personnel de la Section des intérêts nord-

américains et par d'autres, qui s'y rendaient fréquemment pour remettre des documents et de l'argent. Pour pouvoir accepter des matériaux antigouvernementaux et augmenter le nombre de "bibliothèques", les "bibliothécaires" touchaient des émoluments mensuels à titre, comme l'un d'eux le qualifiait, de "services prêtés". »

- « Nos entretiens avec eux contrastent en grande mesure avec la campagne lancée par ceux qui les financent aux USA et nous ont permis de constater que les communiqués distribués aux USA au sujet de ces "locaux" étaient faussés à dessein et à motivation politique. »
- « Ils avaient été emprisonnés non pour leurs activités de bibliothécaires, mais pour leurs activités illégales et pour avoir organisé des opérations politiques dirigées de l'étranger. »
- « Ils sont conscients des connexions politiques, financières et diplomatiques de leur travail avec le gouvernement nord-américain. »

La législation cubaine appliquée pour punir les mercenaires serait-elle incompatible avec le droit international et avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ?

Absolument pas. La législation cubaine appliquée est similaire, dans son esprit et dans sa lettre, à celle qui est en vigueur dans de nombreux pays du monde, dont les pays industriels d'Occident, en vue de garantir et de protéger la sécurité nationale face à des menaces extérieures. Elle est tout à fait compatible avec les garanties acceptées à l'échelle internationale comme nécessaires pour assurer un procès juste et elle était de plus en vigueur avant les faits imputés.

Pendant les procès, les tribunaux ont invoqué et appliqué l'article 91 du Code pénal cubain (loi 62 de 1987), qui provient lui-même du Code de défense sociale de 1936, quand Cuba était une pseudo-République établie sous les auspices et le contrôle des USA. Ce Code reprenait à son tour d'importantes dispositions et typifications du code pénal en vigueur sous la colonie espagnole.

L'article 91 du Code pénal en vigueur à Cuba dit comme suit : « *Actes contre l'indépendance ou l'intégrité territoriale de l'Etat*. Quiconque, dans l'intérêt d'un Etat étranger, exécuterait un fait en vue de porter tort à l'indépendance de l'Etat cubain ou à l'intégrité de son territoire, est passible d'une peine de privation de liberté allant de dix à vingt ans ou de la peine de mort. »

Au cours des procès, les tribunaux ont aussi invoqué et appliqué plusieurs articles de la loi 88, intitulée « Protection de l'indépendance nationale et de l'économie cubaine », adoptée au terme de larges débats sur tout le territoire national à titre de « loi antidote » face à la loi Helms-Burton adoptée par les USA en 1996 et qui, tout en institutionnalisant l'application extraterritoriale du blocus contre notre pays, établit de nombreuses dispositions visant à fomenter la destruction de l'ordre constitutionnel cubain et identifie les principes de l'ordre

institutionnel qui serait imposé au peuple cubain une fois liquidé le système politique, économique et social aujourd'hui en place.

Cuba n'est pas le seul pays au monde à avoir adopté comme délit le fait de coopérer à l'application de la loi Helms-Burton ou de lui obéir. Ainsi, le Canada, le Mexique et l'Argentine ont adopté des lois « antidote » qui stipulent comme délit et punissent le fait de coopérer à son application ou d'agir en faveur des dispositions extraterritoriales de cette loi. L'Union européenne a aussi adopté un règlement à cet égard.

Les faits jugés et les conduites incriminées comme crimes graves par la loi correspondent à une collaboration directe avec l'application de la loi Helms-Burton. Nul n'a été interpellé à Cuba, encore moins jugé ou condamné, pour avoir exercé les droits de l'homme reconnus dans la Déclaration universelle pertinente, telles que les libertés d'opinion, d'expression ou d'association.

Parmi les faits commis par les mercenaires condamnés et dûment prouvés, on peut citer les suivants :

- Participation systématique aux réunions convoquées par la Section des intérêts nord-américains à La Havane autour de législateurs et d'hommes d'affaires de ce pays en vue d'entraver les efforts de ceux qui, aux USA, travaillent à alléger ou à faire lever le blocus appliqué à Cuba. Les mercenaires condamnés ont travaillé avec ardeur en faveur du blocus appliqué à leur peuple et contre la mise en œuvre des résolutions par lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a exigé – la dernière en date par le vote de 179 Etats membres – la fin de cette politique unilatérale et illégale. Bref, ils ont violé non seulement la loi cubaine, mais encore les normes coutumières du droit international.
- Fabrication de statistiques erronées et de rumeurs ou dénaturation d'informations sur l'économie et la société cubaines en vue de faire fuir les investisseurs étrangers déjà à Cuba ou d'apeurer les investisseurs potentiels, et ainsi aggraver les retombées du blocus étasunien sur l'exercice des droits de l'homme par le peuple cubain. Ces mercenaires en sont même arrivés à menacer les investisseurs étrangers en leur faisant savoir qu'une fois détruit l'ordre constitutionnel en place, leurs investissements ne seraient pas respectés.
- Conspiration pour saper l'ordre constitutionnel et institutionnel du peuple cubain sur instructions du gouvernement nord-américain et à partir de l'argent et des ressources fournis par celui-ci. Ils ont fomenté, organisé et exécuté des plans visant à causer des troubles, du désordre et le mécontentement de la population, prétendant provoquer une rébellion qui liquiderait les institutions du pays ou, du moins, fabriquer une image d'une situation de chaos telle qu'elle entraînerait une invasion militaire des Etats-Unis.
- Communications et réunions périodiques avec des officiers et des agents avérés des services de renseignements des Etats-Unis et de la mafia

terroriste cubano-américaine pour lesquels ils cherchaient des informations concernant la sécurité nationale ou fabriquaient des allégations mensongères reprises dans le cadre des campagnes d'agression médiatique orchestrées par le gouvernement nord-américain contre Cuba.

- Dénaturation du rôle de Cuba dans la lutte internationale contre le terrorisme et fabrication d'allégations mensongères de façon à ce que les cercles de pouvoir aux Etats-Unis et la mafia terroriste cubano-américaine y trouvent un prétexte pour continuer d'inscrire notre pays sur la liste que rédige le département d'Etat au sujet des Etats soutenant censément le terrorisme. Il s'agissait par là de renforcer les prétextes d'une éventuelle agression armée contre le peuple cubain.
- Actions qui mettent en danger l'intégrité physique et morale de millions de Cubains et de Cubaines, et l'indépendance conquise au prix du sang, de la douleur et du sacrifice de millions de ses meilleurs citoyens et citoyennes.

L'administration nord-américaine et la mafia terroriste cubano-américaine de Miami ont créé, dirigent et financent les mercenaires à Cuba qu'elles s'efforcent de présenter comme des « dissidents » ou des « opposants pacifiques légitimes »

L'administration Bush a fait de la Section des intérêts nord-américains à La Havane l'état-major et le quartier général de la subversion interne à Cuba.

La section 109 de la loi Helms-Burton autorise le président des Etats-Unis à prêter une aide et d'autres genres de soutien à des personnes et à des organisations impliquées à Cuba dans des actions visant à détruire le système politique et social en place. Sa Section 115 protège les ressources destinées à des actions secrètes d'organismes de renseignement nord-américains contre l'île.

Les mercenaires condamnés disposaient de « laissez-passer » permanents à la Section des intérêts nord-américains, ce que les ambassades et autres institutions similaires dans le monde ne réservent qu'à leurs fonctionnaires et employés.

Revista de Cuba, organe d'une soi-disant Société de journalistes indépendants Manuel Márquez Sterling, se préparait et s'imprimait dans cette Section des intérêts et elle était ensuite distribuée par les mercenaires salariés à certaines personnes dans tout le pays. La revue *El Disidente* est préparée et imprimée à Porto Rico avec des fonds du gouvernement nord-américain et parvient à La Havane par un usage abusif de la valise diplomatique de la Section des intérêts.

Les déclarations de certains des accusés prouvent le niveau de subordination de ces mercenaires à l'argent et aux instructions reçus de la superpuissance. Osvaldo Alfonso Valdés a dit textuellement ce qui suit, de son plein gré, durant le procès :

Nous savons que les ressources qui nous arrivent pour nos activités proviennent de fonds dégagés par le gouvernement de ce pays [USA]. Je reconnais avoir reçu des fonds et une aide matérielle d'organisations basées à Miami et que ces ressources proviennent du gouvernement nord-américain, ce qui fait que, d'une certaine manière, nous avons servi les intérêts.

Le 27 février 2003, Adolfo Franco, un Nord-Américain d'origine cubaine gérant pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Agence nord-américaine pour le développement international (US/AID), une institution publique, a déclaré devant la sous-commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants que son Agence avait investi 27 millions de dollars depuis 1997 pour la mise en œuvre de la loi Helms-Burton à Cuba. Il a aussi déclaré que, dans ce cadre, elle avait expédié des matériaux, de la propagande et plus de sept mille appareils de radio préparés pour pouvoir capter les émissions de la radio subversive que le gouvernement nord-américain maintient contre Cuba, entre autres actions.

L'US/AID a précisé que ces 22 millions n'était qu'une part minime des fonds destinés à Cuba et que le gros de l'argent passait par des fonds d'opérations secrètes.

Une analyse partielle du budget que l'US/AID destine à la subversion de Cuba, pour la seule année 2002, révèle éloquentement les connexions des condamnés avec la politique anticubaine des USA, comme on pourra le constater ci-après :

- « Pour accroître la solidarité mondiale avec les activistes à Cuba : 8 099 181 dollars. »
- « Pour contribuer à la création d'ONG indépendantes à Cuba : 1 602 000 dollars. »
- « Pour donner une voix aux journalistes indépendants : 2 132 000 dollars. »
- Le Centre pour une Cuba libre, que dirige Frank Calzón, agent avéré de la CIA, a touché 2 300 000 dollars pour ses activités contre Cuba.
- Le Centre américain pour le travail international de solidarité, qui se consacre, selon ses propres déclarations, à « persuader les investisseurs étrangers de ne pas investir à Cuba », a reçu 168 575 dollars.
- Le Groupe de soutien à la dissidence, basé à Miami, a reçu 1 200 000 dollars.

Au cours des procès, l'accusation a présenté des récépissés et des factures relatifs à des envois d'argent en nature ou en espèce du gouvernement nord-américain, remis aux mercenaires à travers des organisations de la mafia terroriste basé à Miami, des voyageurs ou des envoyés agissant comme courriers, ou versés directement par la Section des intérêts à La Havane.

Ainsi, Oscar Espinosa Chepe, selon les récépissés et les factures saisis, a touché du gouvernement nord-américain et de ses agents, de janvier 2002 à janvier 2003, au moins 7 154 dollars. On a retrouvé chez lui, dissimulés, 13 660 dollars.

Héctor Palacios avait chez lui presque 5 000 dollars, à titre de rétribution de ses activités mercenaires au service du gouvernement nord-américain.

Dès son arrivée à La Havane en septembre 2002, le chef de la Section des intérêts nord-américains a accru la fréquence des réunions avec ses agents mercenaires recrutés dans l'île. Il a aussi intensifié ses déclarations et ses actions d'ingérence et de provocation, qui violent les normes élémentaires concernant la conduite des diplomates.

Notre gouvernement a, par les canaux diplomatiques, averti la représentation étasunienne et son chef qu'ils violaient les lois cubaines et internationales, tâchant de les persuader de cesser leurs conduites provocatrices et illégales. Or, le chef de la Section n'en a fait aucun cas, organisant des actions subversives encore plus graves.

Cuba a fait preuve de patience et de tolérance, mais les choses en étaient arrivées à un point insoutenable pour la sécurité du pays, compte tenu de la volonté délibérée de la Section des intérêts de fomenter la confrontation et la subversion. Cuba ne pouvait admettre cette violation flagrante en toute impunité des lois cubaines et internationales. Cuba devait protéger l'ordre constitutionnel établi par son peuple et faire respecter l'autorité de son gouvernement légitimement élu. Elle n'avait pas d'autre choix. Elle devait agir d'une façon souveraine et résolue en appliquant ses lois, comme l'aurait fait n'importe quel autre pays au monde. Aucun Etat n'admet que ses citoyens collaborent avec une puissance étrangère hostile qui tente de semer la subversion, de saper l'ordre institutionnel et d'arracher à son peuple l'exercice de l'indépendance et de l'autodétermination.

CHAPITRE VII : LA PEINE DE MORT : UNE EXCEPTION À CUBA

La communauté internationale n'est pas parvenue à un consensus au sujet de la peine capitale.

Si l'on en croit l'information présenté à la cinquante-neuvième session de la Commission de droits de l'homme [résolution 2002/77 (E/CN.4/2003/106 et Add. 1)], la peine de mort existait, au 1^{er} décembre 2002, dans soixante et onze pays et territoires pour punir différents crimes, tandis que soixante-dix-sept l'avaient totalement abolie, que quinze l'avaient supprimé uniquement pour les crimes de droit commun et trente-trois pouvaient être considérés comme « abolitionnistes » car, bien qu'existant dans leur code pénal, ils ne l'avaient pas appliquée ces dernières années.

Bien que la Constitution cubaine ne contienne aucun précepte relatif à l'application ou à l'abolition de la peine de mort, le Code pénal l'envisage

toutefois pour les crimes les plus graves, à savoir : *Actes contre l'indépendance ou l'intégrité territoriale de l'Etat ; Promotion d'action armée contre Cuba ; Service armé contre l'Etat ; Intelligence avec l'ennemi ; Espionnage ; Rébellion ; Usurpation du commandement politique ou militaire ; Sabotages ; Terrorisme ; Génocide ; Piraterie ; Mercenariat ; Crime d'apartheid ; Actes contre la sécurité de l'Etat ; Assassinat ; Viol de mineurs ; Trafic international de drogues.*

Mais l'application de la peine capitale ne revêt qu'un caractère tout à fait exceptionnel, les tribunaux ne l'appliquant que dans les cas les plus graves des crimes pour lesquels elle a été instituée (en l'occurrences, application du chapitre III, section première, article 29 du Code pénal ou de la Loi contre les actes de terrorisme).

L'Assemblée nationale du pouvoir populaire a voté en 1999 la loi 87 portant modification du Code pénal et prévoyant la peine de privation de liberté à vie pour certains crimes, en vue surtout de l'utiliser toujours plus comme solution de substitution à la peine capitale.

Par ailleurs, Cuba respecte scrupuleusement, aussi dans ses lois que dans la pratique, les sauvegardes établies par les Nations Unies en vue de protéger les droits des condamnés à mort (Résolution 1984/50 ECOSOC). Il suffit d'observer à cet égard les caractéristiques essentielles de cette peine et la procédure d'application contenues dans la loi cubaine :

1. Est exempt de responsabilité pénale quiconque commet un crime en état d'aliénation mentale, de troubles mentaux transitoires ou d'arriération mentale si, pour l'un quelconque de ces motifs, il ne possède pas la faculté de comprendre la portée de ses actes ou de maîtriser sa conduite. (Chapitre III, section première, article 20 du Code pénal).
2. La peine capitale ne peut être imposée à des mineurs de vingt ans (les sauvegardes de l'ONU signale dix-huit ans) ni aux femmes enceintes au moment du crime ou au moment du procès. À Cuba, aucune femme n'a été soumise à la peine de mort depuis le 1^{er} janvier 1959.
3. Tout crime passible de peine capitale envisage aussi la privation de liberté comme peine alternative, ce qui veut dire que l'arbitre judiciaire dispose d'un choix adéquat.
4. La procédure pénale cubaine, tant dans la loi que dans la pratique judiciaire, est organisée de façon à ce que tout fait délictueux, pour être puni, doit être exhaustivement établi par des preuves larges et évidentes, indépendamment du témoignage de l'accusé ou des parents jusqu'au quatrième degré de consanguinité. Dans les cas passibles de la peine de mort, ces preuves sont conduites à leur exigence maximale.
5. La procédure comprend une phase d'instruction et une autre de procès. Le procès est oral et public, se déroule devant un tribunal constitué au préalable et composé de cinq juges. Si l'accusé n'a pas désigné son propre avocat, il en sera commis un d'office.

6. Le verdict dicté en première instance et impliquant la peine de mort peut faire l'objet d'un pourvoi en appel de la part du condamné ; même si celui-ci ne se pourvoit pas, un appel sera interjeté d'office. Autrement dit, l'appel n'est pas seulement un droit de l'accusé, mais un devoir qu'impose la loi de manière automatique.
7. L'appel est interjeté devant la plus importante instance judiciaire du pays, le Tribunal suprême populaire. Une fois l'appel reçu, un nouveau procès se déroule. Autrement dit, tout crime passible de la peine capitale est connu en définitive par deux instances judiciaires, dont la plus importante du pays. Tant le tribunal de première instance que la cour d'appel sont formés de cinq juges, si bien que le cas est analysé par un total de dix juges. Devant les deux cours, l'accusé dispose d'un avocat désigné par lui ou commis d'office.
8. Si le Tribunal suprême ratifie la peine capitale, la loi lui fait obligation de transmettre le dossier au Conseil d'Etat, organe de nature collégial, qui devra se prononcer au sujet de l'exercice du droit de grâce, à savoir la commutation de la peine de mort pour une peine de privation de liberté. La peine capitale ne peut être exécutée tant que le Conseil d'Etat ne se sera pas prononcé.
9. Dans tout procès pour des crimes passibles de la peine capitale, l'accusé doit être obligatoirement soumis à une expertise médicale et psychiatrique rigoureuse de la part d'une équipe de spécialistes composée d'au moins un médecin légiste et de deux psychiatres qui sont obligés de fournir le maximum de données possibles sur les conditions psychiques de l'accusé afin de déterminer s'il est responsable ou non.

Il vaut la peine de souligner que la peine de mort a constitué un recours juridique utilisé pour défendre la sécurité nationale, tant face aux nombreuses agressions extérieures dont elle a fait l'objet que face à des activités terroristes et à des crimes exécrationnels visant à détruire l'Etat cubain ou la vie de ses citoyens.

L'abolition de la peine de mort à Cuba a été largement découragée par la poursuite de la politique d'agressions et de terrorisme suivie ou tolérée par le gouvernement des Etats-Unis.

Cuba estime qu'on ne peut comprendre ni faire une analyse objective et juste de l'application de la peine capitale, en avril 2003, aux responsables du détournement par la force de la vedette de transport de passagers *Baraguá* sans tenir compte du contexte et des circonstances qui ont imposé une si grave décision.

Pendant des années, les autorités nord-américaines ont peaufiné des plans d'intervention militaire pour détruire la Révolution entreprise par le peuple cubain. La montée au pouvoir aux Etats-Unis, en 2001, de l'extrême droite et les positions privilégiées obtenues dans l'administration Bush par d'importants

représentants de la mafia terroriste cubano-américaine ont fait passé à des niveaux supérieurs la possibilité d'une agression directe des Etats-Unis.

Dans les premiers mois de 2003, stimulés par la guerre de conquête lancée en Irak, des groupes de la mafia terroriste cubano-américaine ont, avec la complicité de figures de l'extrême droite va-t-en-guerre des USA, orchestré et exécuté un plan visant à provoquer une grave crise bilatérale qui servirait de prétexte à une agression militaire.

Il s'agissait concrètement de stimuler une série de détournements d'avions et de bateaux cubains qui serviraient de fondements à une campagne d'intoxication permettant de fabriquer l'image d'une absence de gouvernement et de contrôle dans l'île et, partant, de créer la perception qu'un exode massif de Cubains était sur le point de se déclencher et de provoquer un danger imminent pour les USA.

Le plan reposait sur une série de facteurs favorables. Dont, en premier lieu, l'encouragement aux détournements d'avions et de bateaux vers les USA où, par le biais de la loi d'ajustement cubain, les autorités accueillent tous les Cubains y arrivant d'une manière illégale, même si – comme cela s'est passé historiquement – ils ont commis dans ce but des actions terroristes. En second lieu, l'encouragement constant adressé aux pirates potentiels par les radios subversives de Miami et d'autres villes proches de Cuba.

L'épisode terroriste contre le *Baraguá* avait été précédé du détournement par la force de deux avions. Du 19 mars au 10 avril 2003, on a dénombré – en plus des deux piratages susmentionnés – vingt-neuf autres plans de détournement par la force d'avions et de bateaux que les forces de l'ordre ont pu dépister et neutraliser.

Les responsables du détournement vers les USA – sous la force des armes et la menace de mort de l'équipage et des passagers – de la vedette de passagers *Baraguá* ont été jugés du 5 au 8 avril 2003. Les circonstances aggravantes en ont été la menace maximale et le danger à la vie de dizaines de personnes, converties en otages et sur le point d'être assassinées.

Le groupe de onze pirates a pris en otages les vingt-neuf passagers, dont quatre jeunes femmes touristes (deux Françaises et deux Scandinaves) qu'il a aussi menacées de mort.

Le tribunal provincial de La Havane a ouvert contre eux un procès selon la procédure sommaire, après que décision eut été prise dans ce sens par le président du Tribunal suprême en conformité avec les articles 479 et 480 de la Loi de procédure pénale, mais assortie du plein respect de l'ensemble des garanties et des droits fondamentaux reconnus aux accusés. La procédure sommaire existe dans les législations de plus de cent pays du monde, les USA compris. À Cuba, elle remonte à la Loi de procédure criminelle de 1888, qui a été en vigueur jusqu'en 1973 et à laquelle les nouvelles normes adaptées ont beaucoup emprunté.

Le Tribunal provincial a considéré que les faits avaient été prouvés – après la présentation et la vérification de preuves irréfutables et de nombreuses déclarations de victimes et de témoins oculaires – et constituaient un grave crime de terroriste prévu dans la loi 93 contre les actes de terrorisme, du 24 décembre 2001, aux termes de laquelle, et compte tenu de la haute dangerosité sociale des faits, ainsi que de la responsabilité individuelle, du degré de participation et des antécédents des accusés, les trois principaux chefs des pirates, les plus actifs et les plus brutaux, ont été condamnés à la peine capitale. Les autres accusés ont été condamnés à des peines allant de deux ans d’incarcération à la prison à vie.

Les trois condamnés à mort ont interjeté aussitôt appel devant le Tribunal suprême populaire qui, au terme d’un nouveau procès, a ratifié le verdict.

Les condamnations à mort ayant été soumis d’office au Conseil d’Etat, celui-ci, au cours d’une réunion spéciale de plusieurs heures où il a analysé en profondeur les faits, leur gravité et les dangers potentiels qu’ils impliquaient non seulement pour la vie des nombreux innocents directement impliqués, mais encore pour la sécurité du pays – en butte à un plan de provocations sinistre peaufiné par les secteurs les plus ultras de l’administration nord-américaine et leurs alliés de la mafia terroriste de Miami dans le seul objectif de créer les conditions et les prétextes d’une agression – a estimé que le verdict des deux tribunaux était absolument juste et légal et l’a ratifié.

Il faut tenir compte du contexte où s’est déroulé le procès, à savoir l’agressivité sans précédent de l’administration Bush, tandis que parallèlement, la Section des intérêts nord-américains, en franche violation des normes régissant la conduite des diplomates, intensifiait grandement ses activités visant à fomenter la subversion, distribuait plus que jamais un soutien matériel et financier à ses mercenaires à solde et leur donnait des instructions tout à fait directes dans ce sens.

Cuba respecte la position des personnes qui s’opposent honnêtement à la peine capitale. Mais, en l’occurrence, elle n’avait pas le choix : elle a dû condamner à mort les trois principaux responsables de cet acte de terrorisme avéré en vue de protéger la vie de millions de Cubains et de Cubaines face au danger imminent de voir se provoquer une situation qui servirait de prétexte aux USA pour une agression militaire. Les mesures que Cuba a dû adopter par légitime défense ont servi à freiner radicalement le plan de détournements d’avions et de bateaux vers les Etats-Unis.

Cuba tient à réitérer que, même si le maintien de cette peine dans sa législation est largement soutenu par la population, elle n’exclut pas la possibilité de l’abolir et qu’elle est prête à l’évaluer constamment. Notre peuple s’est éduqué dans la fraternité et la solidarité entre tous les êtres humains et entre tous les peuples du monde. La preuve irréfutable en est les innombrables vies sauvées tous les jours par les plus de seize mille coopérants de la santé travaillant dans plus de soixante-cinq pays.

Cuba repousse les actions et les campagnes d'intoxication hypocrites et illégitimes que réalisent les Etats-Unis et plusieurs de leurs principaux alliés qui manipulent les circonstances ayant conduit à l'application de la peine de mort aux principaux responsables du détournement du *Baraguá*.

Les Etats-Unis est l'un des pays au monde qui applique le plus la peine de mort sans le moindre respect pour les garanties signalées par les Nations Unies. Ils ont exécuté ou exécuteront des malades mentaux et des enfants. Là-bas, la peine de mort répond clairement à un modèle racial et économique : des 820 personnes exécutées de 1976 à décembre 2002, une quantité disproportionnée a correspondu à des Afro-Américains, à des Latinos et à des peu fortunés.

Pourquoi un tel tollé quand Cuba applique la peine de mort à titre d'exception ? Pourquoi tant de cynisme ? Pourquoi n'agit-on pas pareil à la Commission des droits de l'homme face aux Etats-Unis, champions mondiaux des peines de mort arbitraires ?

CHAPITRE VIII : CINQ JEUNES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE CUBAIN INJUSTEMENT EMPRISONNÉS AUX ETATS-UNIS

René González Schwerert, Ramón Labañino Salazar, Gerardo Hernández Nordelo, Fernando González Llort et Antonio Guerreiro Rodríguez sont cinq jeunes combattants antiterroristes et défenseurs des droits de l'homme du peuple cubain.

L'administration nord-américaine utilise contre ces cinq jeunes gens, détenus arbitrairement voilà cinq ans, des pratiques soutenues, systématiques et graves de torture et de sévices qui font partie d'une conspiration éhontée visant à les faire plier sur les plans psychique et moral. Au risque de leur vie, ils alertaient notre pays au sujet de nombreuses actions terroristes planifiées et organisées par des groupes qui opèrent en toute impunité aux Etats-Unis.

Ce sont tous des intellectuels. Aucun n'a commis la moindre action violente. Les faits pour lesquels ils ont été condamnés ont à voir avec l'exercice pacifique du droit du peuple cubain à la légitime défense face au terrorisme. Ils oeuvraient pour défendre le droit à la vie, au bien-être et au développement de leur peuple. Ils ont seulement agi en respectant leur conscience et les principes, inspirés par un profond amour de leur peuple. Leur seul instrument de lutte a été l'intelligence et l'esprit de sacrifice, car ils étaient convaincus que l'information qu'ils obtiendraient en vue de neutraliser les actions terroristes des groupes anticubains basés aux Etats-Unis permettrait de sauver la vie d'hommes, de femmes et d'enfants à Cuba. Car des milliers de Cubains ont été assassinés ou mutilés à vie depuis plus de quarante ans à cause des activités de ces groupes dont les camps d'entraînement et les campagnes de recrutement de personnels et de collecte de fonds sont largement connus dans des villes comme Miami.

Les activités criminelles de ces groupes terroristes contre Cuba apparaissent dans des documents officiels déclassifiés du gouvernement nord-américain.

On trouvera ci-après certains des éléments qui prouvent le caractère frauduleux et politiquement manipulé du procès suivi contre les cinq jeunes militants antiterroristes et défenseurs des droits de l'homme de leur peuple.

- *Miami : un lieu foncièrement hostile et inadéquat pour faire justice*

La garantie d'un procès impartial a été totalement ignorée quand le parquet a insisté pour qu'il se tienne à Miami, un endroit foncièrement hostile et absolument partial envers les accusés¹³. C'était une violation grossière des cinquième et sixième amendements de la Constitution nord-américaine.

A titre d'exemple, Miami est justement la ville des USA où des groupes terroristes ont fait exploser des bombes et agressé violemment ceux qui voulaient aller écouter un orchestre cubain, et où le petit Elián Gonzalez a été séquestré pendant quatre mois malgré les décisions des tribunaux compétents.

- *Violation du principe du procès correct*

La cour a imposé des peines contre de graves crimes sans jamais avoir présenté une seule preuve concrète et exacte, violant le principe selon laquelle le parquet doit prouver les crimes imputés au-delà de tout doute raisonnable.

La défense a constamment été empêchée d'exercer son droit de disposer librement de la documentation considérée comme probatoire en vue de l'étudier et de l'examiner, car le parquet l'a classifiée aux termes du *Classified Information Procedure Act (CIPA)*. Sa déclassification partielle s'est faite d'une manière absolument arbitraire, si bien que les avocats de la défense n'y eurent souvent accès que dans des délais leur interdisant de l'examiner dûment et ne parvinrent pas à faire classer comme documents officiels et probatoires toute une série de documents qui auraient été capitaux pour l'éclaircissement des faits.

La cour a permis au parquet de manipuler constamment les témoins, contre lesquels une violente campagne de presse a d'ailleurs été menée en vue de les apeurer, si bien que tantôt ils eurent du mal, tantôt ils ne purent pas faire connaître au jury et à la cour des faits et des informations qui constituaient des preuves favorables à la défense des accusés.

- *Conditions d'incarcération cruelles et visant à entraver gravement la défense, et ayant provoqué aux Cinq et à leurs familles des tortures et des souffrances qui constituent des violations flagrantes de leurs droits de l'homme*

¹³ Gray Morgan, expert psychologue et professeur de l'Université internationale de la Floride, proposé par la défense et nommé par la cour, a témoigné que, selon un sondage effectué dans le comté de Dade, 69 p. 100 des interviewés et 74 p. 100 de tous les *Latinos* étaient prédisposés contre des personnes accusées du genre de crimes imputés aux Cinq. 49 p. 100 des interviewés ont répondu qu'ils ne pouvaient pas être justes ni impartiaux.

En violation des Règles minimales des Nations Unies relatives au traitement des prisonniers, de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et même du huitième amendement de la Constitution nord-américaine, les Cinq ont été maintenus en réclusion au secret dans des cellule de punition, sans avoir commis la moindre indiscipline, à deux moments : le premier de dix-sept mois, le second de quarante-huit jours.

En avril 2003, les Cinq ont de nouveau connu l'horreur du « trou », l'objectif des autorités cette fois-ci ayant été de faire obstacle à la préparation des documents d'appel qui ont été finalement présenté devant le Onzième Circuit de la cour d'Atlanta et de la demande d'un procès juste et impartial hors de Miami.

- *Mauvais traitements et tortures émotionnelles et psychologiques contre les familles des Cinq*

Les autorités nord-américaines leur ayant constamment nié la délivrance d'un visa, Adriana Pérez et Olga Salanueva n'ont pu voir leurs maris, Gerardo Hernández et René González respectivement, depuis leur arrestation voilà cinq ans¹⁴. Cette décision porte aussi préjudice à Ivette, la petite fille de René, qui ne connaît pas son père qu'elle n'a plus vu depuis l'âge de quatre mois.

C'est pour dénoncer ces violations flagrantes des droits des Cinq et de leurs familles qu'Olga et Adriana ont rencontré MM. Bertrand Ramcharan, Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme, Louis Joignet, président du Groupe de travail sur la détention arbitraire, et Theo C. van Boven, Rapporteur sur la torture, à l'occasion de la cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme à Genève.

Violant les obligations et les devoirs qui sont les siens aux termes de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, le département d'Etat n'a cessé d'entraver la possibilité des fonctionnaires consulaires cubains de rendre visite aux Cinq, comme c'est leur droit et leur devoir. Tout laisse croire qu'en 2004 ces pressions et ces entraves se renforceront. **(Cf. Déclaration du ministère des Relations extérieures de la République de Cuba, du 14 janvier 2004.)**

- *Défenseurs des droits de l'homme de leur peuple, oui ; espions, non !*

Les Cinq ont été condamnés pour prétendu espionnage sans que le procureur ait jamais des preuves ou des témoignages qui auraient fondé les dommages, les préjudices ou les violations censément infligés à la sécurité nationale des USA ou aux intérêts de leur peuple. Des témoins ont même nié qu'ils auraient fait de l'espionnage, en particulier le général Clapper, ancien chef de la DIA, qui a comparu en tant qu'expert du parquet, et de hauts gradés des forces armées,

¹⁴ Poussant l'indécence à un comble rarement atteint, l'administration nord-américaine justifie ce refus par le fait que ce sont des terroristes, et, plus récemment, que ce sont des agents secrets, des saboteuses, et qu'elles peuvent provoquer sa chute par la force, la violence ou d'autres moyens illégaux...

comme les généraux Wilhelm et Atkeson, l'amiral Carroll et le colonel Buckner¹⁵.

- Les accusés n'ont commis aucun acte de violence ni porté préjudice à des personnes ou à leurs biens.

Il est absolument scandaleux d'avoir condamné Gerardo Hernández pour assassinat prémédité sans avoir présenté contre lui ni preuves ni témoins, pas mêmes des preuves indirectes, qui l'auraient lié personnellement au moindre incident de cette nature. Le parquet lui a attribué, sans preuves ni témoins, une responsabilité dans les événements du 24 février 1996, jour où les autorités cubaines ont abattu deux petits avions qui n'avaient cessé de violer le territoire national.

En jugeant la décision prise ce jour-là au nom de la légitime défense par la République de Cuba, la cour a **violé la doctrine de l'Acte d'Etat** que la Cour suprême des Etats-Unis a reconnue clairement à plusieurs reprises. Jugeant la conduite de l'Etat cubain, la cour de Miami a violé tant le droit international que le droit nord-américain. Par ailleurs, en personnalisant cette conduite en Gerardo Hernández qui ne représentait pas cet Etat, n'exerçait aucune fonction dans les forces de l'air cubaines et n'a pas eu la moindre participation à l'incident susmentionné, il a violé grossièrement les notions élémentaires du droit pénal.

- Dissimulation par le gouvernement nord-américain, au cours du procès contre les Cinq, des preuves et évidences relatives aux actions terroristes perpétrées contre le peuple cubain

Le gouvernement étasunien a présenté plusieurs motions pour exclure du procès l'analyse des activités de groupes terroristes contre-révolutionnaires basés à Miami et constituant précisément la raison d'être de l'action des Cinq.

C'est dans ce but que le parquet a préparé et présenté une motion afin que des terroristes avérés fassent appel au cinquième amendement de la Constitution nord-américaine, empêchant donc qu'ils puissent témoigner et déclarer au sujet de leurs actions terroristes contre le peuple cubain, tous faits capitaux pour expliquer les motivations des Cinq.

- Irrégularités dans le choix des jurés

Dans nulle autre juridiction, les accusés n'auraient eu à exercer à neuf reprises (sur quinze possibles) leur droit péremptoire de s'opposer à la désignation d'un juré, parce que lié aux groupes anticubains opérant au Sud de la Floride.

¹⁵ Général James R. Clapper, ancien chef de la DIA (Agence de renseignements du département de la Défense) ; général Charles Wilhelm, ancien commandant en chef du Commandement Sud ; général Edward Atkeson, ancien sous-chef de l'Etat-Major de l'armée chargé du renseignement ; amiral Eugene Carroll, ancien sous-chef des Opérations navales ; colonel George Buckner, qui occupa un poste important au Q.-G. du système de défense antiaérienne.

Pour sa part, le parquet a rejeté six candidats au jury pour la simple raison qu'ils étaient Noirs.

- *Comportement suspicieusement inhabituel du jury*

Après avoir écouté les déclarations de 74 témoins (43 à charge et 31 à décharge) pendant près de sept mois, le jury de Miami n'a délibéré que quelques heures et a même annoncé à l'avance le jour et l'heure exacts où il se prononcerait ! Il n'a réclamé aucun éclaircissement, n'a pas formulé le moindre doute, malgré la complexité de sa tâche : arriver à une conclusion au terme d'un procès dont le dossier se montait à plusieurs dizaines de milliers de pages et qui impliquait des dizaines de chefs d'accusation contre cinq accusés. Il a émis en hâte un verdict de culpabilité pour tous les chefs d'accusation présentés par le parquet contre tous les accusés.

- *Caractère politisé et irrationnellement démesurée des peines*

La juge n'a retenu aucune des circonstances atténuantes dûment prouvées au cours du procès et a repris à son compte les circonstances aggravantes réclamées par le procureur. Gerardo a été condamné à deux peines de réclusion à vie, plus quinze ans ; Ramón, à une peine de réclusion à vie, plus dix-huit ans ; Antonio, à une peine de réclusion à vie, plus dix ans ; Fernando, à dix-neuf ans de privation de liberté, et René, à quinze.

Les Cinq sont des prisonniers politiques auxquels on nie ce statut, puisqu'ils sont maintenus sujets au même régime que les droits communs, en violation de l'article 8 des Règles minimales des Nations Unies pour le traitement des prisonniers.

- *Les Cinq ont été dispersés dans cinq prisons de cinq Etats très éloignés géographiquement*

Les Cinq se trouvent très loin des bureaux de leurs avocats respectifs aux Etats-Unis, ce qui rend les contacts avec eux extrêmement difficiles, tout comme ils le sont pour leurs familles et amis. Il s'agissait par là d'entraver la préparation du pourvoi par eux-mêmes et leurs représentants légaux.

- *Le vrai problème : des terroristes impunis*

Les Cinq ont démontré au cours du procès que leurs seules actions de recherche d'information aux US A visaient les terroristes agissant dans ce pays en toute impunité, entre autres José Basulto, d'origine cubaine, et l'organisation qu'il a créée, Hermanos al Rescate, et Orlando Bosch, responsable du sabotage en plein vol d'un avion civil cubain emportant soixante-treize personnes, dont la totalité de l'équipe nationale d'escrime junior. Ainsi que Luis Posada Carriles, actuellement arrêté au Panama et soumis à un procès, de pair avec trois autres terroristes, eux aussi d'origine cubaine, qui avaient prévu d'assassiner Fidel Castro en posant des dizaines de kilogrammes d'explosif C-4 dans l'amphithéâtre de l'Université de Panama où il devait prononcer une allocution devant un millier d'étudiants et de professeurs. C'est

ce Posada Carriles qui, avec l'argent de la Fondation nationale cubano-américaine, basée à Miami, a orchestré en 1997 la vague d'attentats à la bombe contre des hôtels cubains qui provoqua entre autres la mort d'un touriste italien et les blessures de plusieurs autres personnes¹⁶.

- *La juge Joan Lenard a commis plusieurs violations qui ont contribué à priver les accusés de leurs droits les plus élémentaires et a entravé l'action de la défense*

A la cour fédérale de Miami, elle a d'abord refusé la demande des avocats de la défense d'avoir accès à la documentation classifiée – où se trouvaient l'immense majorité des prétendues preuves utilisées pour accuser et punir les Cinq – puis une autre motion présentée par M^e Weinglasse, défenseur d'Antonio Guerrero et à laquelle se joignirent les autres avocats, afin qu'un nouveau procès soit réalisé ailleurs qu'à Miami.

Pour rédiger cette motion, la défense a présenté une nouvelle preuve, basée sur le procès Ramírez vs. Ashcroft, de 2002, où le gouvernement avait eu une attitude frauduleuse et mal intentionnée : dans ce cas, le parquet avait fini par devenir l'accusé, et quand il dut comparaître, le gouvernement alléguait que le jugement ne pouvait être impartial et serein à Miami car il s'agissait d'un fait ayant rapport avec Cuba. Comment interpréter ce « deux poids deux mesures » ? Nous sommes face à un délit de prévarication, dans la mesure où une autorité exerce son pouvoir d'une manière frauduleuse et préméditée.

Le juge n'a pas hésité par ailleurs à condamner Gerardo au titre du chef d'accusation le plus grave – association de malfaiteurs pour commettre un homicide intentionnel – alors que le procureur avait pourtant reconnu ne pas pouvoir prouver¹⁷.

-
- *Refus regrettable et curieux par le cours d'appel d'Atlanta d'un Rapport sur les cinq Cubains prisonniers aux Etats-Unis (juin 2003)*

Le refus par la cour d'appel d'Atlanta (onzième circuit) du rapport présenté par le juriste Erick Luna, professeur de l'Université d'Utah, au nom de la Société cubaine de sciences pénales (recours connu communément comme d'*amicus curiae*) est quasiment sans précédent dans le système judiciaire nord-américain, dans la mesure où ce genre de rapport n'a pour but qu'élargir la vision de la cour sur le cas à juger.

¹⁶ Interviewé par *The New York Times* (12 et 13 juillet 1998), Luis Posada Carriles avoue avoir organisé la campagne d'attentats à la bombe contre des centres touristiques cubains et reconnaît que les dirigeants de la FNCA l'avaient financée. Il admet avoir recruté et payé et envoyé à Cuba les poseurs de bombes dans des hôtels havanais. Parlant du touriste italien assassiné, il affirme : « Il était assis à l'endroit qu'il ne fallait pas à l'heure où il ne fallait pas. »

¹⁷ Le ministère public a cherché à obtenir de la cour d'appel une modification des instructions au jury en vue de réduire la gravité de cette accusation. Elle reconnaît dans sa pétition d'urgence du 25 mai 2001 qu'« à la lumière des preuves présentée au procès, ceci constitue un obstacle insurmontable pour les Etats-Unis en l'occurrence et aboutira probablement à un non-lieu pour ce chef d'accusation » (p. 21 de la transcription littérale des actes du procès du 27 novembre 2000 au 5 juin 2001).

Ce rapport apportait de nombreuses informations sur les activités terroristes menées contre le peuple cubain et d'autres renseignements particulièrement intéressants qui auraient permis de prouver qu'il s'agissait d'un cas de « *necessity defence* », un principe en vertu duquel les Cinq ont agi et qui est reconnu par le système légal nord-américain.

- *Un nouveau procès est indispensable pour réparer l'injustice commise*

L'audience en appel concernant le verdict infligé aux Cinq est prévue pour le 10 mars 2004. L'audience est un acte typique de la procédure civile et pénale aux Etats-Unis : la défense y expose les raisons pour lesquelles elle demande la révision du cas, tandis que le parquet présente les siennes en sens contraire.

La cour d'appel est formée de trois juges choisis parmi les onze que comptent la cour suprême d'Atlanta ou parmi d'autres juges du district, leurs noms ne devant être connus que le 24 février.

- *Silence complice des médias nord-américains devant ce procès injuste*

Le cas des Cinq revêt toutes les caractéristiques pour en faire une nouvelle d'intérêt nationale aux USA : anciens généraux et amiraux et jusqu'à un ancien conseiller de Clinton à la barre des témoins ; soixante-douze témoins ; échanges de notes diplomatiques ; mémorandums de la Maison-Blanche ; le plus long du pays, cette année-là ; le seul à impliquer des questions d'affaires étrangères. Et pourtant, suivant de toute évidence des instructions de la Maison-Blanche, les innombrables médias nord-américains n'ont jamais consacré la moindre attention – ni pendant ni après – au procès des Cinq, exception faite des médias contrôlés par la mafia terroriste cubano-américaine qui ont bien entendu orchestré une campagne digne d'une chasse aux sorcières contre les Cinq combattants antiterroristes.

- *Soutien de la communauté juridique nord-américaine et solidarité internationale*

Certaines des associations d'avocats et de juristes les plus prestigieuses des Etats-Unis et du monde ont toutefois rejoint la bataille pour la libération des Cinq. Le Projet national des jurés, formé d'experts éminents en la matière, a présenté une plaidoirie devant le Tribunal des procès pour demander l'ouverture d'un nouveau procès. Le National Lawyers Guild (association nationale des avocats), qui représente près de cinq mille avocat nord-américains, a aussi présenté une réclamation formelle pour l'ouverture d'un nouveau procès dans un site impartial. Cette réclamation a été soutenue par l'Association internationale des juristes démocrates, qui compte des membres dans quatre-vingt-dix pays et qui possède le statut consultatif au Conseil économique et sociale des Nations Unies.

On dénombre à ce jour deux cent vingt-quatre comités de solidarité avec les Cinq dans soixante-dix-neuf pays. Toujours plus de voix solidaire se font entendre dans le monde et aux USA pour faire réparer cette injustice et obtenir le retour des Cinq dans leur pays et auprès de leurs familles.

Le peuple cubain réitère sa demande de justice et de solidarité avec ces Cinq défenseurs des droits à la vie, à l'autodétermination, au bien-être et au développement, lesquels ont été violés et continuent d'être violés par des groupes terroristes d'origine cubaine qui opèrent avec les encouragements de l'administration nord-américaine, sûrs d'en recevoir l'impunité.

TROISIÈME PARTIE : LA MANŒUVRE CONTRE CUBA À LA CDH : FABRIQUER DE TOUTES PIÈCES UN PRÉTEXTE POUR AGGRAVER LES AGRESSIONS CONTRE LE PEUPLE CUBAIN

CHAPITRE IX : LA MANŒUVRE INJUSTE DES USA CONTRE CUBA À LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

C'est dans les années 80 du siècle dernier que l'extrême droite conservatrice arriva au pouvoir aux Etats-Unis. Le Document de Santa Fe, qui servit de plateforme électorale et politique aux forces qui secondaient alors Ronald Reagan, annonçait au sujet de Cuba : « *Un programme de droits de l'homme vigoureux et équitablement appliqué est une arme miraculeuse des Etats-Unis contre l'Union soviétique et ses satellites et laquais. Or, curieusement, l'administration actuelle [il s'agit de celle de Carter] ... n'a pas vraiment tenté d'appliquer sa doctrine des droits de l'homme à la Cuba castriste.* »

Ainsi, dans le cadre de cette nouvelle stratégie anticubaine, l'administration Reagan ordonna à des terroristes cubano-américains avérés, dirigés et financés par la CIA, de modifier leur image de marque et de se convertir en « groupes d'opposition politique pacifique et de défense des droits de l'homme ». Des fonds publics nord-américains furent utilisés pour créer à Cuba de petits groupes subversifs de ce genre, de recruter des personnes impliquées auparavant dans des activités violentes de nature contre-révolutionnaire, voire d'anciens fonctionnaires et agents de police du régime dictatorial de Batista. Ce travail de recrutement toucha aussi des délinquants, des opportunistes et les annexionnistes de toujours.

C'est de 1985 et 1986 que datent les premières tentatives ratées de faire condamner Cuba, à la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour violation des droits de l'homme.

Mais la première tentative de faire condamner Cuba à la Commission des droits de l'homme remonte à 1987, quand les Etats-Unis présentèrent un projet de résolution qui ne fut pas voté du fait de l'adoption d'une motion de « non-action ».

Les USA présentèrent en 1988 un nouveau projet de résolution qui fit fiasco lui aussi, compte tenu du fait que Cuba avait pris l'initiative d'inviter une mission formée du président de la Commission et de cinq autres représentants d'Etats membres à visiter le pays.

Les USA ne parvinrent pas non plus en 1989 à imposer une condamnation de Cuba. Plusieurs amendements qu'ils présentèrent dans ce but au projet de résolution initial furent repoussés, et le texte finalement voté se borna à prendre note du rapport de la mission ayant visité Cuba et à inviter le gouvernement cubain à travailler à l'application de ses recommandations.

C'est finalement en 1990, après les USA furent devenus la seule superpuissance à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique et du camp socialiste, qu'ils parvinrent à imposer à la Commission leur projet de résolution contre Cuba.

Compte tenu du vice d'origine de cette manœuvre nord-américaine, de ses motivations illégitimes et des méthodes de pression et de manipulation politique brutales utilisés pour la faire adopter que Cuba repoussa toute possibilité de coopérer avec cette résolution.

La position de principes du peuple cubain, sa résistance digne face à l'infamie et au mensonge, lui obtinrent peu à peu la reconnaissance et le soutien des membres de la Commission, si bien qu'en 1998, le projet des USA fut repoussé par 16 voix pour et 19 contre.

Surpris par cette défaite, le gouvernement nord-américain s'attacha à modifier l'image de ses actions anticubaines à la CDH. Pour ce faire, recourant à ses méthodes « traditionnelles », il « convainquit » la République tchèque, qui avait alors besoin du soutien de Washington pour entrer à l'OTAN, d'assumer la présentation publique du projet.

C'est selon cette nouvelle formule – mais en devant toutefois recourir ouvertement à leurs pressions et chantages économiques et politiques habituels – que les USA parvinrent à faire voter leur projet contre Cuba, en 1999, 2000 et 2001, mais toujours par une très faible majorité de une à trois voix.

Fin 2001, il était devenu clair que ce nouveau mécanisme était tout à fait discrédité. Les USA devaient de nouveau changer leur image de marque pour faire fonctionner leur projet anticubain, un point qui devint d'autant plus stratégique que la superpuissance avait perdu sa place à la Commission.

C'est alors que de hauts fonctionnaires de l'administration Bush engagèrent de nombreuses démarches pour obtenir qu'un ou plusieurs pays latino-américains présentent le projet anticubain à la cinquante-huitième session de la CDH.

Les pressions exercées par de hauts fonctionnaires nord-américains, d'une part, la vulnérabilité et la dépendance accrues envers la politique hégémonique de la superpuissance de plusieurs gouvernements latino-américains à très maigre assise populaire, d'autre part, aboutirent à leurs fins : le président uruguayen, Batlle, accepta le rôle de la marionnette chargée de présenter publiquement le projet de condamnation de Cuba.

Ce projet, bien entendu, fut rédigé d'un bout à l'autre par les diplomates de Washington en coordination avec la mafia terroriste de Miami.

Contrairement à la position soumise de certains gouvernements latino-américains, les peuples condamnèrent unanimement la manœuvre anticubaine. Non seulement on vit des manifestations de rue en Argentine, au Pérou, au Mexique et au Guatemala ; des parlements demandèrent à leurs gouvernements de maintenir une position d'indépendance et de dignité à Genève.

Le projet anticubain voté à la cinquante-huitième session de la Commission, prétendument « novateur » et « à approche constructive » ne faisait rien d'autre que rétablir un mécanisme de suivi injuste de la situation des droits de l'homme à Cuba, la circonstance aggravante étant que la manipulation, conçue pour satisfaire les visées de domination de Washington, impliquait rien moins que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Les représentants de la mafia terroriste cubano-américaine jouèrent en ce sens un rôle important de soutien aux actions de l'administration nord-américaine. Profitant de la présence au Congrès de ses représentants, ils participèrent directement aux pressions et au chantage contre plusieurs gouvernements. Ils « inventèrent » par ailleurs des activités de diplomatie publique en vue de vendre l'image que, derrière les actions de l'administration Bush, il y avait les « réclamations » du prétendu « exil » cubain.

Ainsi, le 18 septembre 2002, onze législateurs qui émargent au budget de la mafia terroriste de Miami, conduits par Ileana Ros-Lehtinen et par Lincoln Díaz-Balart, adressèrent une lettre au Haut-Commissaire des Nations Unies pour le presser de participer directement aux actions contre Cuba. Le 13 décembre, Ros-Lehtinen lui adressa une nouvelle lettre le sommant de demander au gouvernement cubain la libération de plusieurs mercenaires au service des USA condamnés à juste titre.

Début janvier 2003, Marc Grossman, sous-secrétaire du département d'Etat aux questions politiques, lui adressa à son tour un message pour lui « rappeler » qu'il n'avait pas encore nommé son représentant personnel pour Cuba, lui signalant que les USA estimaient important qu'il le fasse dans les meilleurs délais.

Les Etats-Unis ne font pas qu' « obtenir » les voix nécessaires pour imposer leur résolution anticubaine : il existe de nombreuses preuves qu'ils sont les premiers « intéressés » par l'application et le suivi des résolutions contre Cuba.

Le gouvernement uruguayen ayant refusé de continuer de jouer le rôle de « premier acteur » - même s'il se disait prêt à remplacer le Pérou en dernier ressort – dans la pièce rédigée à Washington, la superpuissance dut engager de nouvelles et intenses pressions et démarches sur les gouvernements latino-américains vulnérables pour dénicher un nouveau fantoche en 2003.

Ainsi, M^{me} Poblete, factotum de la mafieuse législatrice anticubaine, Ileana Ros-Lehtinen, se rendit à Genève début janvier 2003 et se réunit un par un avec des

représentants diplomatiques de bon nombre de pays latino-américains en vue d'explorer la situation et d'intensifier les actions pour imposer une résolution contre Cuba.

À la fin de ce même mois, Paula Dobrinski, sous-secrétaire d'Etat aux questions mondiales, se rendit dans plusieurs pays latino-américains, rencontrant présidents et ministres des affaires étrangères, en vue d'« obtenir » un engagement en ce qui concernait la présentation du projet contre Cuba à la cinquante-neuvième session de la CDH.

Les ambassadeurs nord-américains dans plusieurs capitales du monde jouèrent aussi un rôle important de propagande et d'« affaiblissement de certains objecteurs de conscience », distribuant aussi aux chancelleries respectives un pamphlet rédigé par le département d'Etat bourré de mensonges et de désinformation au sujet des droits de l'homme à Cuba.

L'administration Bush réalisa aussi des démarches infructueuses pour que le Groupe de Rio, un des forums de concertation politique des pays latino-américains et caribéens, assume collectivement la présentation du projet nord-américain, utilisant d'une manière cynique le fait que le Pérou était alors chargé de sa coordination.

C'est en fin de compte le Pérou qui dut en assumer la « responsabilité » directe, en compagnie des « très indépendants » gouvernements costaricien et uruguayen, de présenter la résolution nord-américaine à la cinquante-neuvième session de la CDH.

À mesure que le début de la session approchait, les Etats-Unis intensifièrent leurs pressions qui furent soutenues « inconditionnellement » par certains gouvernements de la « coalition des soumis », en particulier par ceux des anciens métropoles coloniales comme l'Espagne et la Grande-Bretagne.

L'administration Bush ne recula devant aucune borne morale ou légale pour garantir les voix nécessaires à l'adoption de sa résolution anticubaine. On annonça de Washington des promesses d'« aide » financière et d'autre nature à ceux qui fourniraient leur voix. Mais la pratique la plus commune ne fut pas celle d'une nouvelle aide, mais la vieille méthode des menaces directes ou larvées de blocage de prêts et d'assignations aux institutions financières multilatérales qu'elle contrôle, tels le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, le retrait de facilités bilatérales en matière commerciale et migratoire, voire le conditionnement de la conduite des USA au sein des organes politiques multilatéraux.

Quelques jours avant le vote, l'administration Bush intensifia ses démarches pour inclure dans son projet de texte anticubain une condamnation des justes peines judiciaires infligées à Cuba à des mercenaires au service de la politique hostile des USA et les trois principaux pirates d'un bateau de passagers que, recourant à la violence extrême, ils avaient tenté de détourner vers les Etats-Unis.

Le 18 mars, Richard Boucher, porte-parole du département d'Etat, appela la Commission à condamner l'arrestation des mercenaires nord-américains dans les termes les plus énergiques.

La superpuissance décida de travailler de nouveau en coulisses. Mais elle se heurta cette fois-ci à des obstacles plus sérieux. Certaines autorités latino-américaines, déjà impliquées dans la présentation du projet anticubain, mais redoutant les protestations de leurs peuples si elles s'engageaient aussi dans cette grave initiative qui visait de toute évidence à fabriquer un prétexte pour une agression militaire contre le peuple cubain, décidèrent de ne pas soutenir ce nouvel oukase nord-américain.

Ce fut en fin de compte le Costa Rica – dont la soumission du gouvernement aux USA ne fait pas l'ombre d'un doute – qui accepta la mission indigne de présenter le nouvel amendement conçu par les Etats-Unis en vue de jeter les conditions qui leur permettraient de répéter contre le peuple cubain l'expérience de leur guerre de conquête criminelle en Irak. Le Costa Rica fut le seul pays latino-américain et en développement à voter l'amendement. Sans commentaires !

Cuba, le 16 avril, présenta officiellement deux amendements au projet nord-américain (cotes E/CN/4/L.77) exigeant la levée immédiate du blocus unilatéral et illégal appliqué contre elle et demandant au Haut-Commissaire d'entreprendre une évaluation des effets pour le peuple cubain des actes terroristes perpétrés contre elle depuis les USA.

L'examen de ces deux amendements déclencha un long débat de procédure, si bien que le vote du projet anticubain des USA fut ajourné de vingt-quatre heures. Au cours de ce débat, quand il devint évident que le vrai auteur de l'amendement présenté par le Costa Rica était bel et bien la superpuissance, le représentant de celle-ci, perdant la boussole, déclara que sa délégation « soutiendrait n'importe quoi contre Cuba » !

Malgré les énormes pressions exercées par les USA, leur amendement de condamnation présenté par le Costa Rica fut repoussé par la Commission, 31 pays ayant voté contre, et à peine la moitié, 15, pour.

Ce vote assena un coup dur à Washington et à la mafia annexionniste et terroriste d'origine cubaine de Miami, laquelle, quand la superpuissance déclencha sa guerre contre l'Irak, avait organisé la seule manifestation à cette guerre que l'on ait connu dans le monde, aux cris de : « L'Irak maintenant, Cuba ensuite. »

Quant à l'amendement cubain condamnant le blocus nord-américain comme grave violation des droits de l'homme, il fut repoussé – conséquence de leur hypocrisie et de leur « deux poids deux mesures » - par les pays qui soutiennent à la Commission les manigances visant à sataniser la Révolution cubaine, mais qui n'ont même pas assez de courage et de dignité pour condamner la politique que les USA impose au peuple cubain au déni de ses droits les plus élémentaires

De toute façon, plusieurs gouvernements latino-américains, les gouvernements de pays européens et d'autres pays industriels qui soutiennent la manigance anticubaine à la CDH firent la preuve aux yeux du monde de leur morale à deux vitesses, de leur hypocrisie et de leur subordination aux intérêts des USA. Ils se disent attachés à « la défense des droits de l'homme » durant les travaux de la Commission, mais ils n'ont même pas le courage et la dignité d'y condamner la grave, la flagrante, la massive et la systématique violation des droits de l'homme que signifie la blocus nord-américain. On ne peut tromper tout le monde tout le temps !

Les amendements une fois repoussés, le projet de résolution anticubain (E/CN.4/L.2) fut soumis aux voix et adopté par une différence de quatre voix (24 pour, 20 contre et 9 abstentions), bien que les USA aient bénéficié de vingt-quatre heures de plus pour poursuivre leurs pressions brutales.

La résolution anticubaine (E/CN.4/RES/2003/13), même sans satisfaire toutes les attentes de l'administration nord-américaine, lui permet toutefois de poursuivre sa manœuvre un an de plus à la Commission des droits de l'homme, avec le concours de ladite Représentante personnelle du Haut-Commissaire.

Les USA ne sont pas parvenus à modifier l'image de leur manigance contre Cuba. Les motivations illégitimes et l'ampleur des pressions et du chantage qu'ils exercent directement pour la faire adopter ne leur permettent pas de faire croire qu'il ne s'agit pas d'une question « bilatérale ».

Peu importe de savoir qui est ou qui sera le prochain présentateur public du projet anticubain : tout le monde sait qu'il est « made in U.S.A. » !

CHAPITRE X : MALGRÉ CETTE CONFRONTATION QU'ON LUI IMPOSE, CUBA COOPÈRE À FOND AVEC LES MÉCANISMES LÉGITIMES ET UNIVERSELS DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Indépendamment de sa position de principe face à la manigance sélective, discriminatoire et injuste des USA en matière de droits de l'homme, Cuba a poursuivi sa coopération traditionnelle avec tous les mécanismes appliqués de manière universelle et sans discrimination.

Cuba réitère sa position favorable sans ambages au dialogue franc et ouvert, sur la base du respect mutuel ; elle ne tolérera jamais toutefois que l'on prétende la singulariser ou bafouer son droit à l'autodétermination et à l'égalité souveraine.

Cuba coopère largement et depuis toujours dans le domaine international des droits de l'homme. Ainsi, à titre d'exemple, le gouvernement cubain a, en 1988, invité une mission conduite par le président de la CDH et formée de cinq autres membres afin qu'elle puisse évaluer la situation des droits de l'homme dans le

pays et en informer ensuite la Commission, cette invitation apparaissant à la décision 1988/106.

La mission, qui a visité Cuba du 16 au 25 septembre 1988, a reçu du Gouvernement toutes les facilités et garanties tant au cours des travaux préparatoires que dans le pays même. Dans son Rapport, tout en reconnaissant l'attitude positive et la bonne volonté des autorités cubaines, elle a manifesté clairement qu'il n'existait pas à Cuba de situation des droits de l'homme qui aurait justifié la mise en place d'une procédure de suivi spéciale.

L'année suivante, en 1989, en vertu de la décision 1898/113 de la CDH, le Gouvernement cubain s'est dit prêt à coopérer avec le Secrétaire général des Nations Unies dans la poursuite de ses contacts directs concernant les questions et les points signalés dans le rapport de la mission. Cette procédure a été interrompue à compter du jour où les USA ont décidé de la manipuler à des fins de propagande anticubaine en imposant une résolution de condamnation injuste à la Commission.

Cuba a été l'un des premiers pays à avoir invité et accueilli le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. José Ayala Lasso, en 1994, un an après la création de ce poste à l'ONU.

En 1995, du 28 avril au 5 mai, le Gouvernement cubain a invité des organisations non gouvernementales (France-Liberté, Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme, Médecins du monde et Human Rights Watch) à visiter le pays, leur offrant tout le soutien des autorités. Les ONG ont atteint tous les objectifs qu'elles s'étaient fixés, dont la visite de plusieurs prisons et des entretiens avec des prisonniers choisis par elles.

En 1998, le Gouvernement cubain a invité les rapporteurs spéciaux de la CDH sur l'utilisation de mercenaires et sur la violence contre les femmes, les visites ayant eu lieu en 1999.

Par ailleurs, le Gouvernement cubain a répondu aux demandes d'informations sur de prétendus cas de violations des droits de l'homme qui lui sont parvenues à travers les mécanismes et procédures de la CDH et le mécanisme de la Résolution 1503 de l'ECOSOC. Il a tenu, comme bien peu de gouvernements au monde, ses engagements de présenter des rapports périodiques aux organes établis en vertu de traités internationaux des droits de l'homme.

Notre pays a ratifié un grand nombre d'instruments internationaux en matière de droits de l'homme. Il est partie à 15 des 26 traités en vigueur, à savoir :

- Convention relative aux droits de l'enfant.
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la pornographie et la prostitution infantiles.
- Convention contre la torture.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.
- Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.
- Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.
- Convention internationale contre l'apartheid dans les sports.
- Convention sur les droits politiques de la femme.
- Convention sur la nationalité de la femme mariée.
- Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement du mariage.
- Convention sur l'esclavage (1926) et Protocole pour modifier la Convention sur l'esclavage.
- Convention supplémentaire sur l'abolition de l'esclavage, la traite d'esclaves et les institutions et pratiques analogues.
- Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

Cuba a aussi signé les instruments suivants :

- Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants à des conflits armés.

En ce qui concerne les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, ainsi qu'économique, sociaux et culturels, Cuba réaffirme l'attachement à leurs postulats qu'elle a assumé quand l'Assemblée générale des Nations Unies les a adoptés. La Constitution et les lois cubaines consacrent largement les droits qu'ils protègent pour tous les citoyens. Nombreux sont les politiques et les programmes de l'Etat qui visent spécialement à la protection et à la promotion de ces droits pour tous les Cubains. Mais Cuba ne souscrira pas de nouvelles obligations internationales dans un cadre de confrontation et de manipulation à des fins politiques de la coopération internationale en matière de droits de l'homme.

Cuba est ouverte au dialogue avec tous les pays intéressés sur la base du respect mutuel et a maintenu sa coopération bilatérale sur ce point avec ceux qui engagent le dialogue avec respect et sérieux. En Amérique latine même, elle a soutenu des échanges périodiques sur différents thèmes, dont les droits de l'homme.

Tout en refusant la moindre possibilité de coopérer à l'application des résolutions anticubaines adoptées par la Commission par une marge étroite – ce qui n'a été possible qu'à cause des grandes pressions exercées par la superpuissance hégémonique – elle tient à réaffirmer sa volonté de continuer de coopérer pleinement au reste des mandats adoptés selon des critères non sélectifs ni discriminatoires, en particulier avec la mission confiée au Haut-

Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme aux termes de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cuba redoublera d'effort pour renforcer l'efficacité et la crédibilité de la CDH. Pays sous-développé et clairement attaché à la réalisation de tous les droits de l'homme au bénéfice de tous, elle a besoin d'une Commission forte et juste qui soit en mesure de répondre aux attentes les plus larges des peuples du monde et de contrer les actions unilatérales de la superpuissance.

Cuba continuera de promouvoir le droit à l'alimentation ; la solidarité internationale ; la mise en place d'un ordre international démocratique et équitable où tous les droits de l'homme consacrés dans la Déclaration universelle pertinente deviennent une réalité pour tous les êtres humains et tous les peuples ; le droit au développement pour tous les peuples et tous les individus ; le droit des peuples à la paix ; une coopération culturelle internationale respectueuse de la diversité des patrimoines.

Par ailleurs, Cuba continuera de contester les retombées de la dette extérieure sur la jouissance des droits de l'homme dans le tiers monde ; de combattre le recours à des mercenaires pour entraver le droit des peuples à l'autodétermination et le recours à des mesures de coercition unilatérales.

Cuba continuera de jouer un rôle marquant par le nombre et la quantité de ses contributions aux demandes d'informations du Haut-Commissaire et de répondre systématiquement aux communications qui lui parviendront à travers les mécanismes thématiques de la Commission.

Bref, le Gouvernement cubain restera fidèle à son attachement au multilatéralisme dans les relations internationales, notamment en matière de droits de l'homme, ce qui présuppose l'affrontement résolu à toute manigance visant à manipuler le système international à des fins de domination hégémonique.

QUATRIÈME PARTIE : CUBA UNE ALTERNATIVE AUTHENTIQUE ET AUTOCHTONE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, D'ÉQUITÉ ET DE JUSTICE SOCIALE

CHAPITRE XI : LES PILIERS DU SYSTÈME POLITIQUE CUBAIN : INDÉPENDANCE, UNITÉ, PARTICIPATION ET POUVOIR POPULAIRE, NON-DISCRIMINATION ET JUSTICE SOCIALE

Le système politique et électoral cubain

La mise en cause du système politique et électoral cubain constitue l'un des piliers fondamentaux de la campagne anticubaine que conduisent les Etats sur les plans de la démocratie et des droits de l'homme.

Les Etats-Unis peuvent compter, pour relayer cette campagne, sur le soutien d'autres pays capitalistes industriels, pour la plupart d'anciens métropoles

coloniales, soucieux eux aussi d'imposer aux pays en développement un modèle d'organisation politique qui leur permette de continuer de les contrôler et de les soumettre à leur domination.

Les porte-parole de Washington prétendent démontrer que le système politique qu'établit la Constitution cubaine est censément incompatible avec les normes acceptées à l'échelle internationale en matière de démocratie et de droits de l'homme, et fabriquent de toutes pièces une image dénaturée d'une société intolérante et ankylosée qui ne permet pas la pluralité et la participation politique.

Les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme reconnaissent que « tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »

La Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993) reconnaissent : « La démocratie est fondée sur la volonté, librement exprimée, du peuple qui détermine le système politique, économique, social et culturel qui sera le sien et sur sa pleine participation à tous les aspects de la vie de la société. »

Le système politique cubain est vraiment authentique et autochtone ; il repose sur les expériences héritées de sa riche histoire de lutte pour l'égalité et la solidarité entre les hommes et les femmes, l'indépendance, la souveraineté, la non-discrimination, l'unité, la participation, le pouvoir populaire et la justice sociale.

La première chose à souligner pour expliquer le système politique cubain, c'est qu'il n'est pas importé, qu'il n'a jamais été un calque du modèle soviétique ni de celui qui existait dans les pays socialistes d'Europe de l'Est, contrairement à ce que veulent faire accroire les ennemis de notre Révolution.

L'adoption par référendum populaire, en 1976, de la Constitution socialiste constitua un grand pas dans l'institutionnalisation du pays, d'autant qu'elle s'accompagna de la création des organes du pouvoir populaire tels que l'Assemblée nationale, le Tribunal suprême et le Conseil d'Etat.

D'importants amendements à la Constitution et au système électoral intervinrent en 1992 : en particulier, l'élection au suffrage direct et secret des députés de l'Assemblée nationale et des délégués aux assemblées provinciales, comme cela se faisait déjà pour les délégués aux assemblées municipales.

Caractéristiques du système politique et électoral cubain

1. Organisation périodique d'élections, au suffrage universel, égalitaire et secret.

2. Inscription universelle, d'office et gratuite, au registre des électeurs de tous les citoyens ayant le droit de vote, à partir de seize ans.
3. Proposition directe des candidats aux assemblées municipales par les électeurs eux-mêmes au cours de réunions publiques qui doivent en désigner au moins deux et au plus huit (dans de nombreux pays, ce sont les directions des partis politiques qui nomment les candidats).

Ainsi, aux élections d'octobre 2002, 39 981 assemblées de base (représentant 87,1 p. 100 des électeurs) ont désigné 32 585 candidats aux assemblées municipales pour les 14 949 postes à pourvoir.

4. Les assemblées municipales présentent les candidats aux quatorze assemblées provinciales et à l'Assemblée nationale, confirmant ou infirmant les propositions des commissions de candidature formées de représentants des organisations syndicales, sociales, étudiantes, paysanne, féminines et autres. Ensuite, le peuple décide au vote direct et secret.

Aux dernières élections générales de janvier 2003, ces organisations ont tenu 860 assemblées plénières (moyenne d'assistance supérieure à 87 p. 100) qui ont fait 53 340 propositions de candidats aux assemblées provinciales et à l'Assemblée nationale, lesquelles ont été examinées ensuite par les commissions de candidatures.

Des consultations ont été engagées pour les candidatures aux assemblées provinciales et à l'Assemblée nationale, ainsi que sur les propositions pour les postes de président et vice-président des assemblées municipales et provinciales, et de président, vice-président, secrétaire et membres du Conseil d'Etat. Un total de 3 068 878 personnes a été consulté au cours d'assemblées de travailleurs, de lycéens et étudiants, de paysans individuels et de coopératives, de militaires, de communautés, etc.

On a recensé 11 102 rencontres de présentation des candidats sur les lieux de travail et d'étude, dans des unités militaires, dans des communautés urbaines et rurales, réunissant 2 161 159 personnes.

Dans le cadre de cet exercice démocratique aux élections générales de 2003, les commissions de candidatures de deux municipalités ont dû faire de nouvelles propositions de candidats à l'Assemblée nationale et aux assemblées provinciales, les propositions initiales n'ayant pas été acceptées par les assemblées municipales correspondantes.

5. Interdiction de campagnes électorales coûtant des sommes folles et fondées bien souvent sur les offenses, la diffamation et la manipulation. Tous les candidats reçoivent le même traitement. La seule « propagande » acceptée est la publication officielle de la biographie des candidats contenant les mérites et les qualités de chacun.
6. Netteté et transparence totale des élections. Les urnes sont surveillées par des enfants et de jeunes pionniers, sont scellées en présence de la population et le décompte des voix se fait en public, tous les intéressés

pouvant y assister, y compris la presse nationale et étrangère, les diplomates, les touristes et quiconque le souhaite.

7. Tous les candidats doivent être obligatoirement élus à la majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés). En cas de ballottage aux élections aux assemblées municipales, un second tour est organisé entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix. En cas de non-élection d'un candidat aux élections aux assemblées provinciales et à l'Assemblée nationale, il faudra en nommer un autre pour un second tour.

Au premier tour des élections municipales du 20 octobre 2002, un total de 13 576 candidats a été élu, soit 90,8 p. 100 des postes à pourvoir. Le second tour du 27 octobre a concerné 1 370 municipalités où, sauf dans trois, les candidats ont été dûment élus. Un troisième tour s'est déroulé dans les trois municipalités restantes.

8. Le vote est libre, égalitaire et secret. Tous les citoyens cubains ont le droit d'élire et d'être élus. Comme il n'existe pas de listes de partis, l'électeur vote directement pour le candidat de son choix. Aux élections aux assemblées provinciales et à l'Assemblée nationale, il peut voter pour un seul candidat, pour plusieurs ou pour tous, ou alors pour aucun.
9. Tous les organes représentatifs du pouvoir de l'Etat sont élus et renouvelables.

Aux élections de janvier 2003, 62 p. 100 des députés de l'Assemblée nationale ont été renouvelés. Des 31 membres du Conseil d'Etat, élus par l'Assemblée nationale, 21 ont été réélus et 10 élus pour la première fois.

Dans les quatorze assemblées provinciales, 8 présidents et 6 vice-présidents ont été réélus ; tandis que 6 présidents et 8 vice-présidents ont été élus.

Dans les 169 assemblées municipales, en octobre 2002, ont été réélus 95 présidents et 72 vice-présidents (soit 43,8 p. 100 et 57,3 p. 100 respectivement).

10. Tous les élus doivent rendre compte de leur gestion devant leurs électeurs.
11. Tous les élus peuvent être révoqués par leurs électeurs à tout moment de leur mandat.
12. Les députés et les délégués n'étant pas des « professionnels », ils ne touchent aucune rétribution dans l'exercice de leurs fonctions.
13. Participation élevée aux élections. Depuis l'instauration des élections en 1976, la moyenne de participation a été de 95 p. 100.

Aux élections provinciales et nationales de janvier 2003, la participation a été de 97,4 p. 100. Dans le cas des élections à l'Assemblée nationale, 94,14

p. 100 des bulletins de vote ont été considérés valides ; 3 p. 100 ont été annulés ; les bulletins en blanc ne se sont montés qu'à 0,86 p. 100.

14. L'intégration de l'Assemblée nationale est représentative des divers secteurs de la société cubaine.

Des 609 députés, 219 sont des femmes (35,96 p. 100, soit 8 p. 100 de plus qu'à la législature antérieure) ; 99 p. 100 sont des diplômés universitaires ou des bacheliers (5 seulement ne sont pas bacheliers, et 1 seul n'a fait que des études primaire) ; 32,84 p. 100 (soit 4 p. 100 de plus qu'à la législature précédente) sont des Noirs et Métis ; et presque le quart sont des travailleurs directs de la production et des services.

15. Il est élu un député pour 20 000 habitants ou fraction supérieure à 10 000. Toutes les municipalités sont représentées à l'Assemblée nationale par au moins deux députés, le reste étant proportionnel au nombre d'habitants. Au moins la moitié des députés doivent avoir été élus délégués de base, autrement avoir été nommés directement par les électeurs et vivre sur le territoire qui les présente.

16. L'Assemblée nationale élit en son sein le Conseil d'Etat et son président au vote libre, direct et secret. Le président du Conseil d'Etat est aussi le chef d'Etat et de gouvernement qui doit donc se soumettre à deux élections : être élu député par plus de la moitié des électeurs de sa circonscription au vote libre, direct et secret ; puis l'être par l'Assemblée nationale selon la même modalité de suffrage.

17. L'Assemblée nationale constituant le pouvoir suprême de l'Etat et les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire lui étant subordonnés, le chef d'Etat et de gouvernement ne peut la dissoudre.

18. L'initiative législative émane des multiples acteurs de la société, et non seulement des députés, du Tribunal suprême ou du ministère public ; les organisations syndicales, étudiantes et lycéennes, féminines, sociales et autres peuvent l'exercer, ainsi que les citoyens eux-mêmes à condition, dans ce cas, qu'elle soit soutenue par au moins dix mille électeurs.

19. Les lois sont soumises au vote majoritaire des députés. Ce qu'il y a de spécifique dans la modalité cubaine, c'est qu'aucune loi n'est discutée en séance plénière de l'Assemblée nationale avant d'avoir été soumise à des consultations réitérées des députés et après avoir tenu compte de leur proposition, de sorte qu'il est prouvée qu'elle a le soutien de la majorité à des fins de discussion et de vote.

Pourquoi un seul parti politique à Cuba ?

La Constitution de la République de Cuba, par choix et décision souveraine du peuple, reconnaît l'existence d'un seul parti politique, le Parti communiste de Cuba (PCC). Mais il ne s'agit pas d'un parti politique à la manière traditionnelle de la démocratie libérale bourgeoise. Ce n'est pas un parti électoral. De ce fait,

et du fait des restrictions que lui impose la loi, il ne propose ni n'élit aucun candidat. Il ne participe pas non plus aux élections de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (organe suprême de l'Etat cubain), du Tribunal suprême populaire et du président du Conseil d'Etat.

Le PCC joue un rôle d'orientation, de supervision et de garantie en ce qui concerne la démocratie participative et un développement durable dans l'équité et la justice sociale dans la société socialiste cubaine.

Le Parti œuvre en se fondant sur sa capacité de persuasion, sur son pouvoir de conviction, sur ses relations étroites et permanentes avec les citoyens. Il est formé d'ouvriers, de paysans, d'intellectuels, d'artistes, de scientifiques distingués, élus sur la base de leurs mérites personnels et de leur engagement envers le bien-être commun. Ses décisions ne sont obligatoires que pour ses militants. Cette conception et cette pratique garantissent que, dans un système à parti unique, la plus large pluralité d'opinions puisse prévaloir et se consolider.

Le PCC est le parti de l'unité et de l'indépendance de tout le peuple cubain. Il est l'héritier et le continuateur historique du Parti révolutionnaire cubain, que notre Héros national, José Martí, fonda lui aussi en tant que parti unique de tous les Cubains en vue de réaliser la révolution d'indépendance.

Les objectifs qui donnèrent naissance à ce PRC : libérer Cuba, empêcher son annexion par les Etats-Unis et unir tous les secteurs et toutes les forces indépendantistes en une seule organisation politique, une fois tirées les leçons de l'échec des guerres d'Indépendance précédentes (la division comme cause fondamentale), n'ont absolument pas changé de nos jours, puisque le peuple cubain est en butte à un blocus économique, commercial et financier rigoureux et à une politique d'agression systématique de la part des Etats-Unis qui visent à le diviser, à renverser le gouvernement et à détruire le système instauré par décision souveraine de tous les Cubains.

Le Parti actuel est le fruit de l'intégration et de l'union volontaires des révolutionnaires cubaines qui formaient les différentes organisations ayant fait face à la dictature et au système néo-colonial imposés au peuple cubain par les USA. Différentes forces révolutionnaires se sont donc jointes au sein du Parti communiste de Cuba dans un objectif commun : l'unité, qui seule pouvait permettre de concrétiser un projet de démocratie, de solidarité, d'indépendance et de développement de la nation cubaine, le but étant la construction du socialisme..

Le peuple cubain connaît parfaitement les caractéristiques et les « merveilles » du système pluripartite que les Etats-Unis vantent tant : il l'a connu dans sa propre chair pendant presque un demi-siècle. Le paradoxe, c'est que la superpuissance tente d'imposer aux autres quelque chose qui n'existe même pas chez elle : aux USA, il n'existe dans la pratique qu'un seul parti, celui du capital et des transnationales qui, tantôt sous un masque, tantôt sous un autre, s'est arrangé pour rester au pouvoir depuis plus de deux cents ans !

Les Etats-Unis ont poussé à la suppression du Parti révolutionnaire cubaine et imposé au peuple en 1902, en tant qu'outil de division et de contrôle néo-colonial, un système politique pluripartite qui ne servit qu'à aggraver la pauvreté, la corruption et le bradage des richesses nationales aux capitaux nord-américains. Ces partis politiques encouragés par la métropole néo-coloniale firent la preuve de leur incapacité et de leur manque de volonté à faire face à la dictature sanguinaire de Batista, dont beaucoup reçurent les miettes du pouvoir que celle-ci distribuait.

Au triomphe de la Révolution, l'une des premières revendications populaires fut la suppression de la politicaillerie et de la corruption des partis politiques traditionnels. Le cri unanime fut celui de l'unité. Les partis politiques traditionnels se désagrégèrent d'eux-mêmes et leurs dirigeants abandonnèrent le pays à destination de Miami.

La société civile cubaine

Les transformations révolutionnaires opérées par le peuple cubain dès janvier 1959 donnèrent naissance à une participation citoyenne solide, large, représentative et ascendante.

La société civile cubaine permet, garantit et viabilise la participation directe des Cubains et des Cubains au débat, à la présentation de propositions et à l'adoption de décisions dans toutes les questions intéressant la nation : sa vie politique, son développement économique, sa défense, son identité et son développement culturel, ses relations extérieures, la distribution de ses richesses, la protection de son patrimoine tangible et intangible, etc.

En plus de nombreuses organisations sociales, d'organisations de masse, d'organisations professionnelles, scientifiques, culturelles, voire religieuses, créés ces quarante dernières années, les organisations fondées avant 1959 et n'ayant pas participé aux sévices et aux crimes de la dictature de Batista, ou ne les ayant soutenus, ont conservé tous leurs droits et la plupart sont encore actives.

La société civile cubaine est composée de plus de 2 200 organisations, dont les organisations sociales, les organisations de masse, les organisations ou associations scientifiques, technique, culturelles, artistiques, sportives, solidaires et autres, protégées aux termes de la loi des Associations (loi 54).

Les organisations de masse et les organisations sociales regroupent des centaines de milliers, voire des millions de membres, et leur importance est même reconnue dans la Constitution, notamment à l'article 7. Compte tenu de la quantité de leurs membres, de leur représentativité et de leur capacité de mobilisation, le système politique cubain reconnaît à ces ONG de larges pouvoirs et une grande capacité de proposition, de consultations et d'opinion, voire de décision, dans le cadre de la démocratie participative instituée par l'ordre constitutionnel en vigueur.

L'article 103 de la Constitution stipule que les organes d'administration territoriale agissent en coordination étroite avec les organisations sociales et les organisations de masse dont elle reconnaît la capacité d'initiative législative.

Il faut signaler par ailleurs que la dernière réforme de la Constitution, intervenue en 2002, déclarant, face aux menaces de l'administration Bush, le système politique et social socialiste comme irrévocable et interdisant de négocier des accords sous le coup d'une agression, d'une menace ou de la coercition d'une puissance étrangère, a été promue à la suite de la demande conjointe de plusieurs organisations sociales et de masse et entérinée par la signature volontaire de plus de huit millions d'électeurs, soit plus de 98 p. 100 des électeurs.

Selon la loi électorale, les commissions de candidatures aux assemblées municipales, provinciales et nationale du pouvoir populaire sont constituées de représentants de la Centrale des travailleurs de Cuba (CTC), les Comités de défense de la Révolution (CDR), la Fédération des femmes cubaines (FMC), l'Association nationale des petits agriculteurs (ANAP), la Fédération des étudiants (FEU) et la Fédération des élèves de l'enseignement secondaire (FEEM), désignés par leurs directions correspondantes.

Parmi les organisations sociales et les organisations de masse, certaines datent d'avant la Révolution : c'est le cas de la Centrale des travailleurs, fondée en 1939 et groupant dix-neuf syndicats nationaux, et de la Fédération des étudiants, créé en 1922. Plusieurs autres sont nées dans le cadre de la Révolution, compte tenu de la nécessité d'offrir à de vastes secteurs de la population la possibilité de devenir des acteurs directs des changements. C'est le cas, par exemple, de la Fédération des femmes cubaines (plus de la moitié de la population est de sexe féminin), de l'Union nationale des écrivains et artistes de Cuba (UNEAC), de l'Union nationale des juristes et de l'Union des journalistes.

Il existe par ailleurs à Cuba d'autres types d'organisations ou d'associations non gouvernementales, dont la quantité de membres est plus réduite, de nature scientifique, technique, culturelle, artistique, sportive, d'amitié ou de solidarité, etc. : de chefs de cuisine, de médecins, de techniciens du sucre, d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens agricoles et forestiers, d'écologistes, de philosophes, d'historiens, de chercheurs en sciences sociales et politiques, de protection de la nature, de membres ou de descendants de nationalités données, etc.

On dénombre actuellement à Cuba 2 221 organisations ou associations non gouvernementales de ce genre, dont 1 101 fraternelles, 175 scientifiques, 142 amicales, 52 culturelles, 395 sportives et 356 de nature sociale.

Ce second groupe d'organisations ou d'associations est protégé par la loi 54 de 1985, dite loi des Associations, et par leur Règlement, qui fixe les conditions de création, d'enregistrement et de fonctionnement.

Les restrictions imposées à l'enregistrement d'ONG à Cuba sont les mêmes que celles qui existent dans la plupart des pays du monde : elles doivent être à but non lucratif ; leurs finances doivent être transparentes et vérifiables par des audits de l'organisation gouvernementale de tutelle ; elles doivent avoir au moins trente affiliés ; leurs activités ne doivent pas être nocives au bien-être public ou à celui des personnes juridiques ou naturelles ; elles doivent respecter l'ordre constitutionnel et la légalité ; elles ne doivent pas s'opposer aux principes d'humanisme, d'indépendance, de solidarité, de non-discrimination, d'équité et de justice sociale qui régissent la société cubaine.

L'une des conditions essentielles de toutes les organisations de la société civile cubaine, organisations sociales et de masse comprises, est l'affiliation volontaire.

Une autre de leurs caractéristiques distinctives est leur structure et normes de fonctionnement démocratiques. Tous les dirigeants aux différentes instances doivent être élus. Elles doivent avoir des réunions périodiques permettant les débats et la prise de décision sur toute question d'intérêt. La plupart prévoient dans leurs statuts et règlements la tenue périodique, tous les quatre ou cinq ans, d'assemblées générales au niveau de base, municipal et provincial, et de congrès nationaux.

Ces réunions ont pour objectifs l'élection démocratique au suffrage direct et secret des dirigeants, les rapports de ceux-ci aux affiliés, l'examen du travail réalisé, la discussion, la formulation et l'adoption de programmes, tâches et plans d'action pour la période suivante.

Les fausses allégations de Washington au sujet d'une prétendue absence de société civile à Cuba ne résistent pas à la moindre analyse. Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a attribué le statut consultatif à plus de dix ONG cubaines qui contribuent régulièrement aux travaux des organes subsidiaires.

Les conditions et les informations requises pour l'enregistrement légal et l'examen des ONG cubaines sont en accord avec les exigences du Comité des ONG de l'ECOSOC (Résolution 1996/31) relatives à l'octroi du statut consultatif et le suivi des activités.

Parmi les ONG cubaines ayant le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, on peut citer : l'Association cubaine des Nations Unies (ACNU) ; l'Association nationale des économistes et comptables de Cuba (ANEC) ; l'Union nationale des écrivains et artistes de Cuba (UNEAC) ; le Centre d'études européennes (CEE) ; le Centre d'études sur la jeunesse (CESJ) ; la Société culturelle José Martí, la Fédération des femmes cubaines (FMC) ; le Mouvement cubain pour la paix et la souveraineté des peuples, l'Union nationale des juristes de Cuba (UNJC), le Centre Félix Varela et le Centre d'études sur l'Asie et l'Océanie.

Des organisations internationales dont le siège est La Havane possèdent aussi ce statut consultatif, entre autres : l'Organisation de solidarité des peuples

d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine (OSPAAAL) et l'Organisation continentale latino-américaine des étudiants (OCLAE).

L'indépendance du fonctionnement des ONG cubaines est garantie par la loi. Le gouvernement cubain ne se mêle pas de leur fonctionnement, pas plus qu'il ne finance leurs frais administratifs. Il ne fait que soutenir financièrement certains de leurs projets d'intérêt social et communautaire. Les ONG participent aussi à la répartition et à l'exécution d'une partie importante de l'aide financière que reçoit le pays au titre de l'Aide publique au développement (APD).

Cuba a des relations et des contacts de coopération systématiques avec plus de 344 ONG de 19 pays, dont 134 d'Amérique du Nord et 210 d'Europe. Au moins 147 ONG de différents pays réalisent des actions de coopération avec notre pays et au moins 52 coopérants étrangers vivent à titre provisoire dans notre pays dans le cadre de projets de coopération.

Toutes les ONG cubaines sont dotées de leur personnalité juridique et de leur propre patrimoine. La loi établit que ce patrimoine se constitue à partir des cotisations des affiliés, de dons et d'autres revenus économiques autorisés, tels que la vente de publications, l'organisation de réunions, etc.

Le gouvernement reçoit de l'aide de ces ONG, mais aussi des opinions, des propositions et des critiques qui ne sont pas forcément favorables aux projets, mesures et actions qu'il conçoit et met en œuvre.

Mais elles n'ont pas besoin de recourir à la confrontation pour atteindre leurs objectifs : à tous les niveaux, le gouvernement les consulte en permanence et respecte leurs vastes facultés en tant que participantes de la conception et de la prise de décision concernant des politiques et des programmes. Cela a été vrai même à des moments et sur des questions aussi complexes que l'adoption et l'application des mesures de restructuration économique que le pays a été contraint d'engager pour faire face à la grave crise (Période spéciale) des années 90.

La société civile cubaine existe en complément de l'Etat, non en opposition. Celui-ci institutionnalise et représente le pouvoir des vastes majorités du peuple cubain : ouvriers, paysans, travailleurs, intellectuels, artistes, chercheurs en matière d'éducation, de santé, de science et de services, entre autres.

Bien entendu, ces rapports d'harmonie ne favorisant pas les intérêts du gouvernement nord-américain qui, pour atteindre ses objectifs de politique impérialiste, a besoin de fomenter la division et la désintégration de la société cubaine. Or, où est-il donc écrit que les organisations de la société civile doivent, pour être indépendantes, contrer le gouvernement ou s'opposer à lui ? Cette confrontation est sans doute nécessaire dans le cadre de sociétés aussi inégalitaires que la société nord-américaine, pas au sein d'une démocratie populaire et participative comme la société cubaine.

L'exercice du droit de syndicalisation

La loi en vigueur à Cuba et la pratique quotidienne dans tous les centres de travail garantissent le plein exercice de l'activité syndicale et du droit de syndicalisation. Ce que prouve l'existence de dix-neuf syndicats nationaux, de 5 426 bureaux syndicaux menés par 50 356 dirigeants territoriaux, et de 109 522 sections syndicales de base conduites par 714 593 dirigeants.

L'existence d'une seule centrale syndicale réunissant les dix-neuf syndicats nationaux ne découle pas de l'exigence du gouvernement et ne répond à aucune autre disposition que la volonté souveraine des travailleurs cubains. La lutte pour l'unité du mouvement syndical à Cuba est une vieille et profonde tradition. C'est en 1938, donc bien avant la Révolution, qu'est née, par décision libre des travailleurs de l'époque, la Confédération des travailleurs de Cuba, qui prit le nom l'année suivante de Centrale des travailleurs de Cuba.

L'unité du mouvement ouvrier à Cuba a été décisive dans le succès de ses luttes et dans la défense du pouvoir qu'il détient aujourd'hui.

La dictature de Batista (1952-1958) envisagea comme un de ses premières priorités la destruction de l'unité du mouvement syndical représentée par la CTC. Mais elle n'y parvint jamais. Malgré la création artificielle de syndicats véreux dirigés par des délinquants payés par le tyran et les entreprises de la métropole néo-coloniale, les travailleurs ne se laissèrent jamais berner et restèrent groupés dans leur centrale unique.

Ni le Code du travail en vigueur ni la législation complémentaire n'établit de restrictions à la création de syndicats. Tous les travailleurs cubains ont le droit de s'affilier librement et de constituer des organisations syndicales sans autorisation préalable.

Tous les syndicats et la Centrale des travailleurs de Cuba mènent leurs activités et leurs programmes en toute indépendance. Ils rédigent et adoptent leurs statuts et règlements, adoptent leur structure organisationnelle, leurs méthodes et leur style de travail à eux.

Les travailleurs affiliés à chaque syndicat proposent et élisent leurs dirigeants aux différents niveaux, depuis les assemblées de travailleurs à la base jusqu'aux congrès tenus périodiquement dans le plus strict respect de la démocratie syndicale. Les représentants syndicaux démocratiquement élus par les travailleurs participent avec de larges facultés aux conseils de direction des entreprises où se prennent des décisions les concernant, aussi dans chaque entreprise que dans les organismes et institutions de l'administration centrale de l'Etat.

Le Code du travail établit les garanties nécessaires au plein exercice de l'activité syndicale dans tous les centres de travail du pays et à la plus large participation des travailleurs et de leurs représentants à la prise de décision concernant leurs intérêts les plus variés.

Un objectif prioritaire des travailleurs du monde entier, le plein emploi, est devenu une réalité pour les Cubains cette année-ci.

Les médias et la presse

Cuba concède la plus grande importance non seulement à la protection mais encore à la promotion des droits à la liberté d'opinion et à la liberté d'expression, qui sont reconnus par la Constitution et ont été développés dans son organisation juridique.

La Révolution cubaine a, dès les premiers jours, inscrit parmi les premières priorités de ses politiques et de ses programmes le renversement des obstacles structurels et institutionnels au plein exercice de ce droit. L'une des premières actions de la Révolution fut la suppression de l'analphabétisme. Elle a par ailleurs favorisé et stimulé la mise en place de nombreuses organisations populaires et sociales qui prouvé leur efficacité dans le courant et les échanges d'idées.

Les transformations révolutionnaires ont permis au peuple cubain de prendre en main le contrôle des moyens d'information et de communication par leur nationalisation. Tous les Cubains ont largement accès à l'information la plus diverse. Malgré les limitations de ressources et de possibilités d'accès qu'impose le blocus des Etats-Unis, il existe de nombreux médias au service du peuple cubain, qui ont clairement une fonction publique.

La loi interdit les monopoles privés, nationaux ou transnationaux, de l'information et des communications. Elle interdit aussi l'utilisation des médias à des fins de publicité commerciales ou pour inciter à la haine raciale, à la pornographie, à la violence et à tant d'autres maux qui les frappent dans le monde occidental.

Les Cubains ont la possibilité aussi bien de recevoir que d'être sujets dans la préparation des programmes et des contenus que transmettent les médias et la presse, ce qui garantit la plus large pluralité. Ces médias servent à favoriser le débat et la critique des citoyens, à disséminer des informations et à éduquer les enfants et les jeunes dans un esprit de justice sociale, de liberté, d'égalité et de solidarité humaine.

On ne saurait ignorer toutefois une réalité qui touche Cuba, à savoir l'hostilité et la guerre non déclarée d'une puissance étrangère. Dans ces conditions, la désinformation et la manipulation des nouvelles se transforment en armes d'agression. L'analyse de la légitimité de la source et de la véracité de l'information se transforme en une nécessité de sécurité nationale. Punir les responsables d'actions de propagande ennemie devient un recours péremptoire de légitime défense.

Dans les modèles de sociétés libérales qu'on prétend imposer à tous les peuples du monde, l'accès aux moyens d'information et de communications, et la divulgation d'opinions sont assujettis aux ressources économiques de particuliers ou de groupes de particuliers désireux d'exercer ce droit.

Le modèle de développement cubain a pour prémisse essentielle l'accès universel aux services sociaux de base et la satisfaction des besoins élémentaires des êtres humains, dont les services d'information et de communication. À Cuba, les technologies de l'information et des communications constituent des biens au service de tout le peuple. La formation et l'apprentissage de leur utilisation sont gratuits. Leur exploitation et l'accès à leurs services sont régis par des politiques claires et bénéficient de programmes visant à renforcer leur utilisation par tous les Cubains et toutes les Cubaines.

Les priorités concernant la connexion à ces services, dont l'Internet, sont déterminées par la maxime suivante : les rares ressources disponibles doivent bénéficier au plus grand possible d'individus. Voilà pourquoi l'on favorise et on priorise l'accès à travers des points d'intérêt social et communautaire, tels que les écoles, les universités, les centres hospitaliers et de santé, les bibliothèques, les centres de recherche, les unités de l'administration locale, provinciale et nationale, les centres de culture et d'art. Dans l'ordre individuel, on privilégie, dans la distribution des capacités de connexion, les médecins, les intellectuels, les chercheurs et les universitaires, entre autres.

On étend l'utilisation massive des ordinateurs pour les classes aux adultes, aux adolescents et aux enfants depuis la maternelle. La totalité des écoles du pays, dont 93 ne compte qu'un seul élève, ont commencé la présente année scolaire 2003-2004 avec au moins un ordinateur, pour un total de 46 290, au service de tous les élèves des écoles primaires, secondaires et maternelles. Les Clubs d'informatique et d'électronique pour jeunes ont formé à ces technologies plus d'un demi-million de Cubains.

Le pays compte environ 270 000 ordinateurs, dont 65 p. 100 connectés en réseau ; 1 000 domaines « .cu », plus de 750 sites Internet et plus de 480 000 comptes de courrier électronique.

Des centaines de milliers de personnes ont accès à l'Internet, et ce chiffre ne cessera de s'accroître en fonction des conditions économiques du pays. Ainsi, rien qu'à travers Infomed, le service Internet de la santé publique, près de 30 000 professionnels, médecins et personnels paramédicaux y accèdent personnellement. Dans l'enseignement supérieur, pratiquement tous les professeurs et la grande majorité des étudiants ont accès à Internet, les restrictions ne concernant que la durée de machine disponible et les vitesses que permettent nos réseaux.

Dans les conditions d'un pays en développement soumis à un blocus, et devant l'impossibilité de destiner plus de ressources au développement de la télévision, la radio continue de jouer un rôle vital dans la participation des citoyens. Le pays compte 76 radios transmettant sur ondes moyennes et modulation de fréquence, dont 8 à couverture nationale, 16 provinciales et 51 municipales et communautaires, à qui s'ajoute un émetteur sur ondes courtes.

Il existe trois chaînes de télévision nationales, auxquelles s'en ajoutera une autre dans les prochains mois. On compte 15 centres de télévision provinciaux, dont un dans la commune spéciale de l'île de la Jeunesse, et un télécentre pour la population vivant dans les zones montagneuses.

La programmation de la TV comprend des documentaires, de séries, des feuilletons, des films, des matériaux éducatifs, scientifiques et informatifs de facture étrangère. Environ 20 p. 100 des programmes télévisés sont faits à Cuba.

Le lancement d'une chaîne de télévision consacrée essentiellement à l'éducation, qui touche 85 p. 100 de la population et transmet en moyenne plus de quinze heures par jour a une importance spéciale pour augmenter les voies d'information et d'opinions. La quatrième chaîne prévue poursuivra des objectifs similaires.

Cuba transmet au monde à travers Cubavisión Internacional.

Le pays compte 577 publications (journaux et périodiques), dont 26 journaux : 3 nationaux (dont le journal des syndicats *Trabajadores*), 14 provinciaux et 8 territoriaux, et un journal à diffusion internationale.

Parmi les périodiques, principalement revues, 335 sont publics, dont 37 consacrés aux arts et à la littérature ; 21 au cinéma ; 76 à la médecine et à la santé publique ; 30 à l'agro-industrie sucrière ; 23 aux technologies et au bâtiment ; 15 aux sciences sociales ; 17 à l'économie et aux finances ; 15 à l'éducation et à la pédagogie ; 17 aux sciences biologiques et à la biotechnologie 22 à la normalisation et à la propriété intellectuelle ; 12 à l'industrie et au transport, etc.

Parmi ces périodiques, on recense aussi 32 appartenant à des institutions religieuses ; 11 à des institutions privées ; 9 à des organisations sociales et des organisations de masse ; 63 à des ONG, et 17 à des organisations politiques.

Soixante-dix-huit de ces périodiques apparaissent aussi sous format numérique, tandis que 127 ne sont disponibles que sous ce format.

Compte tenu d'une telle variété d'éditeurs, de producteurs, de journalistes et de reporters, de tant de possibilités et de garanties de participation directe des citoyens à la programmation et aux transmissions des médias publics, d'une quantité si significative de radios, de sites Internet, de revues et de périodiques par rapport à l'étendue et à la population de notre pays, qui pourrait soutenir sérieusement et objectivement que la pluralité des médias n'y existe pas ? Soit dit en passant, s'il n'y en a pas plus, c'est surtout à cause des limitations de papier et de capacité d'émissions de radio et de télévision imputables au sous-développement et au blocus.

Le droit de réclamation et la défense des droits de l'homme face à d'éventuelles violations

En vertu de l'article 63 de la Constitution, tout Cubain a le droit d'adresser réclamations et demandes aux autorités et d'en recevoir une réponse pertinente et opportune dans les délais fixés par la loi.

Ces clauses ont leur corollaire dans la législation de l'administration centrale de l'Etat qui recueille et développe ce droit, établissant les formes et modalités que ses organismes doivent suivre pour répondre aux questions que la population leur adresse soit directement soit en passant par les représentants élus.

Chaque Cubain et Cubaine ou ses représentants peut exposer des plaintes ou des dénonciations de violations de ses droits et exiger une réponse à des instances telles que :

- Ministère public, en particulier sa direction de Protection des droits citoyens. Le Ministère public a reçu, en vertu de l'article 8, alinéa c) de la loi 83 (1997), la mission de recevoir les réclamations présentées par des citoyens au sujet de prétendues violations de leur droits, tandis que l'article 24, alinéa 2), l'autorise à disposer, par résolution du procureur, le rétablissement de la légalité.
- Organisation de masse et organisations sociales.
- Police nationale révolutionnaire, en particulier ses mécanismes d'accueil de la population.
- Institutions de contact avec la population au secrétariat du Comité exécutif du Conseil des ministres et à chacun des organismes de l'administration centrale de l'Etat.
- Délégués aux assemblées municipales du pouvoir populaire et conseils de l'administration municipaux et provinciaux, et structures permanentes de l'Assemblée nationale.
- Conseil d'Etat.
- Comités municipaux, provinciaux et central du Parti communiste de Cuba.

Il existe à Cuba les garanties juridiques pour que toute personne – Cubain ou étranger – puisse revendiquer ses droits devant les tribunaux ou les autorités compétents et les défendre face à toute violation.

Le peuple cubain poursuit sa révolution caractérisée par des transformations permanentes en vue d'enrichir la démocratie et la participation. Les changements ont été nombreux, et ils continueront de l'être, mais dans le cadre d'une constitution socialiste dont l'irrévocabilité a été décidée par la nation cubaine à une majorité plus qu'écrasante. La nation ne prétend pas à

l'unanimité. Au contraire, il existe une grande variété d'opinions et les voies requises pour les faire connaître.

C'est uniquement parce qu'elle a un gouvernement du peuple, avec le peuple et pour le peuple, une démocratie permanente, véritable et participative, que la nation cubaine a pu relever les défis qu'ont représentés la soudaine disparition du camp socialiste en Europe de l'Est et la désintégration de l'Union soviétique – avec lesquels elle maintenait des relations d'échanges économiques justes – ces phénomènes s'étant accompagnés de la recrudescence de la politique d'hostilité et de blocus des USA.

CHAPITRE XII : LA CONCRÉTISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, PARTIE INTÉGRANTE DE L'ENGAGEMENT DE PROMOUVOIR ET DE PROTÉGER TOUS LES DROITS DE L'HOMME AU BÉNÉFICE DE TOUS LES CUBAINS

L'un des présupposés essentiels de la campagne contre Cuba en matière de droits de l'homme est de diviser d'une manière fausse et artificieuse l'exercice des droits de l'homme dont jouit le peuple cubain. Tout en reconnaissant ce que les statistiques leur interdisent d'occulter, à savoir les acquis incontournables de la Révolution cubaine sur les plans des droits sociaux et culturels, les idéologues de la campagne anticubaine nient l'indivisibilité et l'interdépendance de toutes les catégories des droits de l'homme consacrées dans la Déclaration de Vienne et tentent d'imposer la thèse erronée que le système politique cubain est incompatible avec la jouissance des droits civils et politiques et des libertés fondamentales, comme si l'on pouvait avancer en matière d'éducation et de culture à rebours de ceux-ci.

Nous avons démontré dans un chapitre précédent la fausseté des allégations sur de prétendues violations des droits civils et politiques et de libertés fondamentales à Cuba. Nous allons maintenant aborder d'une manière synthétique certaines des questions ayant à voir avec l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels du peuple cubain.

La victoire de la Révolution en janvier 1959 a permis à la nation cubaine de mettre fin à la domination néo-coloniale qu'exerçaient les États-Unis sur les ressources naturelles et humaines, jetant les bases d'une société plus juste protégeant tous les droits de l'homme de tous les Cubains.

Même si cette nouvelle réalité est manifeste dans les succès atteints dans tous les domaines de la vie, tout aussi visibles sont les conséquences néfastes de la politique d'hostilité, de blocus et d'agressions des USA sur le peuple cubain.

A. Un droit essentiel de l'être humain : le travail

Malgré la grave récession internationale de ces dernières années et contrairement aux politiques d'assouplissement, de déréglementation et de précarisation de l'emploi instaurées au sujet des relations de travail dans de

nombreuses parties du monde, Cuba continue de garantir le droit au travail comme un des droits de l'homme inaliénables.

Avant la Révolution, 24 p. 100 de la population économique active était au chômage, et environ 200 000 personnes étaient sous-employées, cette situation s'aggravant à la morte-saison (fin de la campagne sucrière). Environ 60 p. 100 des salariés et des travailleurs indépendants avaient un salaire inférieur au minimum. La sécurité sociale, tout à fait insuffisante, ne protégeait de toute façon que la moitié des travailleurs.

Le chômage des femmes et des jeunes doublait ou triplait celui des hommes, et le travail des enfants était une pratique commune (133 000 en 1958). À la victoire de la Révolution, il n'y avait que 194 000 femmes au travail, dont 70 p. 100 comme domestiques, tandis que 100 000 jeunes arrivaient tous les ans à l'âge du travail sans la moindre possibilité d'emploi.

La transformation des moyens de production en production sociale permit d'opérer des changements essentiels qui aboutirent à la création de nouvelles sources d'emploi : ainsi, de 1959 à 1973, le pays créa un million et demi de nouveaux emplois permanents, soit une croissance de l'emploi de 4 p. 100 par an. En ce qui concerne les femmes, plus de 700 000 trouvèrent un emploi, le taux passant de 12,6 p. 100 en 1959 à 28 p. 100 en 1976.

Ces dernières années, une fois que l'économie commença à se récupérer des graves retombées de la crise du début des années 90 (Période spéciale), le pays a mis en place de nouveaux programmes d'emploi qui ont permis d'en créer 800 000 nouveaux.

Les sources des nouveaux emplois permanents sont fondamentalement associés aux programmes sociaux : formation accélérée de professeurs ; formation de professeurs d'informatique, de travailleurs sociaux, de personnels infirmiers, d'opérateurs de salle de vidéo et de télévision, et travailleurs de l'agriculture urbaine.

Cuba a appliqué et développé le concept révolutionnaire consistant à assumer la formation, le recyclage et la réalisation de nouvelles études comme des moyens d'emploi. Ainsi, des dizaines de milliers de jeunes de dix-sept à vingt-neuf ans, surtout des femmes, qui ne poursuivaient pas d'études et ne travaillaient pas non plus, sont en train de terminer leurs études secondaires ou accèdent à l'enseignement supérieur, touchant pour cela une rémunération économique. On compte actuellement 107 302 jeunes dans ce cas, suivis par plus de 8 000 professeurs dans 508 écoles du pays. Fin 2003, 30 000 d'entre eux faisaient déjà des études supérieures.

Cette conception de l'étude comme un emploi est en train de s'étendre aux travailleurs au chômage technique ou dont le reclassement immédiat est impossible, de sorte que le meilleur choix pour leur offrir un nouveau travail est de les former ou de les qualifier durant le temps requis, comme cela se fait avec les travailleurs du sucre.

La restructuration de l'industrie sucrière s'est faite en préservant et mettant en valeur le capital humain : elle a touché 219 594 travailleurs, dont 59 p. 100 ont rejoint d'autres activités de ce même secteur, 10 p. 100 des exploitation agricoles, 20 p. 100 font des études à titre d'emploi et 7 p. 100 ont trouvé un emploi dans d'autres organismes. Le programme de perfectionnement des travailleurs touche 122 000 qui font des études, dont 65 310 à titre d'emploi.

Les efforts pour garantir le plein emploi se fondent sur une stratégie et un programme dûment articulés qui assurent à chaque citoyen un emploi utile et productif, selon les grandes lignes suivantes :

- Créer un plan d'emplois permanents en fonction des territoires.
- Garantir un emploi à tous les diplômés des programmes sociaux de la Révolution.
- Compléter et stabiliser la force de travail dans l'agriculture urbaine.
- Consolider le cours de recyclage intégral de jeunes.
- Assurer un emploi à tous les diplômés de l'université, de l'enseignement technique et professionnel et des écoles d'arts et métiers.
- Requalifier à des fins de reclassement les travailleurs touchés par une compression d'emplois.
- Couvrir les postes vacants nécessaires.
- Assurer un emploi aux handicapés le demandant.
- Donner la priorité aux femmes et aux jeunes.
- Prêter une attention spéciale aux municipalités à plus fort chômage et en diminuer le taux de chômage en dessous de 5 p. 100.

Ces programmes d'emplois ont permis de créer en 2003 plus de cent mille nouveaux postes de travail, et de réduire le taux de chômage à moins de 3 p. 100.

Cuba est signataire de 88 des plus de 184 conventions adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT), le second pays en Amérique latine et parmi les dix premières nations au monde en quantité de conventions ratifiées. A titre d'exemple, les USA n'en ont ratifié que treize.

B. La garantie de vie : sécurité et assistance sociales

La sécurité sociale est à Cuba un droit reconnu à tous sans distinction de race, de sexe, de croyance ou d'idéologie.

Jusqu'en 1959, le gros du peuple vivait dans des conditions de grande vulnérabilité, de carence absolue de protection sociale et d'accès aux services de santé, d'éducation, de retraite et pensions.

En 1958, la situation de la sécurité sociale était grave, elle était déficitaire à cause de la corruption et du vol du régime politique en place. La situation financière de la plupart des caisses d'assurance était déprimante. L'assistance sociale se bornait aux efforts de quelques institutions caritatives privées et de quelques institutions publiques qui ne touchaient que très peu de gens, et essentiellement dans la capitale.

À compter de 1950, l'Etat révolutionnaire entreprit de transformer la sécurité sociale, en mettant en place un train de mesures dont les objectifs prioritaires immédiats furent la situation financière des institutions existantes en vue de leur permettre de remplir leurs obligations.

De nos jours, la sécurité sociale est un système intégral qui comprend la sécurité de l'emploi, du poste de travail, des revenus, des conditions de travail et de recyclage, ainsi que de l'alimentation, de l'activité physique, de l'épanouissement individuel et de la participation sociale active de tous, troisième âge compris. Elle concerne la totalité des travailleurs et de leurs familles, et de la population en ayant besoin.

La *Sécurité sociale* couvre les risques de maladie et d'accident commun, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de maternité, d'invalidité, de vieillesse et de mort. L'*assistance sociale* offre une protection aux familles et aux individus en état de nécessité, sous forme de subsides. Les prestations sont de nature monétaire, en service ou en nature, ou les deux.

En plus de ces prestations, des programmes sociaux concernent de groupes de population vulnérables, tels que les handicapés et la personne du troisième âge seule, et visent à en satisfaire les besoins économiques et sociaux.

La sécurité sociale cubaine touche 1 438 295 personnes et l'assistance sociale 331 681¹⁸, les allocations budgétaires de l'Etat se montant en 2004 à 2 739 000 000 de pesos.

Dans ce domaine si noble, plus que quinze mille travailleurs sociaux se chargent dans tout le pays des personnes du troisième âge vivant seules, des handicapés, etc.

1. Les personnes du troisième âge

Cuba est elle aussi touchée par le phénomène de vieillissement de population qui concerne le monde entier. La population cubaine dépasse aujourd'hui 11 200 000 habitants, dont plus de 1 500 000 ont plus de soixante ans, ce qui en fait une des populations les plus vieilles d'Amérique latine. Selon les prévisions, cette tranche d'âge se chiffrera à 2 500 000 personnes, soit le quart de la population.

Les services de santé concernant les personnes du troisième âge sont universels, gratuits et accessibles.

Le ministère de la Santé publique régit un Programme concernant les personnes âgées, lié aux équipes multidisciplinaires de soins gériatriques dans le cadre du Programme du médecin de la communauté. La spécialité de gériatrie et gériatrie vient d'être instituée, et une mise en place de soins gériatriques est en cours dans tous les services hospitaliers et de ceux de la communauté est en cours.

¹⁸ Information au 30 juin 2003.

2. Handicapés

Le gouvernement cubain garantit les droits de l'homme de tous les handicapés selon le principe que toutes les personnes ont le même droit.

Des mesures concrètes dans ce sens ont été adoptées dès 1959. Plus récemment (1995), on a mis en place un Plan d'action national concernant les personnes handicapées, dans le cadre d'une coordination plus étroite en matière d'emploi, d'accessibilité, de santé, d'éducation, de formation et d'accès aux technologies de l'information et des communications.

Cuba a mis au point de nouveaux services sociaux, tels que l'assistant social à domicile, le service d'alimentation, les prestations aux mamans d'enfants gravement handicapés, l'utilisation de l'informatique et d'autres programmes audiovisuels, la suppression progressive des obstacles à l'accès, le programme d'aides techniques par des prothèses, le système de transcription de dialogues (*close caption*) dans les principaux programmes de télévision, le système Braille dans les bibliothèques et le téléphone spécialisé pour sourds et aveugles, entre autres.

En 2002, le gouvernement cubain a réalisé une étude clinique, psychopédagogique et sociale de tous les handicapés du pays¹⁹, ce qui lui a permis de connaître les conditions de vie et de santé de chacun, d'évaluer les politiques suivies à ce jour et d'impulser de nouveaux programmes et de nouvelles études en vue d'élever la qualité de leur vie et de favoriser leur pleine intégration sociale.

Un programme d'emploi des handicapés (PROEMDIS) permet de faciliter leur insertion dans la vie sociale. On travaille actuellement à insérer 75 113 handicapés ayant souhaité occuper un emploi et le pouvant, à partir de cette étude génétique susmentionnée.

Sur le plan législatif, il convient de signaler le décret-loi 234 sur la maternité de la travailleuse, adopté en 2003, qui élargit les droits et les avantages de cette protection et étend jusqu'à trois ans la licence de maternité en cas d'enfant handicapé, sans perte de l'emploi.

C. La santé au cœur des priorités cubaines

La garantie de soins médicaux gratuits à toute la population est devenue dès la victoire de la Révolution un de ses paradigmes sociaux essentiels.

Avant la Révolution, les soins médicaux et hospitaliers étaient essentiellement privés et mutualistes. Les installations et les personnels médicaux se trouvaient surtout dans la capitale, qui concentrait 65 p. 100 des praticiens et 62 p. 100 des lits. Les soins médicaux étaient pratiquement inexistant dans les

¹⁹ Visite à domicile de 366 864 handicapés.

campagnes où vivait près de la moitié de la population, et il n'existait qu'un seul hôpital rural d'à peine dix lits et sans médecin.

Les taux de parasitisme (36,10 p. 100), de tuberculose (13,99 p. 100), de typhus (13,25 p. 100) et de paludisme (30,03 p. 100) étaient élevés. La mortalité infantile dépassait 60 décès pour 1 000 naissances vivantes. L'espérance de vie à la naissance était de 58 ans. Les services de santé publique étaient insuffisants et ne concernaient que 8 p. 100 de la population.

C'est à la Révolution que la santé publique a pris un essor qualitatif impressionnant en plusieurs étapes :

- 1960. Création du Système de santé national. Création du service médical rural. Création des secteurs de santé et de polycliniques. Vaccination à participation populaire.
- 1970. Décentralisation de l'enseignement et du secteur santé vers les administrations provinciales. Mise en place du programme de la mère et de l'enfant.
- 1980. Création du programme du Médecin de la communauté. Introduction de technologies de pointe. Développement accéléré de l'industrie médicale et pharmaceutique.
- 1990. Introduction et développement des acquis de la science et de la technique. Affrontement au double impact du blocus étasunien et de la disparition du camp socialiste en Europe de l'Est et en URSS.
- 2000. Etape de consolidation, de réforme et de modernisation du système. Participation accrue de la communauté à la gestion et aux actions de santé.
- Depuis 2002. Nouveaux programmes visant à matérialiser les progrès des soins médicaux. Développement des polycliniques comme centres de soins de santé primaires de la plus haute qualité. Réparations de cabinets de médecins de la communauté et de polycliniques. Programme de formation accélérée de personnels infirmiers.

Compte tenu de ses résultats dans le domaine de la santé, Cuba a atteint depuis 1983 les objectifs de *Santé pour tous* définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Elle opère toutefois de profondes transformations dans ses services de santé pour dépasser encore plus ces résultats, visant entre autres à une plus grande proximité géographique de la population, le programme massif de recyclage du personnel médical (34 451 élèves au départ en 2003) et le développement continu de la production de médicaments.

Pour étayer ces transformations et continuer d'élever la qualité des services médicaux, l'Etat consacrera en 2004 un budget de 2 270 000 000 de pesos à ce secteur capital.

Certains des acquis sanitaires de ces dix dernières années peuvent être résumés comme suit :

- Production nationale de 67 p. 100 des médicaments.
- Programme de diagnostic prénatal de maladies congénitales, qui a contribué à éviter la naissance de plus de quatre mille enfants atteints de malformations congénitales.
- Programme de génétique médicale en vue de réduire les cas de syndrome de Dawn et d'autres maladies.
- Perfectionnement des soins intensifs prénataux, pédiatriques et d'adultes.
- Transplantations d'organes accrues.
- Mise au point du vaccin contre la méningite à méningocoque, groupe B, le seul au monde.
- Mise au point du vaccin contre l'hépatite B.
- Mise au point du PPG (atéromixol), thérapie de première option pour le traitement du cholestérol haut, qui est le principal facteur de risque coronaire.
- Diminution des cas de cancer en étape avancée et survie accrue. Mise en point d'anticorps monoclonaux pour le traitement du cancer. Mise au point de vaccins contre cette maladie.
- Classement plus exact de la leucémie et de son traitement.
- Guérison ou arrêt de la rétinite pigmentaire.
- Mise au point de la mélagénine, médicament extrait du placenta humain pour le traitement du vitiligo.
- Production de médicaments de qualité élevée et à faible coût.
- Production d'équipements médicaux comme Neurónica (pour le suivi des interventions chirurgicales), Medicid (électro-encéphalogramme numérique), Ozomed (pour ozonothérapie) et SUMA (Système ultra-micro-analytique).

PRINCIPALES STRATÉGIES EN MATIÈRE DE SANTÉ

1. Réorientation du système de santé vers les soins primaires et leur pilier essentiel, le médecin et l'infirmier/ière de la communauté

Cuba compte 381 secteurs de santé complètement couverts par le programme du médecin de la communauté, soit 30 000 médecins dans tout le pays qui touchent 97 p. 100 de la population. On espère atteindre la totalité de la population dans les prochaines années. Maintenir en priorité la santé publique a été un défi et un objectif stratégique de la société et de l'Etat.

Les polycliniques pour leur part sont le premier échelon de la santé publique cubaine que l'OMS qualifie depuis 1997 comme l'un des vingt-huit services de santé les plus complets au monde.

2. Relance des soins hospitaliers

Dans les années 80, le pays a consenti de gros efforts pour élargir et moderniser le réseau de services hospitaliers, ce qui impliquait l'amélioration de la couverture, de l'accessibilité, de la capacité, du confort, et l'introduction des technologies les plus pointues. Malgré des avancées marquantes, le

programme a été interrompu du fait de la Période spéciale ; il repart aujourd'hui à partir d'objectifs plus ambitieux. Le pays comptait en 2002 un total de 265 hôpitaux et 55 864 lits.

3. Programmes de technologies de pointe et instituts de recherche

Cuba a mis au point une série de programmes de soins de santé primaires pour garantir la santé de la population. Entre autres, les programmes de prévention, de diagnostic et de traitement du cancer ; les traitements de personnes à insuffisance rénale ; les « cardiocentres » ; le diagnostic précoce des affections congénitales ; les services intégraux prénataux ; les services de dons du sang et la production de dérivés du sang.

4. Enseignement médical et aide internationaliste

Par rapport à 1959 où il n'existait qu'une seule école de médecine et une seule école dentaire, Cuba compte aujourd'hui quatre instituts supérieurs de sciences médicales, 24 facultés de médecine et 4 facultés dentaires, et plus d'une cinquantaine de polycliniques de santé et de soins infirmiers. La plupart des hôpitaux sont des CDU ou fonctionnent comme facultés de sciences médicales. Cette structure éducative explique pourquoi Cuba compte 67 079 médecins (contre 6 000 en 1959, dont la moitié émigrèrent aux USA dans les premières années, incités sur le plan monétaire par le gouvernement nord-américain en vue de désarticuler les services de santé).

En 2005, l'Ecole latino-américaine de sciences médicales (ELAM) accueillera dix mille élèves de la région, dont des représentants de soixante-six ethnies et peuples indigènes, en provenance d'endroits isolés où les médecins ne vont jamais. Cette année verra la remise de diplômes à la première promotion dont les membres se sont engagés à rentrer dans leur pays d'origine. Des centaines de jeunes caribéens et africains font aussi des études de médecine à Cuba.

La vocation solidaire de Cuba en matière de santé ne se borne pas à la formation d'étudiants étrangers dans l'île même. On compte aujourd'hui 14 732 coopérants de la santé dans 65 pays. La Révolution a mis en place par ailleurs un Programme de santé intégral, hautement apprécié par les gouvernements et les populations qui en profitent directement, et impliquant 3 117 coopérants, donc 2 412 médecins dans vingt-deux pays²⁰. A quoi il faut ajouter dix mille médecins cubains prêtant d'importants services au Venezuela dans le cadre du programme *Barrio adentro* (Au cœur du quartier) dans tout le pays.

Dans le cadre de ce Programme de santé intégral, Cuba a développé des projets de coopération triangulaire, soutenus par quatre-vingt-quinze ONG de différentes parties du monde, et des organismes internationaux comme l'OMS/OPS, le PNUD et l'Unicef, dont les contributions en argent, en équipements et en intrants médicaux vont directement dans les pays ou les lieux où se trouvent les coopérants cubains.

²⁰ Données de juillet 2003.

Compte tenu de son expérience en matière de contrôle épidémiologique du VIH/SIDA et de l'existence des ressources humaines nécessaires pour lutter contre cette pandémie, Cuba a, à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, tenue à New York, proposé le 27 juin 2001 ce qui suit :

- Quatre mille médecins et personnels de la santé en vue de créer l'infrastructure qui permette de livrer à la population des pays dans le besoin les médicaments accompagnés des prescriptions et du suivi indispensables. Ce même personnel pourrait former un grand nombre de spécialistes, de personnels infirmiers et de techniciens de la santé.
- Les professeurs nécessaires pour ouvrir vingt facultés de médecine dans divers pays du monde, dont beaucoup pourraient être choisis parmi les médecins qui prêtent service dans le cadre du Programme de santé intégré. Ces facultés pourraient former un millier de médecins par an dans les pays qui en ont le plus besoin.
- Les médecins, pédagogues, psychologues et autres spécialistes requis pour conseiller les campagnes de prévention du sida et d'autres maladies et pour collaborer avec elles.
- Les équipements et les kits diagnostiques nécessaires aux programmes de prévention primaires.
- Le traitement anti-rétroviral pour trente mille patients.

La communauté internationale n'aurait qu'à fournir les matières premières des médicaments, les équipements et les ressources matérielles de ces productions et services. Cuba n'obtiendrait là aucun bénéfice et apporterait les salaires de son personnel dans sa monnaie nationale, ce qui est le plus coûteux pour les organismes de coopération internationaux en matière de santé, et le plus difficile, qui est l'être humain qualifié et prêt à remplir cette mission dans les parages les plus reculés.

Plus tard, à la réunion au sommet des chefs d'Etat des Caraïbes (La Havane, 8 décembre 2002) organisée pour fêter le trentième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre Cuba et les pays de la CARICOM, notre pays a proposé un programme de soutien à la stratégie régionale déjà conçue dans cette région pour la lutte contre l'épidémie du VIH/SIDA :

- Envoi de cent travailleurs de la santé dont les salaires seraient payés par l'Etat cubain.
- Les professeurs et techniciens requis pour créer dans un pays caribéen dont déciderait la CARICOM un centre d'enseignement technique pour former des personnels infirmiers et d'autres spécialistes des sciences médicales de ce niveau. Ce centre pourrait former chaque année jusqu'à deux cents jeunes gens provenant de

tous les pays membres de cet organisme régional et qui seraient spécialement formés en vue de prêter service à des sidéens.

- Apporter gratuitement au moins 30 p. 100 de la valeur des équipements et des kits diagnostiques produits à Cuba pour le montage de laboratoires SUMA, qui facilitent le dépistage massif dans la population. Cette coopération inclurait l'installation, la mise en marche et l'assistance technique de l'équipement, et la formation du personnel local dans l'exploitation de cette technique.
- Pour Haïti, Cuba serait prête à partager avec d'autres pays donateurs jusqu'à 40 p. 100 de la valeur de ces équipements et kits diagnostiques.

Depuis son lancement, 7 506 coopérants ont prêté service par le biais de ce Programme de santé intégral.

Autres aspects du développement du système de santé cubain

- a) **Programme de la mère et de l'enfant.** Signalons le taux de mortalité infantile : 6,3 pour 1 000 naissances vivantes fin 1963.
- b) **Programme de vaccination national.** Cuba garantit une des plus vastes couvertures de vaccination au monde. Tous les enfants cubains sont vaccinés contre treize maladies infectieuses, et il existe une large gamme de projets d'autres types de vaccins préventifs et thérapeutiques pour les adultes.

On commencera à utiliser dans l'île, en 2004, le premier vaccin cubain tétravalent contre quatre maladies (diphtérie, tétanos, coqueluche et hépatite). On a obtenu des résultats encourageants dans la mise au point d'un composé pentavalent (ajout d'antigènes contre *Haemophilus influenzae* type B) qui serait le premier vaccin de ce genre au monde.

Il faut aussi souligner les progrès concernant un candidat vaccinal thérapeutique contre le virus d'immunodéficience acquise (VIH), ainsi que quatre vaccins thérapeutiques contre le cancer à l'étape de l'essai clinique à Cuba et dans d'autres pays.

- c) **Maladies chroniques non transmissibles.** Le profil épidémiologique cubain se caractérise par la prévalence de la mortalité par maladies chroniques non transmissibles : les maladies du cœur, les tumeurs malignes, les maladies cérébro-vasculaires et les accidents constituent quasi les deux tiers des causes de décès. Signalons pour leur morbidité le diabète sucré, la cirrhose du foie, l'asthme et l'hypertension artérielle.
- d) **Maladies transmissibles.** Le programme correspondant vise en premier lieu à conserver le contrôle des maladies transmissibles pour continuer d'en diminuer la morbidité et à contrôler les facteurs de risque pour éviter des foyers et des épidémies. Les maladies infectieuses constituent la première

cause de mort dans le monde, dont beaucoup peuvent être prévenues par un vaccin. Cuba a éradiqué un groupe important de ce genre de maladies²¹.

e) **Troisième âge.** Il existe un Programme national pour le troisième âge.

Principales causes de décès

Au triomphe de la Révolution, 14,2 p. 100 de la mortalité générale se devait à des maladies infectieuses. De nos jours, la proportion de décès par maladies infectieuses et parasitaires est devenue quasiment nulle. Les principales causes de décès sont, entre autres, les maladies du cœur, les maladies cérébro-vasculaires et les tumeurs malignes.

Bien qu'il constitue dans plusieurs parties du monde une vraie menace pour la continuité du genre humain, le sida ne progresse que très lentement à Cuba grâce à l'adoption précoce de stratégies dans ce sens et à l'existence d'un groupe gouvernemental chargé de coordonner la réponse nationale.

On recense à ce jour²² dans notre pays 4 979 séropositifs, dont 2 221 sidéens (1 084 ayant décédé).

L'épidémie est cataloguée de faible niveau, avec une prévalence de séropositifs de 0,05 p. 100 dans la tranche d'âge de quinze à quarante-neuf ans, la plus basse d'Amérique et l'une des plus basses au monde.

Le Programme national de prévention et de contrôle des maladies sexuellement transmissibles et du sida assure à la totalité des séropositifs une formation, la sécurité sociale, un emploi, des soins médicaux spécialisés, dont le traitement anti-rétroviral et celui de maladies opportunistes, gratuit. On mène un programme éducatif qui comprend l'éducation sexuelle dans les écoles, des actions éducatives visant particulièrement des groupes vulnérables, les adolescents et la population en général, en donnant la priorité à la prévention.

Cuba est parvenue à contrôler la pandémie bien que le blocus économique, commercial et financier que lui imposent les Etats-Unis l'empêche d'accéder à la moitié des nouveaux médicaments dans la mesure où ils sont produits par des entreprises nord-américaines ou par leur filiales.

D. L'éducation, une révolution dans la Révolution

Le gouvernement cubain concède la plus grande importance au plein exercice de ce droit de l'homme qu'est l'éducation des citoyens. Ce qui explique pourquoi, dès le début de la Révolution, l'essor du système d'éducation s'est fondé sur les prémisses suivantes : une éducation de qualité qui respecte pleinement les identités culturelles et qui inculque des valeurs et des principes suscitant la solidarité, la justice sociale, le respect mutuel, l'amour de la patrie, et une profonde connaissance du patrimoine historique, culturel et artistique de l'humanité et des us et coutumes de ses peuples.

²¹ Cf. Annexes.

²² Données actualisées de la Direction d'hygiène et d'épidémiologie en août 2003.

En 1953, l'île ne comptait que 6,5 millions d'habitants ; plus de deux millions d'adultes étaient analphabètes complets ou fonctionnels. L'enseignement du premier cycle du secondaire ne touchait que la moitié de la population scolaire ; dix mille instituteurs étaient au chômage ; environ 550 000 enfants de six à quatorze ans, soit presque la moitié, n'allaient pas à l'école. Le niveau de scolarité moyen de la population de plus de quinze ans était trois années d'école.

L'une des premières mesures de la Révolution fut de liquider l'analphabétisme et la création de conditions permettant de garantir l'éducation universelle et gratuite à tous les niveaux de l'enseignement avec la qualité requise, ce qui s'est traduit par les acquis évidents de Cuba dans ce domaine.

Ces progrès ont d'ailleurs permis à Cuba d'atteindre les objectifs que l'Unesco a fixés à la communauté internationale pour 2015.

Indépendamment de ces résultats, Cuba a, pour continuer de perfectionner son système d'éducation, mis au point de nouvelles stratégies de nature pédagogique qui élèvent encore plus l'activité des directeurs, des enseignants et des élèves comme agents protagonistes des changements éducationnels.

Dans ce but, l'Etat a destiné à l'éducation dans le budget 2004 un total de 3 825 000 000 de pesos.

Le peuple cubain a, dans la mesure de ses possibilités, collaboré avec d'autres pays en développement dans le domaine de l'éducation. Ainsi, plus de 17 000 jeunes de plus de 110 pays font des études à Cuba, la plupart dans l'enseignement supérieur.

Cuba a soumis à l'Unesco un projet de vingt bourses d'études par an qui a été approuvé et qui est en phase de révision et d'application. Il doit démarrer en 2004 et concerne l'Afrique, avec possibilités d'extension à d'autres régions du monde.

L'île a aussi proposé de soutenir un programme d'alphabétisation universelle. Elle fournirait une part importante de la technologie et des ressources humaines spécialisés requis. Il suffirait de dégager une part infime des ressources à l'œuvre dans le monde chaque année, à peine 0,01 p. 100 du PIB de l'OCDE. Ce programme permettrait, en douze ans, d'alphabétiser à 1,5 milliard d'analphabètes et de semi-analphabètes dans le monde et de leur faire faire des études primaires.

1. Principes de base de l'éducation cubaine

- a) Caractère massif de l'éducation et accès équitable.** L'éducation est un droit et un devoir de tous les Cubains. Le système d'enseignement est ouvert à tous sans distinction d'âge, de sexe, de race, de religion ou de lieu de résidence. Des avantages spéciaux sont établis pour offrir aux

enfants des familles moins fortunées les mêmes chances d'études, entre autre un vaste programme de bourses.

- b) Liaison étude-travail.** Il s'agit d'associer théorie et pratique en vue de créer dans l'enfant une conscience de producteur et de créateur, en éliminant les préjugés relatifs à la division entre travail manuel et travail intellectuel.
- c) Participation démocratique de la société à l'éducation.** La société est reconnue comme une grande école et l'éducation comme un processus qui dure toute la vie. Ce qui explique la participation de toutes les organisations sociales et organisations de masse et autres ONG à l'éducation, à la conception de la stratégie éducative, à son contrôle et à la prise de décision à tous les niveaux de la société.
- d) Mixité et école ouverte à la diversité.** La femme et l'homme ont la garantie de pouvoir accéder aux établissements d'enseignement dans toutes les spécialités et professions. Il n'existe aucune discrimination pour des motifs de couleur de la peau, de revenus, d'opinions ou d'idées politiques de l'élève ou de sa famille, etc.
- e) Attitude non sexiste.** La fillette et la femme ont le droit élémentaire d'accéder au système d'éducation, compte tenu de l'importance du niveau scolaire de la mère dans la formation de ses enfants.
- f) Approche différenciée et intégration scolaire.** L'approche est différenciée en fonction des besoins et des possibilités de chacun.
- g) Gratuité.** L'enseignement est gratuit à tous les niveaux.

2. La nouvelle révolution éducationnelle

Bien que Cuba ait beaucoup avancé dans la concrétisation de ce droit de l'homme qu'est l'éducation, ce qu'elle prévoit et met en œuvre aujourd'hui signifiera un changement radical d'ici à dix ans et revêtira par ailleurs, comme tout ce qui est propre de la Révolution, des caractéristiques solidaires, altruistes et internationalistes, parce qu'issu d'une société qui forme des valeurs élevées et une morale humaniste.

a) Universalisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur a été transformé pour servir les intérêts du peuple. Les résultats de la recherche scientifique se sont élevés et les hautes études universitaires se sont consolidées.

Ces derniers mois, une profonde révolution y est en cours en vue de situer les universités toujours plus près de chaque Cubain. Ainsi, toutes les municipalités disposent aujourd'hui de collèges universitaires qui offrent toujours plus de spécialités. La « municipalisation » de l'enseignement

supérieur a permis d'inscrire 300 000 étudiants dans 732 collèges, ce qui a offert de nouvelles possibilités d'études à n'importe quel jeune ou adulte.

b) L'université de l'avenir : la Cité numérique

L'Université des sciences informatiques, un nouvel établissement venant s'ajouter aux quarante-cinq établissements d'enseignement supérieur du pays, est chargée de former des spécialistes de haut niveau scientifique et technologique. Elle est conçue pour appuyer l'informatisation du pays, la production de logiciels et les services industriels.

Elle compte pour l'instant 4 000 étudiants internes, trois cents professeurs de haut niveau choisis dans vingt-sept universités du pays.

Sa capacité totale sera de dix mille élèves, à raison de deux mille par année.

c) Le saut qualitatif dans l'enseignement primaire

Pour obtenir un enseignement différencié, fondement essentiel du saut qualitatif que se propose de faire l'école cubaine, on a mis en place un programme qui assure qu'un instituteur ne s'occupe que d'un maximum de vingt élèves par classe.

Ce programme a pu se faire grâce à la réparation et à l'agrandissement des écoles, à la priorité donnée à la formation de licenciés en enseignement primaire et préscolaire, à la création de trente lycées d'orientation professionnelle en sciences pédagogiques, à la formation accélérée d'instituteurs, à l'introduction des moyens audiovisuels dans toutes les salles de classe, et à l'enseignement de l'informatique dès la maternelle, en vue de quoi il existe un téléviseur par salle de classe, un magnétoscope pour cent élèves et 24 000 ordinateurs dans le primaire.

d) L'enseignement secondaire et ses problèmes spécifiques

On a adopté des mesures importantes dans le secondaire pour établir un lien plus étroit entre le professeur et l'élève, pour renforcer l'approche différenciée dans cette étape difficile de l'adolescence.

L'idée d'un professeur intégral dans le premier cycle capable d'enseigner toutes les matières (exception faite des langues étrangères et de l'éducation physique) et suivant donc ses élèves pendant ces trois années, à raison d'un pour quinze élèves, a représenté un progrès important dans ce sens.

On a généralisé les classes matin et l'après-midi ; on a formé de nouveaux professeurs et on a établi l'utilisation systématique des moyens audiovisuels.

Dans le deuxième cycle du second degré (général autant que technique et professionnel), on élabore des idées qui comprennent inévitablement une

combinaison de professeurs spécialisés, selon le principe de l'approche différenciée.

e) L'enseignement spécial

L'enseignement spécial a débuté à Cuba voilà quarante ans avec la création, en 1962, du département de l'Enseignement spécial, chargé de s'occuper des enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques, dans la plus grande mesure possible et selon leurs aptitudes individuelles afin que, non contents de pouvoir se prendre en charge eux-mêmes, ils puissent aussi mener une vie active dans la société. Aucun programme similaire n'existait avant dans le pays.

Depuis 1962, l'enseignement spécial constitue donc tout un système qui garantit une approche intégrale (pédagogique, psychologique, physique et médicale) à la totalité des enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques, soit plus de 55 000.

Cuba a obtenu des acquis notables dans l'étude et la recherche de maladies génétiquement transmissibles en vue de les dépister à un âge précoce, appuyer les porteurs et les malades et concevoir des façons de couper la chaîne de certaines de quatre-vingts maladies de ce genre recensées.

Dans ce domaine, Cuba a mis au point des équipements spécialisés comme le « vidéo-voix », Mediciid, Neurónica et plus récemment Audic, qui représentent un support important pour ce genre d'enseignement. La technologie Audic a prouvé son efficacité en Colombie, au Mexique et en Chine où on a pu établir des laboratoires pour le dépistage précoce de la perte de l'ouïe.

Les programmes de l'audiovisuel et de l'informatique fonctionnent aussi dans ce genre d'enseignement et se sont avérés d'excellents instruments d'apprentissage.

Cuba possède depuis 1990 le Centre de référence latino-américain pour l'enseignement spécial. Elle développe aussi l'enseignement de la licence en enseignement spécial, qui a formé plus de dix mille spécialistes. Elle compte plus de quatre cents écoles spéciales où s'applique aussi le principe d'un maximum de vingt élèves par classe ; ainsi que des crèches, de salons spéciaux, des salles hospitalières. Plus de mille élèves reçoivent des classes à domicile.

E. La culture, patrimoine de la nation et garantie de sa souveraineté en plein mondialisation

L'œuvre culturelle réalisée par Cuba depuis 1959 constitue l'une des expressions les plus élevées du sens humaniste, universel et démocratique de sa Révolution.

La Constitution établit que l'Etat oriente, promeut et stimule l'éducation, la culture et les sciences sous toutes leurs manifestations et prône en particulier la liberté de création artistique et la défense de la culture nationale, la conservation du patrimoine culturel, de la richesse artistique et historique de la nation.

La culture à Cuba est aussi un phénomène de masse qui favorise l'égalité des chances en vue de l'épanouissement de la personnalité de chacun. Pour le gouvernement, la culture est l'une des sources essentielles du développement à partir de la richesse spirituelle, créative, affective et morale qu'elle apporte à la société et au patrimoine tangible et intangible de la nation.

C'est forte de cette conviction que Cuba a favorisé les expressions de l'art, de la culture et de l'intelligence les plus variées, et a redoublé d'efforts dans ce sens ces dernières années à partir de programmes visant à promouvoir chez chacun une culture générale intégrale.

La Campagne d'alphabétisation menée en 1961 permit de jeter les bases d'un profond développement culturel et de créer d'importantes institutions dans ce but : un système de maison d'éditions national qui a favorisé le livre et la lecture à une échelle massive ; un système d'enseignement artistique d'une très grande rigueur et à large assise populaire ; un système d'institutions culturelles locales ; des instituts et d'autres institutions nationales chargés de stimuler les différentes manifestations de l'art.

L'accroissement du budget alloué à la culture dit bien la priorité qui lui est reconnue : 102 millions de pesos en 1997 à 557 millions en 2004.

Actuellement, le ministère de la Culture et ses directions provinciales et municipales se sont fixé parmi leurs priorités :

- La création et la promotion dans le pays de l'art et de la littérature, et la participation des créateurs à la vie des institutions.
- La conception et l'exécution d'un programme culturel varié et de qualité, en coordination étroite entre les institutions nationales, provinciales et municipales, en vue de répondre aux besoins croissants de la population.
- L'enrichissement, la préservation et la diffusion du patrimoine national.
- Le travail des institutions culturelles au sein de la communauté, avec la participation des différentes forces sociales qui soutiennent le travail culturel communautaire.

- La prise en compte de l'enseignement artistique et en général la mise en valeur des ressources humaines.
- L'introduction et l'application des nouvelles technologies de l'information et des communications en vue du développement et de la diffusion de la culture.
- Les relations avec les médias, ce qui est l'un des moyens essentiels d'information de la population et de formation du goût.
- La répercussion internationale de la culture cubaine.
- La production et la vente accrues de biens et services culturels.

1. Les institutions culturelles dans les communes

Cuba compte un vaste réseau d'institutions culturelles de base, d'un bout à l'autre du pays : 2 050, dont 368 librairies, 21 Casas de la Trova, 178 salles de vidéo et 2 cirques.

Le mouvement amateur, qui se développe à partir des maisons de la culture, s'est renforcé ces dernières années, et compte aujourd'hui 98 762 membres.

Plus de 2 200 promoteurs culturels permanents travaillent dans les conseils populaires, les circonscriptions et les localités. De 1995 à 2002, 410 ont été formés spécialement dans ce but. Pour ce cours-ci, on compte 3 564 inscrits, dont 1 874 proviennent des cours de perfectionnement intégral concernant des jeunes qui ne travaillaient pas.

Le ministère de la Culture et le ministère de l'Education ont accordé une grande priorité aux nouvelles écoles d'animateurs culturels, dont les professeurs proviennent d'institutions et de groupements. On en compte quinze, soit un par province plus celui de l'île de la Jeunesse ; ils comptent 15 482 élèves dans les différentes branches artistiques. La première promotion de 3 353 élèves sortira en 2004.

2. Enseignement artistique

La fondation, en 1962, de l'Ecole nationale d'art a jeté les bases d'une des œuvres les plus capitales et les plus belles de la Révolution : la mise en place du système d'enseignement artistique, qui a atteint un prestige international par la grande qualité de ses diplômés et par sa conception, ses programmes d'études, ses professeurs et sa rigueur technique et artistique.

Le pays compte 20 écoles élémentaires et 29 secondaires d'enseignement artistique, du fait de l'impulsion donnée à cet enseignement. Les succès de la culture cubaine s'expliquent en grande partie par l'existence d'un système d'enseignement artistique dont le sommet est l'Institut supérieure d'art.

En 2003, on a continué de travailler à la formation de 16 000 élèves des écoles d'animateurs culturels. La Foire du livre s'est étendue à trente sièges de province, où se sont rendus 3,5 millions de visiteurs qui ont acheté plus d'un million de livres.

3. L'utilisation des technologies de l'information dans le développement socio-culturels

Cuba, dont le projet de développement culturel repose sur la participation populaire et sur l'équité, a commencé à mettre en œuvre des stratégies qui permettent de convertir les technologies de l'information et des communications (TIC) en des instruments favorables aux transformations socio-culturelles.

Les moyens audiovisuels et informatiques sont utilisés pour l'enseignement dans toutes les écoles du pays, rurales y compris. Un total de 30 000 étudiants se forme comme programmeurs et dans d'autres spécialités informatique de niveau moyen. L'utilisation de l'Internet et des TIC se fait de manière créatrice et en vue du meilleur intérêt social.

Si Cuba a accédé tard à Internet, c'est parce que le gouvernement nord-américain a bloqué jusqu'en 1994 l'accès des Cubains aux sites correspondants. La loi Torricelli (1992), qui a renforcé le blocus, avait identifié les communications avec Cuba comme une façon d'affaiblir la Révolution²³.

Dans un monde où l'accès à Internet est seulement pour des minorités²⁴, où des millions de personnes n'ont même jamais vu un téléphone et n'ont même pas l'espoir d'avoir un jour accès à Internet, parce qu'en plus une bonne partie ne sait ni lire ni écrire, la seule voie possible pour les pays sous-développés, et de plus la plus démocratique et la plus massive, c'est celle que nous suivons, d'autant que nous sommes en butte à un blocus et avons des ressources limitées. Artistes, intellectuels, écrivains et autres créateurs cubains, et bien d'autres Cubains ont accès à l'Internet à travers des institutions sociales, éducationnelles, culturelles, universitaires, artistiques et autres, soit de nature spécialisée soit communautaires.

Malgré nos efforts, la connexion de Cuba à la cybertaine ne se fait pas sur la largeur de bande adéquate à la demande du pays. Le blocus l'oblige à utiliser une largeur de bande et une connexion au satellite chères et lentes. Le problème pourrait se régler rien qu'en connectant un câble de fibre optique entre Cuba et la Floride, ce que refusent les autorités nord-américaines.

²³ Le blocus a infligé de lourdes pertes au secteur des télécommunications cubain (téléphone fixe et portable ; systèmes d'alarme ; commerce électronique et communications postales). Rien que dans le secteur téléphone, les pertes se sont chiffrées à 21,7 millions de dollars en 2002.

²⁴ Les Etats-Unis dominent clairement non seulement la gestion mais encore l'utilisation de l'Internet, dans la mesure où ils comptent environ 60 p. 100 des plus de 43 millions d'ordinateurs du monde connectés directement (serveurs). Les Nord-Américains, avec 4 995 usagers pour 10 000 habitants, représentent 1 usager sur 3 dans le monde. Les USA et le Canada représentent à eux seuls 57 p. 100 des internautes. Certains spécialistes estiment que l'informatique et les communications, en particulier l'utilisation de l'Internet, sont l'exemple le plus patent du fossé technologique qui sépare les USA du reste du monde.

Cuba ne peut se connecter à Internet à la vitesse qu'elle souhaiterait ni à autant de canaux et de fournisseurs indépendants qu'elle voudrait choisir. Chaque fois que Cuba tente d'ajouter un nouveau canal Internet, la contrepartie nord-américaine doit obtenir la licence appropriée auprès du département du Trésor. Corrélativement, si une société nord-américaine veut ouvrir un nouveau canal à Cuba ou accroître le débit de la connexion, elle doit demander une licence.

F. Le sport, un droit du peuple

La garantie du sport comme droit de tous les citoyens est un des acquis les plus importants de la Révolution cubaine dans le domaine des droits de l'homme.

Cuba a mis en place une vaste couverture d'enseignement sportif, dont la clef de voûte est le travail de 36 775 professeurs spécialisés en éducation physique, soit une moyenne d'un professeur pour 83 habitants (contre 1 pour 10 000 en 1959).

Le concept du sport comme un droit du peuple est une réalité dans les cent soixante-neuf communes du pays, et sa pratique est gratuite pour tous. Cuba est le seul pays au monde à avoir des professeurs d'éducation physique spécialisés dans les quatre premières années du primaire.

Cuba compte une faculté d'éducation physique par province, un Institut d'éducation physique national, des écoles de professeurs d'éducation physique de niveau du secondaire et une Ecole internationale d'éducation physique et sportive.

Celle-ci, expression concrète de la solidarité désintéressée de Cuba avec les peuples du tiers monde, fondée en 2001, forme actuellement 1 372 jeunes de 72 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Ces dernières années, plus de dix mille coopérants cubains en sport ont prêté service dans quatre-vingt-dix-sept pays. Ainsi, aux Jeux olympiques de Sydney, trente-six entraîneurs cubains exerçaient dans des équipes étrangères.

Cuba occupe une place de choix dans le sport international (jeux olympiques, continentaux et régionaux). Dans les années 90, elle a continué d'occuper une des dix premières places aux Jeux olympiques, au point qu'elle fait partie des trente pays ayant décroché le plus de médailles d'or par habitant.

G. La Cubaine, protagoniste de l'œuvre révolutionnaire

Cuba a été le premier pays à signer et le second à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (6 mars 1980 et 17 juillet 1980 respectivement). Dès le début de la Révolution, l'Etat a mis en place des politiques et appliqué des programmes visant non seulement à éliminer la discrimination pour des raisons de sexe, mais encore à faire participer directement la femme, sur un pied d'égalité, à l'œuvre transformatrice et créatrice du peuple cubain.

Le Plan d'action national pour le suivi de la Quatrième Conférence mondiale sur la femme, adopté par accord du Conseil d'Etat en avril 1997, a contribué toujours plus à impulser dûment les politiques gouvernementales de soutien et de promotion de la femme, qui garantissent son insertion dans le développement sur un pied d'égalité et de chances avec les hommes.

La législation cubaine envisage une série de dispositions qui garantissent les droits de la femme : droit à la santé, en particulier droits sexuel et reproductif ; à l'éducation, à la sécurité et assistances sociales ; au logement ; à l'emploi et à un salaire égal à travail égal ; accès et promotion sur un pied d'égalité aux postes de direction.

Indicateurs traduisant les résultats acquis :

- Réduction de la mortalité maternelle de 70,4 pour 100 000 naissances vivantes en 1970 à 34,3 en octobre 2003.
- En 2003, les femmes constituaient 44,9 p. 100 de la force de travail dans le secteur public civil ; 66,4 p. 100 des techniciens et spécialistes de niveau moyen et supérieur ; 72 p. 100 du personnel de l'éducation ; 67 p. 100 de celui de la santé et 44,6 p. 100 du personnel scientifique.
- Les femmes occupent 31 p. 100 des postes de direction (contre la moitié seulement en 1975).
- La participation de la femme aux organes du pouvoir populaire aux différentes instances ont augmenté à chaque élection. On compte aujourd'hui 219 députées, soit 35,94 p. 100 du total (parmi les dix premiers pays au monde).

G. Enfance et adolescence

À Cuba, l'enfance et l'adolescence font l'objet d'une attention spéciale de la part de la famille, de la communauté, de la société civile et de l'Etat, sans parler de la production juridique indispensable et des conditions requises pour l'exercice des droits.

L'Etat régit les droits de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre de la Constitution, des différents codes, lois et décrets-lois, dont le Code de l'enfance et de la jeunesse, le Code de la famille, le Code civil et le Code pénal.

Un système de politiques sociales, de programmes et de projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité sociale, de l'environnement, etc., protège les droits des filles, des garçons et des adolescents cubains²⁵.

²⁵ Cf. Annexes.

Cuba a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention sur les droits de l'enfant (21 août 1991) et à rendre son rapport initial devant le Comité correspondant en mai 1997.

Cuba a signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants en octobre 2000 et l'a ratifié en septembre 2001. Elle a aussi signé le Protocole facultatif à cette Convention sur la participation des enfants aux conflits armés (13 octobre 2000).

L'application et le suivi de la Convention et de ses Protocoles s'inscrivent dans un système multisectoriel et multidisciplinaire qui concerne des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et la population en général, dont les enfants et les adolescents eux-mêmes.

La Constitution reconnaît à tous les Cubains le droit à l'étude jusqu'à seize ans. Le système d'éducation national est universel et gratuit à tous les niveaux, supérieur y compris. Le travail des enfants a été supprimé dans notre pays depuis les années 60.

En réponse aux accords adoptés par le Sommet mondial sur l'enfance (1990), Cuba a mis au point un Plan d'action national cette même année-là. Elle élabore tous les ans un Rapport de suivi des objectifs du Sommet mondial de l'enfance, des échelons provinciaux à l'échelon national. Elle rend compte périodiquement à l'Unicef de l'exécution de ce Plan. Cuba a dépassé tous les objectifs fixés.

Après la session spéciale de l'Assemblée générale de suivi du Sommet mondial sur l'enfance, dix ans après celui-ci, Cuba a révisé le Plan national et en a adopté un nouveau.

Quelques acquis

- Le taux de mortalité infantile de Cuba est le plus bas d'Amérique latine (6,3 pour 1 000 naissances vivantes).
- Les enfants sont vaccinés contre treize maladies, cette couverture par programme de vaccination se montant à 99,5 p. 100.
- Cuba ne connaît pas ce qu'on appelle les différences de niveau en alphabétisation par région ou province : les taux sont homogènes. La totalité des filles et des garçons terminent le primaire.

CONCLUSIONS

La politique d'hostilité, de blocus et d'agressivité des différentes administrations nord-américaines contre l'autodétermination et la souveraineté de la nation cubaine – à quoi s'ajoute la manœuvre injuste à la Commission des droits de l'homme – n'a pas débuté au triomphe de la Révolution cubaine ni à la proclamation de sa nature socialiste en 1961. Elle a été le fil conducteur des USA depuis deux cents ans, fruit des visées impérialistes des milieux de pouvoir de cette superpuissance.

Le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique est l'une des violations massives, flagrantes et systématiques des droits de l'homme les plus importantes à l'égard du peuple cubain, provoqué par la politique d'hostilité contre la nation cubaine. Mais ce n'est pas la seule.

Le peuple cubain a été victime d'invasions mercenaires, d'agressions biologiques, radiophoniques et télévisuelles, d'encouragement extérieur à l'émigration illégale et violente, de plans d'assassinat des principaux dirigeants, de sabotages et d'actions terroristes, qui ont causé des dommages directs à des cibles économiques et sociales pour plus de 54 milliards de dollars, la mort de 3 478 personnes et l'invalidité permanente de 2 099 autres.

La résolution contre Cuba à la Commission des droits de l'homme est une manipulation de la part des USA. Peu importe qu'elle soit apparemment présentée par d'autres gouvernements, les faits prouvent qu'elle est conçue à Washington et que son adoption n'est possible que sous le coup des pressions directes de la superpuissance.

Les actions agressives, les mesures hostiles, les provocations et les déclarations menaçantes de l'administration Bush contre Cuba ces trois dernières années se sont aggravées en 2003 et durant ces premiers mois de 2004. La possibilité d'une agression militaire est aujourd'hui tout à fait certaine et réelle, comme le prouve le présent Rapport. Ceux qui soutiennent cette manœuvre anticubaine à la CDH se font les complices d'une fabrication de prétextes à une agression militaire.

On ne saurait juger les mesures adoptées par Cuba en toute souveraineté et en légitime défense aux termes de la loi et du droit, et en tant qu'exigence incontournable en matière de sécurité nationale – procès et condamnation sévères de mercenaires au service de la superpuissance et de terroristes – si l'on méconnaît les circonstances : autrement dit, cette aggravation sans précédent de l'hostilité des USA contre le peuple cubain et menace imminente d'agression militaire qui liquiderait l'existence même de la nation cubaine.

La teneur de la campagne médiatique orchestrée par Washington en vue de présenter ses mercenaires condamnés comme des « journalistes, des syndicalistes et des opposants politiques pacifiques » est dénigrante pour la juste cause des droits de l'homme et scandaleusement fausse. Aucun n'a été

condamné pour avoir exprimé ses idées ou ses opinions, ou pour avoir exercé l'un des droits sanctionnés dans la Déclaration universelle. Ils ont tous été jugés dans le respect absolu des procédures et condamnés une fois reconnus par les tribunaux et dûment prouvés les graves chefs d'accusation qui leur étaient imputés. Ils purgent actuellement leurs peines dans les conditions de dignité et de respect qui sont garanties à tous les Cubains et étrangers incarcérés à Cuba.

Cuba a coopéré pleinement et continuera de le faire avec toutes les procédures et tous les mécanismes non discriminatoires et à application universelle des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Mais elle ne saurait reconnaître – ni coopérer avec – les résolutions illégitimes qu'impose la superpuissance à la Commission, d'où provient la prétendue « Représentante personnelle » du Haut-Commissaire pour Cuba. Comme cela a été le cas par le passé du prétendu Rapporteur spécial, cette nouvelle procédure disparaîtra le jour où la justice pourra s'instaurer de nouveau : pour le moment, la personne qui détient un mandat aussi illégitime ne pourra jamais l'exercer sur le territoire cubain.

La résistance et la décision du peuple cubain de lutter jusqu'à la victoire sont soumises tous les jours à de dures épreuves. Cinq jeunes combattants antiterroristes et défenseurs des droits de l'homme de leur peuple sont toujours incarcérés arbitrairement aux USA et en butte, aussi bien eux-mêmes que leurs familles, aux formes de torture psychologique les plus cruelles. Le peuple cubain, qui bénéficie en l'occurrence de la solidarité de bien des personnes honnêtes dans le monde, y compris aux Etats-Unis, exige leur libération et leur droit de rentrer dans leur patrie.

Malgré les conditions de sous-développement héritées du passé et du blocus rigoureux que lui impose le gouvernement nord-américain, le peuple cubain a pu continuer d'avancer sensiblement dans ses transformations révolutionnaires qui visent à bâtir une société toujours plus juste, équitable, garantissant de vastes possibilités à la participation démocratique de tous les citoyens. Les institutions et les instances d'un Etat qui consacre le pouvoir des grandes masses de travailleurs, d'intellectuels, de spécialistes et d'artistes, travaillent de concert avec une société civile nombreuse et active, permettant à chaque Cubaine et à chaque Cubain de participer effectivement et systématiquement à la prise des décisions qui concernent son présent et déterminent son avenir.

Le peuple cubain continuera de lutter pour défendre ses droits à l'autodétermination, au développement, à la paix et à un ordre international plus juste et plus équitable où l'objectif de : Tous les droits de l'homme pour tous pourra devenir une réalité. Il est prêt à donner son talent, ses efforts, voire son sang, pour cette juste revendication.

ANNEXE

I. STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE CUBA, MALGRÉ LES RESTRICTIONS QUE LUI IMPOSE LE BLOCUS RIGOUREUX ET ILLÉGAL DU GOUVERNEMENT NORD-AMÉRICAIN.

EMPLOI

Comparaison des taux de chômage entre Cuba et des pays industriels et l'Amérique latine

	1995	2000	2001	2002*	2003**
CUBA	8,3	5,4	4.1	3,3	2,33***
Allemagne	8,2	7,5	7,9	7,8	12,0
Australie	8,2	6,3	6,7	6,6	6,1
Autriche	3,9	4,7	3,6	5,6	6,3
Belgique	9,7	6,9	6,6	6,7	11,7
Canada	9,4	6,8	7,2	7,6	8,0
Danemark	6,8	4,4	4,3	4,3	6,2
Etats-Unis	5,6	4,0	4,8	5,6	6,0
Finlande	15,2	9,8	9,1	9,4	9,9
France	11,4	9,4	8,6	9,2	
Espagne	22,7	11,4	13,0	10,7	11,7
Grèce	10,5	11,2	7,6	10,3	
Irlande	12,3	4,3	3,8	4,9	
Islande		1,4	2,3	2,5	4,0
Israël	6,9	8,3		10,3	10,5
Italie	11,5	10,7	9,5	9,1	
Japon	3,1	4,7	5,1	5,8	5,3
Luxembourg	2,9	2,6	2,4	2,9	3,6
Nouvelle-Zélande	6,3	6,0	5,3	5,7	
Norvège	5,0	3,4	3,6	3,6	
Pays-Bas	6,6	2,6	2,4	2,7	
Portugal	7,3	4,0	4,1	4,4	
Royaume-Uni	8,5	5,5	5,0	5,3	
Suède	8,8	4,7	5,1	4,2	4,6
Suisse	3,5	2,0	2,6	2,5	3,9
Turquie		6,4	10,9	9,2	
Union européenne	10,5	7,8	7,4	7,6	
Amérique latine		9,7	18,9	9,2	11,0

* Estimations. **Second semestre 2003

***Fin novembre 2003

Source : OIT

Emplois créés dans le cadre des programmes sociaux

COURS	2001	2002	2003	TOTAL
Travailleurs sociaux	1 079	6 881	6 885	14 845
Personnels infirmiers		741	1 9721	2 713
Techniciens de la santé			1 055	1 055
Professeur d'informatique	541	11 849	761	13 151
Professeur d'éducation physique			1 053	1 053
Accélééré d'instituteurs	1 000	5 325	2 028	8 353
Salles de télévision et vidéo		1 231	1 911	3 142

Université sciences informatiques			250	250
Résidences pour professeurs			685	685
TOTAL	2 620	26 027	16 000	45 247

CULTURE

1. Programmes spéciaux prioritaires

Extension à tout le pays de la Foire internationale du livre de La Havane.

Ce programme, aux impacts culturels, sociaux et politiques extraordinaires, a permis d'étendre cette Foire du livre à dix-neuf autres sites (2002) et à trente (2003). Les visiteurs sont passés de 200 000 en 2000 à 3 500 000 en 2003 (achat de 2 892 566 exemplaires).

Collection Bibliothèque familiale. Elle permet de faire parvenir à la population, à des prix extrêmement modiques, une représentation du meilleur de la littérature cubaine et universelle (nouvelles, théâtre, poésie, roman, biographie, chronique, littérature pour enfants et jeunes). Elle permet de stimuler le goût de la lecture chez tous, mais surtout parmi les plus jeunes. La première collection a compté un jeu 25 titres de la littérature cubaine et universelle, pour un tirage de 100 000 exemplaires par jeu.

Programme d'édition Libertad. Il a permis de fournir à 6 789 bibliothèques publiques et scolaires une bibliographie de consultation spécialisée, ainsi que plusieurs collections d'encyclopédies, d'atlas et de dictionnaires qui ont eu une grande portée sociale.

Ecoles d'animateurs culturels. L'inauguration officielle, le 18 février 2000, de quinze écoles d'animateurs culturels (une par province et un sur l'île de la Jeunesse), accueillant 4 000 élèves par promotion, doit permettre de former en dix ans 30 000 animateurs. La première promotion diplômée (2004) donnera une réponse initiale aux besoins dans des établissements d'enseignements et dans les communautés en vue de promouvoir une culture générale intégrale dans la population.

Ecole nationale de ballet. L'inauguration de l'Ecole nationale de ballet, réparée de fond en comble et restructurée, qui peut accueillir trois cents élèves et dispose de nouvelles facilités pour recevoir de nouveaux élèves de province, a eu une grande importance. Les ateliers d'éveil de la vocation qu'elle organise et qui touchent 4 050 enfants de tous les arrondissements de la capitale ont eu en particulier un impact social marquant.

Ecole de ballet et d'arts plastiques de Camagüey. On a conclu la réparation et la restructuration complète de cette école, qui a reçu des équipements lui permettant d'augmenter le nombre d'élèves.

Nouvelles écoles d'arts plastiques de niveau moyen dans l'enseignement professionnel. Ce Programme a permis de créer de nouvelles écoles de niveau moyen dans l'enseignement professionnel à Guantánamo, Manzanillo, Bayamo, Ciego de Avila, Morón et La Havane (reste à conclure celle de Matanzas), ce qui, de pair avec les réparations effectuées dans les écoles de Trinidad et de La

Havane (San Alejandro), élève le total d'établissements similaires à dix-sept dans tout le pays, des créateurs de renom faisant partie de leurs corps enseignants.

Ecole primaire et secondaire de musique, de danse et d'arts de la scène de Bayamo. Pouvant accueillir cinq cents élèves, elle permet à la province de Granma, qui se trouvait dans une situation précaire en ce qui concerne ce type d'enseignement, de répondre aux besoins dans les principales branches de l'art (de pair avec l'école d'art plastique susmentionnée).

Studios de films d'animation. Les nouveaux studios d'animation, dotés de la technique la plus moderne et pouvant produire plus de cinq cents minutes de films par an, sont en cours de conclusion et permettront de développer des productions audiovisuelles pour enfants, adolescents et jeunes.

Complexe d'écoles de Cubanacán. Les écoles nationales d'art et l'Ecole supérieure d'art font l'objet de réparations de fond en comble. Ces écoles, inaugurées dans les années 60, constituent l'un des exemples les plus intéressants et les plus originaux de l'architecture cubaine.

Programme Université pour tous. Il s'agit de cours télévisés, auxquels participent de nombreux intellectuels et artistes de renom qui ont collaboré comme professeurs, conscients de la répercussion culturelle et sociale de ce programme sans précédent.

2. Quelques aspects du Programme d'informatisation à Cuba

- Tous les établissements d'enseignement sont dotés d'un téléviseur par salle de classe et de magnétoscopes utilisés pour reproduire les matériaux didactiques et éducatifs provenant d'un réseau de vidéothèques éducatives municipales établi dans ce but.
- Electrification par panneaux photovoltaïques de 2 368 écoles rurales.
- Création d'une chaîne de télévision éducative, qui couvre 85 p. 100 du territoire et émet en moyenne plus de quinze heures par jour.
- Transmission du programme télévisé Université pour tous selon quatre grandes lignes thématiques : sciences ; matières de base ; langues étrangères ; appréciation des arts.
- Chaque école maternelle, primaire et secondaire, dont 93 ne compte qu'un seul élève, est dotée d'au moins un ordinateur (total : 46 290 appareils).
- Mise au point de trente-deux nouveaux logiciels éducatifs pour le primaire et de dix pour le secondaire.
- Création de 13 805 emplois (professeur d'informatique).
- Total de 301 Clubs d'informatique et d'électronique pour jeunes dans les 169 communes du pays.
- Connexion à l'Internet des universités, centre scientifiques, organes de presse et autres institutions de santé, savantes, culturelles, sociales et communautaires.
- Création de l'Université des sciences informatiques.

- Mise au point de méthodes d'alphabétisation radiophonique (créole, portugais, français, anglais et espagnol) mises en pratique dans plusieurs pays.
- Développement d'un réseau télématique d'information sanitaire (Infomed) qui connecte polycliniques, hôpitaux, établissements d'enseignement, bibliothèques et autres institutions dans toutes les provinces à travers plus de six mille ordinateurs.
- Plus de 270 000 ordinateurs existant dans le pays, dont 65 p. 100 connectés en réseau ; création de 1 100 domaines « .cu » et de plus de 750 sites Internet ; plus de 480 000 comptes de courrier électronique.
- La totalité de la presse nationale et locale dispose de versions numériques constamment actualisées. Plusieurs radios émettent sur Internet en temps réel. La chaîne de télévision Cubavisión Internacional est aussi accessible sur Internet.
- Renforcement en cours d'une industrie cubaine des technologies de l'information.
- Informatisation en cours de services intégraux pour le citoyen : simplification, accélération et intégration des démarches et autres services concernant le citoyen, essentiellement sous forme de guichet unique ; salles de navigation dans les bureaux de poste, les bibliothèques et autres institutions ; programmes spécifiques pour handicapés : téléphone, enseignement, télévision (*close caption*), etc.

SPORT

1. Essor du mouvement sportif cubain

Professeurs d'éducation physique, de sports et de loisirs	36 775
Professeurs d'éducation physique diplômés	49 879
Etudiants en licence de culture physique	18 900
Professeurs d'éducation physique, de sport et de loisirs par habitant	249
Elèves par professeurs d'éducation physique	83,3
Athlètes de haut rendement par million d'habitants	2 328
Médailles d'or olympiques (Sydney 2000) par million d'habitants	0,8
Handicapés faisant de l'éducation physique	Plus de 60 000
Elèves inscrits dans le système d'enseignement sportif	55 000
Elèves faisant de l'éducation physique à l'école	1 950 000
Installations sportives	Plus de 11 000
Elèves à l'Ecole internationale d'éducation physique et de sports	1 372 (72 pays)

ENFANCE ET ADOLESCENCE

Principaux programmes

- Programme national de soins de la mère et de l'enfant.
- Programme de promotion de l'allaitement maternel.
- Programme de réduction du poids hors norme à la naissance.
- Programme de développement de la périnatalogie.
- Programme de lutte contre les maladies diarrhéiques aiguës et les infections respiratoires aiguës.

- Programme national de vaccinations.
- Programme de prévention et de diagnostic précoce des maladies génétiques.
- Programme national d'action contre les accidents chez les moins de vingt ans.
- Programme Maternité et paternité conscientes.
- Programme de prévention et de contrôle des syndromes neurologiques infectieux.
- Programme de suivi de la croissance de l'enfant de moins de cinq ans.
- Programme national d'eau potable et d'assainissement.
- Programme d'éducation communautaire Pour la vie.
- Programme Eduque ton enfant.
- Programme d'éducation en vue d'une conduite sexuelle responsable.
- Projets pour adolescents Grandir et Mon Projet de vie.
- Programme de suivi intégral de la famille dans le cadre des soins de santé primaires.
- Programme en projet de suivi intégral de l'adolescent.

Les programmes Eduque ton enfant et Pour la vie sont appuyés par l'Unicef.

II. INFORMATION SUR LES CINQ JEUNES CUBAINS ANTITERRORISTES ET DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME INJUSTEMENT INCARCÉRÉS AUX ETATS-UNIS.

Gerardo Hernández Nordelo



Trente-trois ans à son arrestation en 1998. Diplômé de l'Institut des relations internationales Raúl Roa García.

PEINE : 2 peines de réclusion à vie + 15 ans de privation de liberté.

PRISON : Lompoc (Californie).

Adresse postale : USP LOMPOC

P.O. 3901 Klein Boulevard

Lompoc, CA. 93436

Téléphone : 805-735-27-71. Télécopieur : 805-735-02-95

Ramón Labañino Salazar



Trente-cinq ans à son arrestation en 1998. Diplômé d'économie à l'université de La Havane.

PEINE : Réclusion à vie.

PRISON : Beaumont (Texas).

N° 58734-004

Adresse postale : USP BEAUMONT

PO BOX 26035 Beaumont, TX. 77720

Téléphone : 409-727-81-88. Télécopieur : 409-626-37-00

Antonio Guerrero Rodríguez



Quarante ans à son arrestation en 1998. Ingénieur diplômé de l'Institut de Kiev (Ukraine). Poète.

PEINE : Réclusion à vie.

PRISON : Florence (Colorado).

N° 58741-004

Adresse postale : USP FLORENCE

5880 State HWY 67

South Florence, CO. 81226

Téléphone : 719-784-94-54. Télécopieur : 719-784-51-57

Fernando González Lort



Trente-cinq ans à son arrestation en 1998. Diplômé de l'Institut des relations internationales Raúl Roa García.

PEINE : 19 ans de privation de liberté.

PRISON : Oxford (Wisconsin).

N° 58733-004

Adresse postale : FCI Oxford

PO BOX 500 Oxford, WI 53952-0500

Téléphone : 608-585-54-11. Télécopieur : 608-585-63-71

René González Schwerert



Quarante-deux ans à son arrestation.

PEINE : 15 ans de privation de liberté.

PRISON : Edgefield (Caroline du Sud).

N° 58738-004

Adresse postale : FCI Edgefield

PO BOX 725

Edgefield, South Carolina 29824

III. QUELQUES PROCHES DES CINQ COMBATTANTS ANTITERRORISTES CUBAINS DONT LES DROITS DE L'HOMME LES PLUS ÉLÉMENTAIRES SONT VIOLÉS PAR LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ivette González Salanueva (à droite) et Olga Salanueva



Ivette González (cinq ans) ne connaît pas son père, René González Sehwerert, parce que le gouvernement des Etats-Unis le lui interdit.

Olga Salanueva, sa maman et femme de René, ne peut rendre visite à son mari parce que le gouvernement des Etats-Unis le lui interdit.

Adriana Pérez O'Connor



Femme de Gerardo Hernández Nordelo, elle ne peut rendre visite à son mari parce que le gouvernement des Etats-Unis le lui interdit.

Sites Web associés :

<http://www.freethefive.org/>

<http://www.radiohc.cu/heroes/heroesing.htm>

<http://www.jrebelde.cubaweb.cu/inocentes/index.html>

<http://www.antiterroristas.cu/>

<http://www.escambray.islagrande.cu/Patriotas1/html>

Etats où les Cinq sont emprisonnés

